

OBJECTIF

Guyane

Hors-série métropoles de France

Les forces d'un territoire en devenir



Habiter la Guyane
aujourd'hui

Terre de recherche
et d'innovations

L'Ouest,
le nouvel eldorado



INTÉRIM
RECRUTEMENT
PLACEMENT
CONSEILS RH

PLACIDOM, acteur incontournable du marché de l'emploi en Guyane

Agence d'emploi, PLACIDOM fait partie du groupe GPMJ, présent aux Antilles, en Guyane et dans l'océan indien. En tant qu'agence 2.0, elle s'illustre par son approche novatrice en mettant au service des entreprises et des demandeurs d'emploi son expérience et son expertise tout en plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations. Ariel Balthazar, Directrice de PLACIDOM et PLACIDEV Guyane, revient sur cet engagement local.



ENTRETIEN AVEC...

Ariel Balthazar,
directrice de PLACIDOM
et PLACIDEV Guyane.

PLACIDOM aide les entreprises à recruter les profils adaptés à leurs besoins

En tant qu'agence d'emploi, PLACIDOM conseille et accompagne les entreprises dans leurs besoins en ressources humaines en recherchant et en sélectionnant les profils adaptés aux postes à pourvoir. Elle aide également ses sociétés clientes à satisfaire leurs obligations OETH (Obligation d'emploi de travailleurs handicapés). Cette expertise s'étend aux Antilles, à La Réunion, à Mayotte et en Guyane, où plusieurs agences sont implantées afin de travailler le plus en proximité et en connaissance des spécificités de chaque territoire.

« Nous sommes des acteurs de terrain : la proximité avec les entreprises est indispensable pour comprendre et mesurer leurs besoins » indique Ariel Balthazar. C'est dans cette logique de proximité justement que PLACIDOM GUYANE a récemment inauguré une nouvelle agence à Saint-Laurent du Maroni. Cette implantation illustre l'ambition de la marque à s'insérer au sein des principaux bassins d'emplois, en intervenant sur tous les secteurs d'activité : le BTP, la grande distribution, le transport, la logistique, le tertiaire et l'industrie notamment.

... tout en accompagnant les demandeurs d'emploi

PLACIDOM se positionne par ailleurs auprès des demandeurs d'emploi principalement, mais aussi des étudiants, des retraités ou encore des personnes en reconversion professionnelle ou en situation de handicap. Un accompagnement qui

Pierre Marie-Joseph, PDG du groupe éponyme GPMJ, est depuis mars dernier président du groupe outre-mer du CESE, dont il est membre au titre de représentant de la zone Atlantique.

Au sein de la troisième assemblée constitutionnelle de la République, il souhaite agir pour les transitions économiques, sociales et environnementales. Pierre Marie-Joseph fait figurer le développement durable et la formation comme des axes prioritaires en Guyane, visant à garantir un accès à des qualifications et à l'emploi afin d'éviter le départ des forces vives.

se fait via un parcours individualisé : « nous planifions et finançons des formations avec le concours de notre OPCO afin d'augmenter l'employabilité de nos intérimaires » indique la directrice.

PLACIDOM a ouvert en 2022 une agence d'intérim d'insertion dédiée aux profils les plus éloignés de l'emploi, baptisée « PLACIDEV ». En sa qualité de SIAE (Structure d'insertion par l'activité économique), elle se consacre à l'accompagnement socio-professionnel individualisé et renforcé de ses intérimaires afin de réduire certains freins à l'emploi.

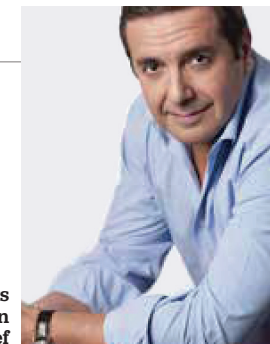
Le marché de l'emploi en Guyane, un chantier prioritaire

La Guyane pâtit d'un taux de chômage de 20 %, avec une proportion non-négligeable de jeunes non-formés et souvent éloignés des parcours d'insertion par l'emploi. « Les corpus de formation doivent en outre être mieux adaptés à nos besoins et aux spécificités des différentes zones géographiques » évoque Ariel Balthazar, pour qui l'enclavement, les problèmes de mobilité et de logement concourent à la dégradation de l'employabilité en Guyane.

« PLACIDOM dispose d'une véritable responsabilité sociale en Guyane, fort de notre volonté à pouvoir agir sur l'accès à l'emploi et la résorption du chômage, en investissant l'insertion professionnelle par l'activité économique »

ÉDITO

Samuel Bendeks
directeur de la publication
et rédacteur en chef



Entre tradition et modernité

La Guyane, souvent méconnue, est un territoire d'une richesse inouïe qui mérite d'être découvert sous toutes ses facettes. Bien que située sur le continent sud-américain, elle est une région française, avec un incroyable melting-pot de cultures qui se côtoient et s'enrichissent mutuellement.

Un des atouts majeurs de la Guyane est bien entendu sa biodiversité exceptionnelle. Avec plus de 90 % du territoire recouvert par la forêt amazonienne, elle est un véritable sanctuaire pour la faune et la flore. Les chercheurs et les passionnés de nature y trouvent un terrain propice pour l'étude de nombreuses espèces rares et endémiques. Les écosystèmes variés, allant des mangroves aux savanes côtières, offrent un espace unique pour l'observation et la préservation de la nature. Mais la Guyane, ce n'est pas seulement la nature. C'est aussi un formidable creuset culturel. Les communautés amérindiennes, créoles, bushinenguées, hmongs et bien d'autres cohabitent, chacune apportant sa singularité à la mosaïque guyanaise. Les festivals, les marchés traditionnels et l'artisanat local témoignent de cette diversité incroyable. Goûter aux plats tradition-

nels, tels que le bouillon d'awara ou le couac, c'est s'offrir un voyage culinaire qui reflète l'âme du territoire. Sur le plan économique, la Guyane offre également des opportunités uniques. Le Centre spatial guyanais, l'un des plus actifs au monde, est une fenêtre sur l'avenir technologique du territoire. Il illustre parfaitement la complémentarité de la Guyane, qui conjugue tradition et modernité, s'appuyant sur ses ressources naturelles pour tracer les voies d'un développement durable.

Ce qui se dégage de la Guyane, c'est une promesse d'aventure et de découverte. Que l'on soit attiré par ses paysages époustoufflants, sa culture foisonnante ou ses innovations technologiques, la Guyane a quelque chose à offrir à chacun. En mettant en lumière ce territoire, notre magazine souhaite inviter les lecteurs à découvrir et apprécier ce joyau unique, tout en soutenant les initiatives locales qui protègent la précieuse biodiversité et favorisent un développement harmonieux. Exploration et respect sont les maîtres-mots qui caractérisent le voyage que nous vous proposons à travers les pages de ce numéro consacré à la Guyane. ♦

SOMMAIRE

6

Ouverture

Emmanuel Macron	06
Carte du Territoire	08
Entretien Ariane Fleurival	10
En images	14
Entretien Sandra Trochimara	22

24

Habiter la Guyane
aujourd'hui

Un territoire sous emprise migratoire	24
Un territoire ultra-marin pétri de contrastes économiques et sociétaux	28
Logement : la Guyane veut passer au rythme supérieur	33
Action logement et plus	36
La FRBTp mise sur l'innovation et la formation	40
La Semsamar en transversalité	41

42

La Guyane terre
de recherche
et d'innovations

Une économie de territoire	42
Kourou et la Guyane cultivent leur lien spécial	44
Innover face à l'illettrisme :	

un pari économiquement gagnant	46
Une région en route vers le 100 % renouvelable	48
« Guyane connectée » : des classes virtuelles pour réduire les inégalités	52
Innover pour la souveraineté alimentaire en Guyane	53
Le Medef, un réseau au service des entreprises locales	56
Entretien Thara Govindin	57

60

L'Ouest, le nouvel
eldorado

À l'ouest, le géantaux pieds d'argile	60
Développement économique et écologie peuvent-ils rimer ensemble ?	63
Entretien Sophie Charles	64
Un acteur économique majeur de l'Ouest	66
Saint-Laurent du Maroni en quête de classement à l'Unesco	68

70

La Guyane, territoire
à désenclaver

La Guyane cherche les voies du désenclavement	70
TCSP Yanéo, un chantier colossal	74
An nou Alé, le BlaBlaCar guyanais	75
Entretien Franck Louison	76

78

La Guyane à l'heure
de l'évolution
statutaire

L'exécutif joue le stand-by avec les élus guyanais	78
Regards croisés Antoine Karam et Rodolphe Alexandre	80



Magazine édité par Eurocom
14, rue Cassette - 75006 Paris
SAS au capital de 169 024 euros
Tél. : 01 42 22 49 39

Rédaction :
14, rue Cassette - 75006 Paris
objectifmetropolesdefrance.fr

Directeur de la publication
et rédacteur en chef : Samuel Bendeks
samuel.bendeks@objectifmetropolesdefrance.fr

Directeur général délégué,
directeur de la rédaction : Sébastien Fournier
sebastien.fournier@objectifmetropolesdefrance.fr

Rédaction : Samuel Bendeks, CLAP,
Sébastien Fournier, Marc Fressoz, Vanessa Gelas,
Louis Guarino, Nancy Lafine, Maria Salomon

Secrétaire de rédaction : Chloé Chateau

Directrice développement, partenariats
et relations publiques : Maud Vuillardot
maud.vuillardot@objectifmetropolesdefrance.fr

Maquette : Nathalie Coulon-Guillevin

Impression : Grapho 12

Dépôt légal à parution
ISSN : 2269 - 8795 -
Enregistrement CNIL : 1715414.

Couverture : Cayenne © Shutterstock

Des escaliers
menant
au fort Cépérou
à Cayenne.



« Notre territoire guyanais a des potentialités extraordinaires »

Le président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu en Guyane les 25 et 26 mars 2024, soixante ans après la venue du général de Gaulle et la création, en mars 1964, du Centre Spatial Guyanais. Le chef de l'État a souhaité consacrer ce déplacement à l'écoute des priorités des Guyanais, et rappeler l'engagement de l'État à leurs côtés.

« C'est avec beaucoup de bonheur que je viens ici, retrouvant une terre que je connais et que j'aime, pour regarder avec lucidité ce qui va et ce qui ne va pas, et, essayer de bâtir des solutions responsables dans la durée pour l'avenir de la Guyane. »

« À chaque fois que la règle nationale n'est pas adaptée on doit la bouger. On doit donner la possibilité aux élus locaux et au préfet de faire mieux au service de la population. »

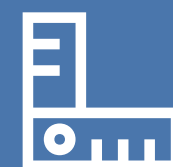
« La Guyane a une caractéristique extraordinaire, c'est sa démographie et on le regarde trop peu souvent. C'est une chance. Nous sommes sur un territoire qui a des potentiels de développement absolument extraordinaires et où en effet 40 % de la population a moins de 25 ans. C'est une chance. Je suis surpris que, dans le débat public, on en parle beaucoup trop peu. »

« Je souhaite qu'on règle la question de l'école, celle de la vie chère en produisant davantage l'alimentation ici. Je veux qu'on développe l'exploitation aurifère qui doit justement être raisonnable, durable et légale. »

« L'évolution institutionnelle de la Guyane doit être au service d'un projet. On doit développer notre territoire guyanais, qu'on aime et qui a des potentialités extraordinaires [...] Notre cadre sur l'agriculture, sur la pêche, sur le logement, sur l'urbanisme... n'est pas adapté parce qu'il empile des règles européennes et des règles nationales trop uniformes. Il faut donc l'adapter, pouvoir aller plus vite et faire plus simple surtout pour le développement économique et des filières. »



Située sur la côte nord-atlantique de l'Amérique latine, la Guyane est une collectivité territoriale française, limitrophe du Brésil au sud-est et au sud, et du Suriname à l'ouest. Elle est la deuxième région de France pour sa superficie, mais la deuxième la moins peuplée. Terre de contrastes avec une immigration galopante et un taux de pauvreté élevé, la Guyane dispose d'une situation géostratégique privilégiée, avec une main d'œuvre compétitive et d'abondantes ressources naturelles. Les activités liées à l'aéronautique, autour du Centre spatial guyanais, lui permettent de figurer en bonne place parmi les régions françaises pour le nombre d'emplois dans la recherche. La Guyane abrite également de grands trésors écologiques : la forêt amazonienne recouvre 95 % de sa superficie, soit plus de huit millions d'hectares. Le commerce des produits de la mer place Cayenne à la quatrième place des ports de pêche français.



une superficie
de **83 534** km²



22
communes
4
intercommunalités



286 618 habitants,
soit **3,4** habitants par km²



98 634
logements



80 044
emplois



52,9 %
de taux
de pauvreté



75 %
des déplacements
se font en voiture

ENTRETIEN AVEC ARIANE FLEURIVAL, PRÉSIDENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE GUYANE (CESECE GUYANE)

« Nous engageons en 2025 un nouveau cycle de réflexions sur l'avenir de la Guyane »

Organe consultatif de la Collectivité territoriale de Guyane, le CESECE Guyane prend position sur plusieurs sujets comme le tourisme, l'aménagement du territoire, l'immigration, l'Europe, la culture ou la continuité territoriale. Il encourage aujourd'hui la mutation d'un territoire qui a longtemps souffert d'une image négative. Première femme à avoir été élue à la tête d'un conseil économique et social en France, Ariane Fleurival fait le point.

Propos recueillis par Marc Fressoz

Par rapport aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) classiques, vous couvrez en plus la culture et l'éducation. Pourquoi cette particularité ?

Elle résulte de notre passage en collectivité territoriale unique en 2016 avec la fusion des deux départements et de la région. Il existait jusqu'alors deux conseils, l'un économique, social et environnemental, l'autre de la culture, de l'éducation. La réforme a fusionné ces deux conseils, d'où ce nom. Le CESECE Guyane compte 60 membres et s'organise en neuf collèges (salariés, organisations patronales, associations, environnementaux, personnes qualifiées dans l'éducation et l'économie, au sport et enfin culture et patrimoine). Nous faisons office de conseil consultatif de la Collectivité territoriale de Guyane qui peut nous interroger sur les grands projets structuraux, les schémas de la

Collectivité territoriale. De notre côté, nous pouvons nous autosaisir. Nous venons de terminer un cycle d'études portant sur des sujets comme le tourisme, l'aménagement du territoire, l'immigration, l'Europe, la culture, la continuité territoriale ou encore le bénévolat.

Qu'attendez de l'Union européenne ?

Nous attendons un décloisonnement. L'Europe ne se bâtit pas seulement par la bonne entente des dirigeants, mais aussi par la réconciliation entre les peuples. Nous sommes, bien sûr, tournés vers l'Europe tout en étant un territoire particulier, appartenant à l'Amazonie et qui aspire à pouvoir travailler de façon plus étroite avec le Suriname, le Guyana, le Brésil, nos voisins directs. L'objectif est de tirer parti pour notre développement de tous les fonds et cadres juridiques spécifiques de l'Union européenne

pouvant prendre en compte la situation géostratégique de la Guyane, dans son espace sud-américain, amazonien, avec le Mercosur à ses portes, le CARICOM ou encore l'AEC. Par exemple en matière de circulation des biens et des personnes, les normes européennes limitent les possibilités d'échanges avec nos voisins les plus proches comme dans le domaine universitaire ou de la santé.

Le CESECE a également travaillé sur l'immigration qui, comme en métropole, est un sujet sensible mais en Guyane, les problématiques ne sont pas les mêmes.

Notre très vaste territoire pose évidemment problème. À son époque, Valéry Giscard d'Estaing avait fait venir des Hmongs du Laos dans le cadre d'une immigration choisie. Ils sont devenus maraîchers et alimentent aujourd'hui pratiquement tous les marchés de Guyane. Mais désormais, il ne s'agit plus d'une immigration organisée. D'origine sociale, elle est incontrôlable et donne aux Guyanais l'impression de suffoquer. Nous demandons donc à l'État d'agir pour un meilleur contrôle.

De quels pays ces flux de migrants arrivent-ils en Guyane ?

Ils proviennent des pays voisins, les Brésiliens répondant à une logique de nomades avec des charpentiers, des agriculteurs qui viennent travailler de six mois à un an et puis repartent. Mais l'immigration problématique, ce sont les flux arrivant en masse d'Haïti ou du Moyen-Orient pour fuir les conflits sociaux ou politiques. Nous rencontrons également une forme plus particulière d'immigration de transit avec des personnes venant d'Afghanistan via le Brésil, pour obtenir des documents de réfugiés politiques. Leur seul but est de rejoindre la France hexagonale comme porte d'entrée aux pays

européens. L'entrée en Europe s'avère plus facile avec un détour par chez nous.

Sur l'éducation, qu'il y a-t-il à améliorer ?

Tout est à faire dans un territoire aussi étendu. Il n'existe pas beaucoup d'endroits où les enfants se lèvent à quatre heures du matin et prennent le canot ou la pirogue pour aller à l'école et ce, alors que l'État dit que le fleuve n'est pas navigable. Mais ils n'ont pas d'autre choix, on ne peut pas installer les écoles dans chaque petit hameau. Il faudrait construire des routes. Au-delà, comme partout dans l'Hexagone, il manque des enseignants. À la rentrée scolaire 2024, le rectorat faisait état

de 160 postes d'enseignants vacants pour la Guyane. Enfin, le manque de places dans les filières engendre un phénomène de décrochage scolaire.

Le Conseil a également avancé ses idées sur le développement du tourisme, quelles sont-elles ?

Nous avons aujourd'hui un tourisme davantage d'affaires que de loisirs ou endogène et nous aimerions attirer plus de vacanciers. Cela passe par un travail sur l'image de la Guyane qui pendant longtemps a souffert d'une représentation assez négative. De la richesse de notre forêt amazonienne, on aurait tendance à ne retenir que les serpents, iguanes, etc. Aussi

misons-nous depuis plusieurs années sur notre biodiversité, notre pharmacopée et sur notre positionnement géographique. Le tourisme vert est un atout nous différenciant des îles de la Martinique et de la Guadeloupe qui proposent un tourisme de masse tournée vers une mer bleue. Ici nous avons des fleuves, des rivières, des cascades et cette forêt... Des voyageurs organisent des expéditions sur les différents fleuves de l'Oyapock, le Maroni, la Mana.

De quoi est fait le tissu économique guyanais ?

Hormis l'activité du centre spatial et celle d'un groupe de grande

© CESECE Guyane



Le CESECE en assemblée plénière.

© CESECE Guyane

distribution comme le Groupe Bernard Hayot, l'économie du territoire est constituée de l'activité de beaucoup de PME. L'interdiction de l'exploitation de l'or qui a toujours été pratiquée en Guyane a déstabilisé nombre d'entre elles. La Guyane est en effet sous cloche depuis la loi Hulot qui n'empêche cependant pas les garimpeiros (ndlr : des orpailleurs clandestins venus des pays voisins) de venir illégalement exploiter l'or, alors que nos exploitants légaux éprouvent beaucoup de difficultés pour avoir des concessions.

Vous considérez que le système bancaire ne favorise pas l'activité, pourquoi ?

L'absence chez nous de banque d'investissement constitue un handicap. On compte seulement des filiales de banques d'enregistrement, ce qui oblige à passer par la Guadeloupe ou la Martinique pour négocier un prêt.

Comment imaginez-vous la Guyane en 2040 ?

Nous avons mené une réflexion dense, basée sur beaucoup d'écoute et d'échanges, qui se traduit par une étude

prospective. Nous la considérons moins comme un aboutissement que comme le début d'un processus innovant, où l'espoir et la rigueur aideraient à repousser les limites du doute. Plusieurs secteurs peuvent constituer des atouts si nous arrivons à en tirer parti. J'ai cité le tourisme ; la filière bois en est un autre. Pour l'instant, le bois est expédié ailleurs mais il faudrait arriver à l'exploiter sur place. Le BTP constitue également un secteur pouvant devenir important car nous avons énormément de fonciers dont l'État détient 90 %.

Quelles préoccupations partagez-vous avec vos homologues ultramarins ?

Il existe une association de présidents des CESER de France et d'Outre-mer permettant d'échanger et de travailler sur nos pratiques et nos problématiques. Nous partageons bien sûr plus spécifiquement sur des sujets transversaux communs entre présidents de CESER notamment avec la Martinique et la Guadeloupe, ou Mayotte. C'est le cas de la vie chère – comme le prix de l'essence, qui a explosé chez nous depuis le mouvement social de 2008. En ce qui concerne la Guyane, nous sommes en vigilance car en mars 2017,

nous avons déjà identifiés toutes les problématiques et effectué des préconisations opérationnelles pour notre territoire.

Vous être la première femme élue présidente du CESECE GUYANE et il y a presque une parité homme-femme (60-40). Est-ce satisfaisant ?

On peut s'en réjouir. J'ai en effet été la première femme élue présidente d'un conseil consultatif au niveau de l'Hexagone et ultramarin et première présidente à siéger au bureau national de CESER de France avec la Délégation aux Outre-mer. Aujourd'hui nous sommes neuf femmes à présider un CESER. Néanmoins la surreprésentation masculine reste une réalité dans nos assemblées. Pour le CESECE Guyane, grâce aux obligations du cadre réglementaire, notre assemblée se compose de 40 % de femmes et 60 % d'hommes, c'est mieux que certains CESER de l'Hexagone, mais ce n'est pas une réalité sur tout le territoire en Guyane où les femmes occupent trop peu des postes à responsabilité. Quant au bureau du CESECEG, nous essayons de tendre vers la parité.

Sur quels sujets les membres du Conseil plancheront-ils ensuite ?

Après ce travail de diffusion et de vulgarisation des études que nous venons de produire, nous engagerons un nouveau cycle en 2025 sur l'épineuse question de l'avenir institutionnel de notre territoire, de sa jeunesse, de la nécessité de pouvoir développer une coopération transfrontalière avec le Brésil, le Suriname et le Guyana. Nous nous pencherons sur la question de la vie chère qui impacte le fonctionnement sociétal de la Guyane. Nous poursuivrons notre travail sur le développement endogène du territoire qui passe par la formation et le développement de notre université. ♦



UN CONSEIL RENFORCÉ

NOS MISSIONS

- ✓ Analyser la situation actuelle de notre territoire
- ✓ Anticiper les enjeux et défis de Guyane
- ✓ Proposer des recommandations sous forme d'études
- ✓ Porte-parole des attentes de la société civile organisée

Société civile organisée Information
Collectivité territoriale **Solidarité**
Institutions
Citoyenneté
Recherches Droit public
Aménagement du territoire
Société Emploi
Régionale
Handicap Politique
Planification
Environnement
Cadre Vie
Formation
Politiques Publiques Loisirs
Numérique
Action éducative
Environnement Transfrontalière
Culture Politique de la Ville Insertion
Sécurité civile et publique Fonction publique/Statut

Valorisation Gestion Locale
Prospective
Education
Santé **Outre-Mer**
Sport Planification
Union Européenne
Publique Infrastructures
Immigration
Scientifique
Communication
Apprentissage
Coopération Développement
Economie
Jeunesse Finances Budget
Coopération régionale



1 place Léopold Héder 97307 Cayenne cedex - Guyane
Tél. : 0594. 289. 605 - 0594.300.600 | Mél : cesece@ctguyane.fr

Rejoignez nous



www.cesece-guyane.fr

Une richesse exceptionnelle

Immergée dans l'immensité amazonienne, avec plus de 8 millions d'hectares de forêt accessible par ses fleuves et cours d'eau, la Guyane fait partie des derniers poumons verts de la planète. Ici, la forêt de Bélizon à l'est du territoire, entre Régina et Cacao, regorge d'espèces d'arbres rares, 1 500 sont recensées. Un important patrimoine de la biodiversité que les autorités locales tentent de préserver. Un atout pour la Guyane. ♦

Le Fort Cépérrou veille sur Cayenne

Située à 7 100 kilomètres de Paris, la capitale de la Guyane est une cité chargée d'histoire et riche d'un patrimoine amérindien et antillais. Créée au XVII^e siècle, Cayenne se caractérise par ses maisons anciennes de type créole. Elle a su conserver ses traditions avec nombre de monuments et sites historiques, comme le Fort Cépérrou, ici, sur la photo, un haut lieu qui surplombe et veille sur la ville. Cayenne est peuplée de 63 500 habitants mais son aire d'attraction regroupe 150 000 âmes, soit plus de la moitié de la population de la Guyane. ♦



Le moteur de l'économie guyanaise

Impossible de parler de la Guyane sans évoquer son centre spatial situé à Kourou. Depuis sa création en 1964, le développement de la filière a marqué profondément le territoire. La place du spatial dans l'économie de la région contribue à près de 15 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire. Cette activité pèse également sur le commerce extérieur avec 40 % du total des importations guyanaises et 83 % des exportations. ♦



Une des côtes les plus dynamiques de la planète

La Guyane compte plus de 350 kilomètres de linéaire côtier où réside la majeure partie de la population. Le littoral est bordé par l'océan Atlantique et comprend des îles proches – les Îles du Salut sur la photo. Il est composé de vasières mobiles, de mangroves et de cordons littoraux sableux. Le littoral de Guyane fait partie intégrante du système de dispersion des sédiments du fleuve Amazone. Il a fait l'objet de recherches dans le cadre du groupement LiGA (Littoral de Guyane sous influence amazonienne). Il s'agit d'un réseau scientifique français qui a réuni une centaine de chercheurs dont les travaux ont pris fin en 2022. ♦



© Ville de Cayenne

ENTRETIEN AVEC SANDRA TROCHIMARA, MAIRE DE CAYENNE,
CAPITALE DE LA GUYANE DU MARONI

« Cayenne, ville capitale européenne et amazonienne, est en pleine transformation »

Cayenne, ville capitale de la Guyane, est à un tournant de son développement. La maire, Sandra Trochimara, présente les enjeux et détaille les projets qui vont transformer durablement le territoire.

Propos recueillis par Samuel Bendeke

Comment répondre aux besoins de la population dans un contexte de forte croissance démographique ?

Notre priorité est de répondre aux besoins fondamentaux de tous les cayennais.es, et cela passe avant tout par des rencontres citoyennes régulières, des espaces démocratiques d'expression qui permettent d'identifier plus finement les axes d'amélioration notamment pour des services publics performants, avec comme dénominateurs communs, la proximité et l'efficacité pour l'éducation, la santé, l'état civil, l'aide sociale, la sécurité, la culture, le sport, le cadre de vie, le monde économique... Nous avons un engagement fort pour tenter de réduire les inégalités qui pourraient freiner l'épanouissement de nos concitoyens. Les actions de la Ville s'articulent autour de projets concrets comme la rénovation et la construction d'infrastructures scolaires afin d'offrir un cadre de qualité aux élèves et aux équipes pédagogiques. Nous accompagnons également l'implantation d'équipements dédiés à la santé pour une meilleure prise en charge et un suivi optimal des patients. Aussi, nous développons des structures municipales culturelles, sportives, et de loisirs dans les différents quartiers, au sein des zones à forte expansion démographique. Enfin, nous optimisons les transports aux côtés de partenaires comme la Communauté d'agglomération du Centre Littoral dans le but de mailler les quartiers périphériques au cœur de ville avec le futur TCSP qui offrira de nouvelles modalités de circulation. Ces projets sont très souvent issus de la concertation avec les habitants, acteurs principaux dans leurs quartiers, de nos rencontres citoyennes qui se construisent sur des thèmes spécifiques basés sur la vision de notre collectivité « Bâtir ensemble notre Ville Capitale ! »

La Place des Palmistes à Cayenne.

© Adobe stock



Cayenne est en plein développement. Pouvez-vous nous donner les grandes lignes ?

Cayenne, ville capitale européenne et amazonienne, est en pleine transformation, en pleine mutation, notre ville est à un tournant majeur de son développement. Nous travaillons en synergie pour offrir à la population un avenir prospère et durable. Je crois fermement, en une croissance inclusive qui profite à toutes les générations. La Ville de Cayenne tient à accompagner sa talentueuse jeunesse dans de nombreux domaines tels que la culture et le sport avec des projets d'envergure. À titre d'exemple, lors de la reconstruction et la réurbanisation du quartier Mirza, nous avons tenu à y intégrer une Cité des arts et du spectacles afin que nos cayennais aient un espace dédié à l'expression de leur soi artistique. Aussi, en plus de la rénovation du stade Georges Chaumet, nous y intégrons une Cité des sports et de la santé comprenant la création d'un parking esplanade qui complètera les espaces urbains en cours de rénovation (Complexe sportif

Jean-Claude Lafontaine, quartiers de Zéphir, Cabassou...).

Quelles sont les actions en faveur de la transition écologique ?

La transition écologique est l'un des piliers de notre politique. Nous avons initié un plan d'action d'envergure. À titre d'exemple, nous remplaçons la flotte de véhicules par des modèles hybrides. Nous installons également un plus grand nombre de bacs à tri sélectif et de compost au sein de l'espace public, en encourageant des opérations portées par le label agriculture urbaine avec le développement des jardins partagés. Aussi, nous renforçons des actions d'éradication des déchets sauvages et de responsabilisation des citoyens à travers le lancement d'un plan ambitieux intitulé « Cayenne ville propre, cause communale 2024-2026 », avec l'appui et l'expertise de CITEO. Nous créons en outre une zone verte en cœur de ville reliée aux quartiers situés en zone prioritaire. Nous nous engageons également à transformer certains axes routiers et trottoirs en zones végétalisées, comme à utiliser

des matériaux et du mobilier urbain écologique, avec des aménagements visant à atténuer l'impact des changements climatiques et plus particulièrement l'augmentation des températures. Cayenne s'investit avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux autour de réflexions, de décisions pro-actives. Ces échanges nous permettent de comparer les initiatives afin de les appliquer pour le bien de notre planète et plus particulièrement de la Guyane. Cayenne envisage de devenir une capitale verte européenne. Afin d'impulser cette dynamique, nous avons organisé un colloque sur les enjeux climatiques à travers les Premières rencontres des villes capitales d'Amazonie du 18 au 20 octobre 2024 avec le Brésil, le Guyana et le Suriname. Nous nous engageons à transformer Cayenne pour en faire aussi un modèle de développement urbain durable. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous en renforçant la concertation avec les acteurs des secteurs publics et privés et en particulier avec les administrés de la ville capitale qui participent déjà pleinement à la transformation de Cayenne. ♦



Un territoire sous emprise migratoire

En pleine poussée démographique (+1,9 % par an depuis 2014), la population guyanaise croît plus vite que le nombre d'emplois. L'hétérogénéité des flux migratoires (Suriname, Brésil, Haïti, Afghanistan, Moyen-Orient) est un enjeu pour les maires qui se retrouvent souvent démunis. La ville de Saint-Laurent du Maroni est un exemple patent de coexistence entre violence endémique et précarité.

Par Louis Guarino

Appréhender la démographie en Guyane, c'est d'emblée revenir aux données géographiques. Avec 90 000 kilomètres carrés dont 80 000 de forêt amazonienne, la Guyane est un territoire ultra-marin atypique en Amérique du Sud. De 23 000 personnes au moment de la départementalisation en 1946, la population a atteint 191 000 en 2005 puis 200 000 en 2007. Si l'Insee indiquait une population de 286 000 per-

sonnes en 2021 la plupart des élus locaux l'évaluent plutôt à 300 000 personnes. « La croissance démographique est liée à deux facteurs : la forte natalité et les nouveaux arrivants, observe le député Jean-Victor Castor. En provenance d'Afghanistan et du Moyen-Orient, ces migrants transitent par la Guyane via le Brésil pour demander le droit d'asile. C'est une situation de fait avec parfois 300 migrants la même semaine. » Autant dire que cet afflux perturbe

le peuple guyanais. « Outre les autochtones, les personnes arrivées de force par la traite négrière et le métissage, nous avons des guyanais d'adoption en provenance d'Inde (Pondichéry, Calcutta) », ajoute le député indépendantiste.

Le plan vert de 1975

L'immigration massive évoque inévitablement les différents bagnes, dont le premier fut créé à Cayenne en 1854 par Napoléon III parce qu'il estimait que les condamnés des bagnes français coûtaient cher et menaçaient la société. La transportation des condamnés outre-mer ne fut abolie qu'en juin 1938 grâce à la détermination du député guyanais Gaston Monnerville dans le cadre de la loi sur le redressement financier. Les historiens estiment que 80 000 condamnés ont séjourné dans les bagnes guyanais. Au fil de l'histoire, la Guyane a aussi connu une immigration politico-économique pour construire des ouvrages et infrastructures comme le centre spatial guyanais (CSG) de Kourou installé dès 1968. « Sans compter une immigration de peuplement qui est

GBH
CULTIVONS L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

L'ÉCOLE DES
MÉTIERES
GBH
AUTOMOBILE
GUYANE

L'École des métiers GBH, un nouveau modèle pour développer l'insertion des jeunes

GBH, groupe implanté sur 19 territoires, a souhaité renforcer son ancrage local et son engagement sociétal en Guyane avec la création de l'Ecole des métiers GBH, un organisme qui propose des parcours de formation sur lesquels reviennent sa directrice de formation, Ketsia Tolassy, et sa présidente, Myriam Jacques.



ENTRETIEN AVEC...
Myriam Jacques,
présidente de l'École
des métiers GBH.

apprenants de trouver le chemin d'un épanouissant professionnel » indique Myriam Jacques.

Une Ecole des métiers pour accompagner le secteur automobile

Avec ses marques de véhicules (légers, utilitaires, poids lourd, autocars...), Guyane Automobile propose la vente de véhicules et de pièces automobiles et la réparation. En pleine mutation, le marché de l'automobile bénéficie des technologies hybrides et électriques, avec pour conséquence une évolution des compétences et des besoins en ressources humaines que les entreprises guyanaises parviennent difficilement à pourvoir, en partie par manque d'offres de formations spécifiques. Pour y remédier, Guyane Automobile a créé l'Ecole des métiers GBH. Elle dispose d'un centre de formation d'apprentis (CFA) qui délivre des formations certifiantes pour les jeunes de 16 à 30 ans, et octroie un titre professionnel « mécanicien automobile » (niveau CAP) et un second titre (niveau BAC), avant l'ouverture d'un niveau BTS en 2026. « Avec nos offres de formation, nous souhaitons accompagner les jeunes de bout en bout en veillant à retenir des profils soucieux de faire

« Avec le modèle de CFA d'entreprises, nous prenons part au développement de la formation technique et à l'insertion des jeunes ».

carrière dans la mécanique » précise Ketsia Tolassy. 5 jeunes ont pris part à la première promotion lancée en avril dernier pour l'obtention du niveau CAP, avec l'objectif de leur faire poursuivre dès octobre le cursus du niveau BAC aux côtés de 10 recrues supplémentaires.

L'objectif : contribuer à l'employabilité et l'insertion des jeunes

GBH compte sur de petites promotions pour assurer le recrutement en alternance des jeunes, leur accompagnement par des tuteurs et leur insertion dans les métiers de l'automobile. L'Ecole des métiers GBH propose par ailleurs des formations de courte durée pour les garagistes et mécaniciens présents en Guyane, qu'ils soient affiliés à GBH ou non. Cette action participe à une montée en compétences nécessaire pour un secteur automobile très évolutif. Avec l'Ecole des métiers GBH, le groupe souhaite valider ce modèle d'insertion pour les métiers du secteur

mécanique avant une duplication possible aux autres secteurs couverts par le groupe (vente, distribution, boucherie, agriculture, distillerie...) selon les besoins et carences en formation, et en cohérence avec le tissu local (Pôle Emploi, missions locales, associations de quartiers...) avec qui la coopération est essentielle estime Myriam Jacques.





Un marché à Cayenne, chef-lieu de la Collectivité territoriale de Guyane.

venue s'ajouter à l'immigration politico-économique, à l'instar du plan vert en 1975 », décrypte Jean-Victor Castor. Lequel prévoyait 70 milliards de francs d'investissement à l'époque et l'arrivée de 50 000 colons venus de métropole. « Le plan vert annoncé par le Premier ministre Jacques Chirac est l'illustration même de tous les projets de développement de la Guyane morts-nés ou avortés, indique le document d'orientations sur l'évolution institutionnelle de la Guyane*. Son programme intégrait les infrastructures routières, le développement économique et forestier, le développement de la pêche, l'industrie papetière et forestière, les mines... »

Immigration informelle

L'échec du « plan vert » n'a pas empêché l'essor d'une immigration naturelle, laquelle était relativement parcellaire jusqu'à ce que des réseaux structurés voient le jour. « C'est une immigration informelle très organisée qui serait, d'après les experts, plus rentable que le trafic de drogue », résume Jean-Victor Castor. Le quartier de Baduel, un bidonville situé sur une colline de Cayenne, s'est ainsi étendu en raison de l'afflux d'une population haïtienne en situation irrégulière. Outre des Haïtiens, la Guyane attire des Afghans et des Syriens, au point qu'elle est devenue en 2023 le premier territoire ultra-marin en nombre de demandeurs d'asile avec 5 200 nouvelles demandes d'après le bilan annuel de

Si l'Insee indiquait une population de 286 000 personnes en 2021 la plupart des élus locaux l'évaluent plutôt à 300 000 personnes.

l'Ofpra. Nombre de ces migrants échouent dans des bidonvilles aux conditions de vie précaires, où les incendies sont fréquents. Les travaux de l'universitaire François Piantoni, maître de conférences en géographie démontrent l'hétérogénéité de la dynamique migratoire guyanaise. Ils sont d'ailleurs corroborés par la dernière étude de l'INED. La population âgée de 18 à 79 ans résidant en Guyane se distingue par une faible part de natifs qui ne représentaient en 2020 que 40 % des adultes vivant dans la collectivité. Comme en 2010, la majorité des non-natifs est née dans un pays d'Amérique du Sud ou des Caraïbes. Haïti arrive en tête (23 % des hommes, 30 % des femmes), suivi du Suriname (14 % des hommes, 20 % des femmes) et du Brésil (11 % des hommes, 16 % des femmes), stipule l'enquête « Migrations-Famille-Vieillessement »**. La part de personnes nées en Guyane de parents qui n'y sont pas nés a augmenté en dix ans. Elle est passée de 24 % en 2010 à 41 % en 2020, témoignant de l'impact de l'immigration sur la composition de la population locale. Autant dire que l'immigration clandestine fait rage en 2024. « Les guyanais de souche de la deuxième génération sont pratique-

ment minoritaires aujourd'hui », estime Antoine Karam, l'ancien sénateur socialiste de la Guyane. Les élus guyanais se retrouvent démunis avec des leviers limités en matière de politiques publiques. Sur les berges du fleuve Maroni dans l'ouest de la Guyane, Saint-Laurent du Maroni conjugue pauvreté et délinquance chronique. En 1986, la ville aux 50 000 habitants et au passé bagnard a vu son destin basculer en raison de la guerre civile au Suriname, générant des milliers de réfugiés. En trois décennies, les faits divers (meurtres, braquages, tirs sur les gendarmes) sont devenus monnaie courante. Sans compter une forte natalité : la ville a enregistré 3 300 naissances en 2023. D'après l'Agence française de développement (AFD), elle deviendra la commune la plus peuplée de Guyane en 2030. Pour l'heure, Sophie Charles, maire sans étiquette de la ville depuis 2018, en appelle au Premier ministre Michel Barnier pour obtenir des renforts de sécurité. Un quart des faits de vols à main armés recensés en zone gendarmerie dans toute la France sont commis sur la seule commune de Saint-Laurent du Maroni, selon des chiffres officiels de 2023.

Seule certitude, des mesures immédiates et des solutions structurelles s'imposent pour maîtriser les flux migratoires et apaiser la société guyanaise. « Les relations diplomatiques relèvent de la responsabilité du Quai d'Orsay. C'est la raison pour laquelle dans le dossier de l'évolution statutaire de la Guyane, les élus de la CTG revendiquent une compétence partagée avec l'Etat en matière d'immigration », résume Jean-Victor Castor. Après l'attaque d'Israël par le Hamas le 7 octobre 2023 et les bombardements au Liban, un nouvel afflux de ressortissants libanais est susceptible de grossir la forte communauté libanaise déjà présente en Guyane. ♦

*Source : Assemblée de la collectivité territoriale de Guyane – juin 2024.

**Source : INED-Insee-décembre 2023



Le nouvel élan de la société Antoine Abchée et Fils

Longtemps présentée comme fleuron de l'industrie en Guyane, la Compagnie guyanaise de transformation des produits de la mer (Cogumer) a été placée en 2022 en redressement judiciaire. Le Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne a tranché le 30 avril dernier en faveur d'une reprise par la société Antoine Abchée et Fils (SAF). Pour *Objectif Guyane*, retour sur les ambitions du Groupe après cette acquisition majeure avec son président, Gaby Abchée.



© SAF

La société Abchée et Fils, plus de 50 ans de pêche en Guyane

Fondée en Guyane en 1968, la SAF s'est progressivement développée dans le secteur de la pêche. Désormais dirigée par Gabriel Gaby Abchée, troisième génération à la tête de l'entreprise, elle est identifiée comme l'un des principaux acteurs des produits de la mer du plateau des Guyanes. « Nous nous sommes imposés sur le marché en qualité de pêcheurs, négociants, transformateurs et exportateurs » confirme

Gaby Abchée, avec des produits de la pêche « reconnus pour leur qualité, pêchés de manière artisanale ». La zone de chalandise, à forte connotation régionale, se dédie à la commercialisation de produits locaux en Guyane, aux Antilles, vers l'Europe et à l'international.

La reprise de la Cogumer par la SAF : une filiation naturelle

Dès lors, la reprise de la Cogumer par la SAF paraissait naturelle : elle vient prolonger une implantation déjà forte de la société sur

le territoire guyanais. La société a du néanmoins convenir d'un investissement conséquent, à hauteur de 4 millions d'euros au global (fonds de commerce, biens corporels immobiliers et mobiliers, stock de poissons, salaires). Afin de pouvoir relancer l'activité de manière saine et durable sur ce site, un investissement de 2 millions d'euros (système froid, ligne de transformation, tunnel de surgélation) est en cours d'engagement.

Innover et diversifier les ressources

Le Groupe Abchée n'est pas ailleurs pas en reste concernant les projets d'investissements pour le développement de la filière. Outre le projet de remise en état de trois chalutiers pour la pêche à la crevette dans les eaux guyanaises à hauteur de 1,5 million d'euros, c'est celui de la pêche à la palangre dit poly-longline qui retient toutes

les attentions. Avec près de 400 000 euros investis cet été pour la transformation saisonnière du chalutier Yannick II, la société entend mener une campagne exploratoire fondatrice pour la filière afin d'identifier les grands pélagiques présents dans les eaux guyanaises. « Nos projets visent à améliorer l'offre commerciale en diversifiant les ressources pour mieux répondre aux besoins de nos usines et dans l'intérêt des consommateurs » complète Gaby Abchée.



La reprise de la Cogumer par la SAF concrétisera les ambitions en matière de souveraineté alimentaire de la Guyane, d'export à l'international et d'une plus grande gamme de produits de la mer.

Une coopération gagnant-gagnant pour les pêcheurs locaux

Actuellement, le Groupe Abchée présente un chiffre d'affaires qui dépasse les 10 millions d'euros et emploie une centaine de salariés. Il traite des centaines de tonnes de poissons achetées auprès des artisans pêcheurs locaux, l'essentiel étant revendu sur les marchés. Pour Gaby Abchée, ce chiffre doit être multiplié par 5 ou 6 : « on doit offrir plus de débouchés aux pêcheurs locaux quitte à devoir mettre les moyens pour créer une ligne de collecte du poisson frais sur l'ensemble du littoral de Saint-Laurent du Maroni à Saint-Georges de l'Oyapock. ».

Un territoire ultra-marin pétri de contrastes économiques et sociétaux

LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Plus de 7 ans après le mouvement social qui a paralysé la Guyane pendant 2 mois, en mars-avril 2017, le territoire demeure enlisé dans une situation économique, sanitaire et sociale mais aussi sécuritaire inquiétante.



CHÔMAGE

Le chômage est deux fois supérieur au taux national et s'établit à 13,4 % en 2021 contre 7 % dans l'Hexagone.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La croissance économique est insuffisante pour faire face au boom démographique résultant notamment d'une très forte immigration anarchique. Elle est inférieure à 2 % sur les cinq dernières années, alors que la croissance démographique dépasse les 3 %.

COÛT DE LA VIE

Des écarts de prix importants au cours des 12 derniers mois (+ 2,2 % contre + 1,8 % pour la France entière). L'octroi de mer contribue à la cherté de la vie (taxe sur les biens importés).



PRIX DU CARBURANT

Un coût du carburant astronomique en raison du monopole de la Société anonyme de la raffinerie des Antilles (SARA) malgré des prix largement administrés.

NIVEAU DE VIE

Le niveau de richesse par habitant de la Guyane (15 659 euros /habitant en 2021) est systématiquement inférieur au PIB par habitant national (34 100 euros) : l'écart atteint 45,9 %. Le PIB par habitant de la Guyane est donc moins de la moitié de celui de l'Hexagone.

PRÉCARITÉ

7,9 % de la population bénéficie du RSA, contre 4,3 % dans l'Hexagone.



HABITAT SOCIAL

Fort taux d'habitat insalubre pour beaucoup dû à une stratégie d'accueil défailante face à une forte immigration non contrôlée.

SANTÉ

Faiblesse manifeste des équipements de santé publique (2,8 lits d'hôpitaux / 1 000 habitants, contre 4,07 dans l'Hexagone) : la mortalité infantile frappe 11,7/1 000 enfants en Guyane contre 3,6 / 1 000 au niveau national.

INÉGALITÉS

Le coefficient de Gini utilisé par les Nations Unies pour mesurer les inégalités au sein d'une population (où 0 correspond à une situation d'égalité parfaite, et 1 à la configuration la plus inégalitaire possible), se situe à 0,42 en Guyane, contre 0,29 dans l'Hexagone.

© Pictos créés par Pinky, Risa, Yvelisse, Eléach, Lucas, Helle, Julien, SBT, Jasminka, Sari pour Naum Project.
© Photo la ville de Cayenne pour Shutterstock

L'économie guyanaise s'appréhende en fonction de sa situation géographique. Le territoire qui compte près de 300 000 habitants s'inscrit au cœur du plateau des trois Guyanes (avec le Suriname et le Guyana). Les données économiques et sociales révèlent un manque criant d'infrastructures qui enclave la population et les bassins d'emplois économiques (les infrastructures routières inexistantes

font la part belle au transport aérien), mais aussi une grande précarité et une violence endémique liées en partie à l'immigration illégale. En contrepoint, la Guyane dispose de ressources minières stratégiques, d'un centre spatial guyanais (CSG) à Kourou, véritable poumon économique du territoire qui concentre à lui seul 15 % du PIB et d'une extraordinaire biodiversité.

Données compilées par Louis Guarino

DES ATOUTS MAJEURS

Le seul territoire continental ultra-marin dispose toutefois de formidables richesses.

LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS (CSG) À KOUROU

► Une base de 650 km² constituée d'usines, de pas de tirs, et des ensembles pour accueillir les satellites, des ensembles pour produire de l'énergie
► Le site emploie 1 500 personnes
► 15 % du PIB de la Guyane
► Des ressources naturelles notamment minières, biologiques, halieutiques et énergétiques.

EXPLOITATIONS AURIFÈRES

L'exploitation de l'or en Guyane faisait l'objet en 2019 d'une vingtaine de permis de recherche pour l'exploration. Pour la production, on comptait une trentaine de concessions et de permis d'exploitation. Des petits artisans



possèdent aussi des autorisations. Une bonne partie des mines se situe à l'ouest, sur les bassins versants du Maroni.

BIODIVERSITÉ

Une équipe de l'Office français de la biodiversité (OFB) localisée à Cayenne développe une ingénierie de projets « économie et biodiversité ».

UNE RICHESSE HALIEUTIQUE

► La Guyane dispose d'un potentiel halieutique important au sein de 126 000 km² de Zone Économique Exclusive (ZEE). Plus de 200 espèces de poissons et diverses espèces de crevettes sont recensées.
► La pêche crevettière est pratiquée dans la zone sablonneuse

du plateau continental (entre 30 et 50 mètres de profondeur) par une flotte de chalutiers congélateurs à tangon et basés notamment au port de Larivot (commune de Matoury).
► La pêche aux poissons blancs (acoupa, croupia, loubine...) est pratiquée dans la bande côtière (jusqu'à 20 mètres de profondeur) par une flotte artisanale pêchant au filet maillant droit dérivant ou fixe. 30 espèces commerciales sont ciblées, en particulier l'« acoupa rouge » qui en 2018 représentait près de 31 % des captures selon l'IFREMER. Seul bémol, cette espèce est également ciblée par des pêcheries en provenance des pays voisins qui pêchent illégalement dans les eaux côtières de la Guyane. ♦



SIMKO SIGUY, une histoire guyanaise au service de l'habitat

Acteurs de territoire engagés, SIMKO et SIGUY ont joué la carte de la complémentarité pour répondre durablement aux enjeux d'accès au logement. Société immobilière créée en 1967 pour l'une et principal bailleur social de la Guyane depuis 1975 pour l'autre, ces deux entités s'inscrivent dans une dynamique globale que décline Jean-Jacques Stauch, leur directeur général.



ENTRETIEN AVEC...

Jean-Jacques Stauch, directeur général de SIMKO SIGUY.

La SIMKO et la SIGUY : un projet de territoire commun

Deux sociétés qui travaillent étroitement ensemble : c'est l'ADN de la SIMKO (Société immobilière de Kourou) et de la SIGUY (Société immobilière de la Guyane), engagées sur le territoire de Guyane pour offrir des logements adaptés à chaque étape de la vie et pour tous les budgets. En 2017, la prise de participation par CDC Habitat à 98 % du capital social de SIGUY et à 92 % de SIMKO concrétise à la fois le dynamisme des deux entités et l'importance de poursuivre

la construction de logements sur le territoire. « S'il s'élabore dans un cadre coordonné, le déploiement de nos projets et de nos actions répond à un besoin de première nécessité en Guyane, celui de l'accès au logement » évoque Jean-Jacques Stauch, directeur général commun de la SIGUY et de la SIMKO depuis 2019. « Le rapprochement de nos deux structures vise à renforcer la cohérence de notre action sur le territoire tant du point de vue de la construction et de la réhabilitation que du point de vue de l'accompagnement des locataires » précise-t-il. Il se matérialise à travers deux groupements d'intérêt économique (GIE), l'un « territoire Guyane » qui englobe les sujets techniques (production de logements, aménagement urbain, entretien des logements, solutions de construction innovantes), l'autre « outre-mer » afin de coordonner les services supports (finances, juridique, communication, achats...) et de permettre une expertise à l'échelle ultra-marine.

Consolider la place du logement au cœur de l'aménagement stratégique de la Guyane

La SIMKO et la SIGUY ont formalisé cette ambition dans un « projet de territoire Guyane » commun.

Il porte 5 enjeux, à savoir le développement par la construction de logements et d'habitats diversifiés, le patrimoine avec le renouvellement urbain et l'attractivité du parc, la gestion locative visant à favoriser la cohésion sociale des résidences, la responsabilité sociale et environnementale (RSE) et les ressources humaines en accompagnant l'ensemble des collaborateurs aux différentes évolutions.

Ce projet de territoire a été élaboré avec les salariés, les élus locaux, les services de l'Etat et les partenaires (Banque des Territoires, EPFA Guyane...), en cohérence avec le besoin en construction de logements pour la Guyane. À ce jour, SIMKO et SIGUY détiennent 20 000 logements, auxquels s'ajoutent

6 800 logements en cours de construction. L'investissement est significatif : 2,5 milliards d'euros seront investis sur 10 ans pour permettre la construction de 1 200 logements par an et atteindre l'objectif d'un parc de 30 000 logements – à horizon 2030. En outre, 85 % des demandeurs de logements sont éligibles à des logements dit « très social » alors que ce type de logement ne représente que 12 % du parc social.

Ce niveau d'activité est nécessaire compte tenu de la demande, mais aussi de la courbe démographique de la Guyane, avec une jauge de 150 000 habitants supplémentaires estimée à l'horizon 2050. D'autres critères sont à prendre en considération afin d'ajuster la politique de logement : l'enclavement de certaines

Des opérations de renouvellement urbain ambitieuses sur 5 quartiers historiques de Cayenne

En 2022, des études urbanistiques ont été menées pour la réhabilitation « lourde » du quartier Zéphir à Cayenne qui concerne près de 500 logements. En 2023, les études sur deux autres quartiers Mont-Lucas et Cabassou ont démarré. Au total, ce sont cinq opérations de ce type qui seront lancées à Cayenne pour un total de près de 3 000 logements.



102 logements aidés type LLS - Ibis Vert sur la Commune de Matoury à Crique Anguille.

« Nous souhaitons nous positionner comme opérateur global avec des logements adaptés à chaque étape de la vie pour tous les budgets »

communes (7 sur 22 communes ne sont pas accessibles par la route), les 37 000 habitations spontanées et informelles pour lesquelles sont consacrées des solutions constructives innovantes ou encore la commercialisation chaque année par la SIGUY et la SIMKO de 1 % de leur patrimoine pour stimuler l'accès encore limité à la propriété privée, en partenariat avec CAP Accession Guyane.

Enfin, le manque de fonciers viabilisés porte préjudice à l'accès au logement : la SIGUY et la SIMKO travaillent avec l'établissement public foncier et d'aménagement (EPFA) Guyane, qui porte l'Opération d'intérêt national (OIN) qui vise à accélérer la production de fonciers équipés et la construction de logements sur 24 secteurs répartis sur 9 communes. En 2019, la SIGUY, la SIMKO et l'EPFAG ont signé deux conventions partenariales permettant d'encadrer les modalités de cession des fonciers aménagés sur le long terme. Pour compléter l'offre de l'EPFA, une « fonction aménagement » est en cours de création au sein de la SIMKO et de la SIGUY afin de garantir une production complémentaire de logements.

L'importance d'un « opérateur global » et d'une vision d'ensemble

Dès lors, la singularité et la force de la SIGUY et la SIMKO reposent sur un engagement et une vision

à 360° des besoins en termes de logement, avec une production de logements aidés ou encore une politique volontariste en matière de lutte contre l'habitat précaire par la participation à l'appel à propositions « Un Toit pour Tous En Outre-Mer » (TOTEM), dans le cadre du plan logement porté conjointement par les ministères du Logement et de l'Outre-mer.

L'opérateur s'engage par ailleurs pour les logements intermédiaires et non-aidés, en accompagnement au déploiement des services de l'Etat pour loger les fonctionnaires, ou encore à l'attention des services sociaux (hébergement d'urgence, enfance, jeunesse, personnes âgées), tandis qu'il intervient également en appui des collectivités pour la construction des équipements publics (lycées, collèges, équipements sportifs, etc.).

Pour Jean-Jacques Stauch, les politiques de logement sont

indissociables des politiques de déploiement des infrastructures et équipements publics, ainsi qu'aux enjeux de durabilité et d'adaptation écologique. Le projet de territoire co-construit par les équipes de la SIGUY et la SIMKO porte ces engagements pour produire des projets durables, sociaux et solidaires.

Être opérateur global, c'est par ailleurs œuvrer pour la transition énergétique et écologique des modes d'habitat en Guyane : la SIMKO et la SIGUY proposent ainsi pour la construction et la rénovation des habitats un ensemble de dispositifs, de l'atténuation des points chauds (ventilation, verdissement, ombrière...) à la production énergétique (installation sur les toitures et parking de dispositifs solaires) en passant par la gestion des ressources (chauffe-eau solaire pour un accès à l'eau chaude, la récupération des eaux de pluie et une meilleure percolation de l'eau sur les terrains.

Investir l'innovation sociale et favoriser le bien vivre ensemble

La SIGUY et la SIMKO favorisent la création de lieux d'échanges et de rencontres au sein des résidences, à l'instar de l'installation d'espaces de jeux en limite de propriété afin qu'ils puissent bénéficier au plus grand nombre, ou encore de lieux comme des placettes, des parvis,

des espaces de détente ou loisirs ou encore des jardins partagés.

Véritable priorité, la cohésion sociale dans les résidences repose sur l'amélioration de la qualité de service et de l'accompagnement social des locataires. Pour y répondre, un service d'ingénierie sociale a été constitué afin d'impulser le développement social urbain,

le partenariat ainsi que les animations sur l'ensemble du parc. Une dynamique digne de bailleurs sociaux engagés, qui s'illustre notamment par le déploiement de KLARO, un service qui facilite l'accès pour les locataires à l'ensemble des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre et qui vise à leur redonner du pouvoir d'achat. La proximité est également

un enjeu fondamental, illustrée par le déploiement du gardiennage avec la structuration de la première filière de formation de gardiens d'immeuble sur le territoire. 20 gardiens sont d'ores et déjà en poste, parmi les 240 collaborateurs que comptent la SIGUY et la SIMKO à ce jour, un contingent qui devrait augmenter à hauteur de 70 gardiens sur un total de 340 salariés à l'horizon 2030.

« Nous sommes convaincus de l'importance significative que nous pouvons avoir à l'échelle de quartiers sur la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble »

Balaté Nord à Saint-Laurent du Maroni

Les travaux du quartier de Balaté Nord, à Saint-Laurent du Maroni, ont été récemment lancés. 900 logements, un lycée pouvant accueillir 1 200 élèves, une école de 19 classes et une zone commerciale figurent parmi le projet de construction, qui vise à fournir des logements abordables et à stimuler le développement urbain de la commune. À Saint-Laurent du Maroni, le patrimoine de la SIGUY SIMKO évoluera de 2 800 logements à fin 2023 à plus de 6 200 logements d'ici 2028.



Opération « Malu » à Saint-Laurent du Maroni - 98 logements locatifs sociaux (LLS).

Logement : la Guyane veut passer au rythme supérieur

Démographie oblige, la Guyane aurait besoin de 45 000 nouveaux logements dans les dix ans à venir. Mais comment faire lorsque manque le foncier, un foncier viabilisé en particulier ? Pour les acteurs de terrain, les solutions sont plurielles et doivent s'appuyer sur un impératif : la co-construction entre l'État, les financeurs, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les aménageurs et les constructeurs.

Par Maria Salomon

« Il faut massifier la production ! », clament tous les acteurs du logement, chiffres à l'appui. La Guyane aurait besoin de construire 45 000 logements dans les dix ans à venir, selon les dernières estimations de la Direction générale des territoires et de la mer Guyane (DGTM-Guyane). Certes, le territoire comptait 98 000 logements en 2021, en augmentation de près de 2 % par rapport à 2014*. Sauf que la demande ne cesse de croître, elle aussi, sous une pression démographique soutenue (voir article page 24 et suivantes), qui se conjugue à une importante précarité : 53 % des habitants vivant en dessous du seuil de pau-



La résidence Les jardins de Jasmins à Cayenne.

© Samsamar

vreté et alors qu'on dénombre quelque 40 000 constructions spontanées (dont un quart en secteur insalubre).

30 logements à l'hectare

Dans un contexte où les loyers du parc privé se rangent juste derrière les parisiens**, « hors d'atteinte pour la majorité des foyers guyanais, pointe Thara Govindin, présidente du comité territorial d'action logement (CTAL), 13 000 ménages sont en attente d'un logement à loyer social ou très social. Le parc existant comptait 20 310 logements en 2022. Il faudrait qu'au moins les deux tiers des nouveaux produits soient destinés au parc social ». La dynamique est là, avec une construction de logements sociaux qui a progressé de 4,4 % ces cinq dernières années. Cependant, aujourd'hui, complète Patrick Weirback, directeur de la Samsamar de Guyane (voir article page 41), aménageur et opérateur immobilier, « l'enjeu est

La dynamique est là, avec une construction de logements sociaux qui a progressé de 4,4 % ces cinq dernières années.

de changer de rythme pour assurer une production de logements régulière et soutenue, adaptée au rythme socio-économique de démographique. Nous avons besoin d'au minimum 3 000 logements par an et nous n'en produisons qu'un peu plus d'un millier... Or, pour réaliser une moyenne de 30 logements à l'hectare, il faudrait entre 1 000 et 1 500 hectares de terrains disponibles et facilement aménageables ».

Difficile accès au foncier

C'est un paradoxe. La Guyane, avec ses 83 534 km², dont 94 % appartiennent à l'Etat, a presque la superficie du Portugal, mais on y manque de foncier. La quasi-totalité des habitants sont concentrés sur la bande littorale, d'est en ouest et, comme le souligne Thara Govindin, « elle présente une faible disponibilité de terrains constructibles en milieu urbain ou périurbain, tandis que d'immenses étendues de forêts sont soumises à de fortes contraintes environnementales et souvent protégées ». Cette « impression d'espaces démesurés pose un réel problème de foncier, renchérit Lauric Sophie, secrétaire général de la Fédération régionale du BTP (FRBTP), En général, via la ligne



La résidence
Bois-de-Rose
à Saint-Laurent
du Maroni.

© Semsamar

budgétaire unique (dédiée à l'Outre-mer) ou par la Banque des Territoires, par exemple, les financements sont bien présents pour construire... Mais il manque du foncier aménagé, mis à disposition des aménageurs publics et des entreprises ». Ici, l'aménagement nécessite régulièrement de déforester, parfois de faire une route, avant d'opérer un terrassement et d'installer les VRD (ndlr, voirie et réseau divers). « Ces opérations lourdes peuvent prendre plusieurs années, ajoute le responsable. Les professionnels du BTP sont prêts à intervenir techniquement, reste à préparer l'amoné ».

Une opération multisite

Face à cette urgence foncière, l'État a justement créé en 2016 un organisme dédié à la Guyane, spécifique car il gère à la fois des fonctions d'acquisition de foncier et d'aménagement qui, ailleurs en France, relèvent de deux organismes

C'est un paradoxe. La Guyane, avec ses 83 534 km², dont 94 % appartiennent à l'Etat, a presque la superficie du Portugal, mais on y manque de foncier.

distincts : l'Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EP-FAG). Parmi ses missions, l'organisme paritaire (État-collectivités territoriales) pilote une Opération d'intérêt national (OIN) multisite qui vise l'aménagement de 22 secteurs et, sur près de 5 800 hectares, la construction d'équipements et de 23 000 logements sur une dizaine d'années.

Énorme ? « Mais certaines conditions juridiques complexes, des lois sur l'eau, par exemple, ou du turn-over d'équipes, ralentissent ce process », observe le secrétaire général de la FRBTP. La présidente

d'Action logement, elle, estime que « l'opération ne permettra de couvrir qu'un tiers des besoins en logement, ce qui souligne la nécessité de renforcer les stratégies foncières locales et nationales ». De cultiver, par exemple, une cohérence entre le Schéma d'aménagement régional de la Collectivité territoriale de Guyane, les plans locaux d'urbanisme des villes et l'OIN de l'État. Et, donc, la co-construction.

Une co-construction que met aussi en avant Christian Moutton, directeur territorial de la Banque des Territoires. Cette filiale de la Caisse des dépôts, qui se revendique, via ses prêts et financements aux bailleurs sociaux sur le long cours, « comme le principal financeur du logement social » en Guyane, travaille également, entre autres, avec les collectivités sur des projets d'aménagement et d'équipements. Cela lui « apporte une vision globale du développement local et des contacts avec tous les acteurs ». En Guyane, « il y a un relationnel très fin, résume Lauric Sophie. Et des moments comme le prochain comité de pilotage autour de l'OIN, le 26 novembre prochain, devrait réunir la plupart des acteurs du secteur ».

L'occasion, peut-être, d'aborder un autre des facteurs limitant de l'accélération du marché : l'inflation des prix des matières premières et équipements, plus marquée encore que dans l'Hexagone car ici, presque tout est importé. « C'est compliqué », confirme Patrick Weirback. Les professionnels ont engagé un travail avec l'État sur la question des normes de l'Union européenne, qui limitent l'utilisation de produits issus des pays limitrophes, moins chers et plus proches. A suivre. ♦

*Selon le tableau de bord 2023 de l'observatoire de l'habitat de Guyane

**Rendue publique en août 2024, l'étude de l'Observatoire de l'habitat de la Guyane, de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (Audeg) réalisée d'avril à octobre 2023 sur 1 706 logements locatifs privés, soient 6 % du parc privé, établit un loyer médian à 828 euros, soit 15,32 euros le m², derrière Paris 25 € le m² et l'agglomération parisienne (17 €/m²).

OBJECTIF
métropoles
de France magazine



OBJECTIF

Dunkerque Grand Littoral

Au travers de ses hors-séries, *Objectif Métropoles de France* interroge la fabrique des métropoles et décrypte les enjeux de l'aménagement des plus grandes agglomérations françaises. Projets immobiliers, croissance économique, défis d'attractivité, marketing territorial, mobilités réinventées, dynamisme universitaire et culturel, la ville du XXI^e siècle rayonne sur un territoire plus large.

Action logement et plus

Aux côtés des opérateurs pour construire des logements sociaux et intermédiaires et des salariés pour accompagner leur mobilité, le groupe Action logement (ex-1 % logement), se présente en Guyane comme l'un des acteurs clés pour massifier l'offre de logement. En partenariat et dans un ancrage territorial.

Par Maria Salomon

« **A**ncré dans son territoire et partenaire », c'est ainsi que Thara Govindin, présidente d'Action logement, qualifie ce groupe successeur du 1 % logement depuis sa réforme en 2017, qui accompagne à la fois les salariés et les aménageurs, l'un n'allant pas sans l'autre en Guyane où les besoins de logement sont si importants. « Cet ancrage territorial », reprend la présidente, permet au groupe d'assumer deux missions principales : la construction, la gestion et le financement de logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues et l'accompagnement des salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

105,5 millions d'euros pour les quartiers prioritaires

A ce titre, Action logement services a accompagné 745 ménages en Guyane en 2023, pour un montant de 1,7 million d'euros. Parmi eux, 233 nouveaux ménages ont été logés, 232 ont bénéficié d'une garantie Visale (où l'organisme se porte garant dans un dossier de location) et 197 ont été aidés à la mobilité.



Thara Govindin, présidente d'Action logement Guyane.

© DR

Le groupe a également mobilisé 38 millions d'euros pour soutenir les bailleurs sociaux du territoire et 105,5 millions d'euros pour les quartiers prioritaires du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

« Ces trois dernières années, complète Thara Govindin, la Guyane a bénéficié de 210 millions d'euros de notre groupe dans le cadre du plan d'investissement volontaire pour l'Outre-mer, qui ont financé des projets générant 700 millions d'investissements et la production prévisionnelle de 5 000 logements dont 1 400 en réhabilitation... » Mais, au-delà du financement, souligne-t-elle, « Action logement a également apporté son ingénierie dans les projets, avec une vraie stratégie d'intervention face aux enjeux du territoire ».

L'action la plus significative, pour la présidente, afin de « massifier la production de logements sociaux » a été la création en 2022, à parité avec l'Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG), la Société immobilière et foncière d'aménagement de la Guyane (SIFAG). Ce nouvel acteur du

secteur de l'immobilier en Guyane intervient sur l'ensemble du territoire, « avec un attachement plus marqué aux centres-villes et à la proximité des pôles urbains, aux centres d'activités économiques, sociaux et de services », précise la présidente. Dans ce cadre, la SIFAG peut acheter, vendre, négocier, constituer un patrimoine foncier afin de porter des opérations d'amélioration de l'habitat ou de diversification de l'offre de logements. Elle peut également agir au travers d'opérations de constructions neuves. En 2024, son conseil d'administration a acté l'acquisition de 400 logements intermédiaires et sociaux, et la maîtrise foncière de quatre parcelles en dents creuses au centre de Cayenne. « Chaque année, ajoute Thara Govindin, la société vise à mettre en location des logements neufs ou réhabilités pour prendre part à l'aménagement et au développement de la Guyane. Son activité injecte plus de 25 millions d'euros par an dans l'économie guyanaise et soutient particulièrement le BTP avec la construction, la réhabilitation ou l'acquisition d'environ 120 logements tous les ans ». ♦



Avec le réseau «Elus pour Agir», l'ADEME Guyane accompagne les collectivités dans la transition écologique

Agence de la transition écologique, l'ADEME propose aux territoires hexagonaux et ultra-marins des clés de lecture et des pistes d'actions pour s'engager dans une société plus sobre. Le lancement du réseau «Elus pour Agir» a pour ambition d'accompagner les élus locaux dans leurs projets de transitions écologique et énergétique. Une dynamique sur laquelle revient Ingrid Hermiteau, directrice régionale de l'ADEME Guyane.



ENTRETIEN AVEC...

Ingrid Hermiteau,
directrice régionale
de l'ADEME Guyane

« **Elus pour Agir** » :
un outil méthodologique
et d'aide à la décision

De quelle manière identifier les leviers d'action pour agir localement pour la transition écologique ? Comment être accompagné pour disposer de ressources en ingénierie et en financement ? L'ADEME Guyane propose un appui aux exécutifs locaux avec «Elus pour Agir», un réseau qui vise à donner des clés de compréhension sur la planification écologique, ainsi que sur les leviers mis à disposition. «Le réseau a vocation à mettre en relation les décideurs locaux avec les personnes ressources pour les

accompagner dans leurs démarches locales de transition» précise Ingrid Hermiteau. Concrètement, si la collectivité souhaite équiper la toiture d'un établissement en panneaux solaires, l'ADEME communique les étapes du projet et relaie les modalités d'accompagnement.

Poursuivre le récit écologique du territoire guyanais

Le photovoltaïque n'est que l'un des nombreux projets éligibles à la démarche globale, laquelle se structure autour du développement de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets, de la transition énergétique des territoires par la maîtrise des énergies et l'objectif de neutralité carbone, et de l'accompagnement de la construction de la ville amazonienne durable. Ces trois axes reflètent les spécificités de la démarche initiée en Guyane, territoire qui, riche de ses ressources en biodiversité, émerge à 70 % d'énergies renouvelables. Ces spécificités se mesurent également aux fortes dynamiques démographiques et aux besoins d'infrastructures comme l'accès à l'eau potable, à l'électricité, ou encore d'équipements publics (routes, écoles...).

Investir le réseau «Elus pour Agir»

Le réseau compte enclencher une véritable dynamique en mobilisant les élus à échéance trimestrielle, alliant temps d'échanges et visites de terrain, sur la base d'un programme co-construit avec ses membres. Les trois premières rencontres du réseau, les 12 mars, 11 juin, puis le 25 septembre ont investi le photovoltaïque, la gestion des déchets et des biodéchets ainsi que les bénéfices de la maîtrise de l'énergie sur

les bâtiments (isolation, végétalisation, rénovation...). «Nous devrions dédier une fois par an un échange avec le réseau antillais, étant entendu que nous adaptons notre action et notre méthodologie aux besoins et aux vœux des élus. En 2024, c'est en Guadeloupe que se tiendra cette rencontre, dans le cadre du Congrès annuel de l'ACCDOM* du 10 au 15 novembre 2024» conclut Ingrid Hermiteau.

*plus d'informations: france-accdom.org



Lancement du Réseau et première séquence de sensibilisation aux déchets.





USHOM
UNION SOCIALE POUR
L'HABITAT OUTRE-MER

L'Union sociale pour l'habitat outre-mer : agir pour le logement social en Guyane

L'Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM) fédère depuis 1998 les organismes de logements sociaux des territoires ultra-marins dont des sociétés d'économie mixte (SEM). Elle participe pleinement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ultramarins par son action en faveur du développement de l'offre de logement social, dans des territoires dont 80% de la population est éligible à un logement social. Des défis sur lesquels revient la directrice, Sabrina Mathiot.



ENTRETIEN AVEC...
Sabrina Mathiot,
directrice de l'Union sociale
pour l'habitat outre-mer
(USHOM).

L'USHOM : des missions engagées pour l'habitat

L'Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM) joue un rôle clé dans la promotion et le développement du logement social dans les territoires d'outre-mer français. Elle représente les organismes de logement social des départements et régions d'outre-mer, auprès des pouvoirs publics, locaux et nationaux. Elle défend leurs intérêts et contribue à l'élaboration des politiques de l'habitat. Pour Sabrina Mathiot, il s'agit de construire des politiques de l'habitat cohérentes avec les réalités des territoires : « L'USHOM

mène des actions de plaidoyer pour sensibiliser et influencer les politiques publiques en faveur du logement social, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des populations d'outre-mer et en insistant sur le retard pris ».

L'USHOM organise des formations pour les professionnels du secteur du logement social (collectivités, bailleurs sociaux, constructeurs et aménageurs...) afin de renforcer leurs compétences et de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les territoires. Elle impulse des dynamiques en matière d'innovation et d'ingénierie, en permettant aux organismes de logements sociaux de disposer de financements et de porter des projets innovants, à l'instar du programme ECCODOM, dispositif de sensibilisation à l'écoresponsabilité qui bénéficie d'une aide de 7,4 millions d'euros. Il s'agit pour Sabrina Mathiot de « faire des territoires ultramarins des territoires d'excellence en matière de résilience et de décarbonation ».

Enfin, en dialogue continu avec l'Etat et les collectivités, l'USHOM est partenaire officiel des associations des maires des Outre-mer et de

plusieurs collectivités avec lesquelles elle conduit des réunions de travail sur les politiques de l'habitat. Sabrina Mathiot rappelle : « les politiques de l'habitat, par leur nature transversale, impliquent la collaboration de multiples acteurs ainsi qu'un dialogue continu et fluide avec toutes les parties prenantes ».

Continuer de clamer le caractère singulier des territoires ultra-marins dans la politique de l'habitat
Le rôle premier de l'USHOM réside justement dans sa capacité à donner

auprès des pouvoirs publics les réalités locales de l'habitat. Une fonction d'autant plus indispensable à l'échelle des territoires ultramarins et de la Guyane où la demande sociale de plus en plus soutenue se percute aux fortes carences en logement. Pour Sabrina Mathiot, les années de retard accumulées doivent désormais être compensées par une politique volontariste : « nous devons financer et investir le logement social, en accompagnant notamment les bailleurs sociaux dont l'absence de fonds propres

Le logement social en Guyane et dans les territoires ultra-marins en quelques chiffres

Le parc locatif social public constitue 15 % des résidences principales en Guadeloupe et à La Réunion, 16 % en Martinique et en Guyane. Ces taux sont très voisins du taux hexagonal de 17 %.

Une forte hausse de la demande de logement social en Guyane (+ 56 %), dans une moindre mesure à La Réunion (+ 12,2 %). A contrario, une quasi-stagnation en Martinique (+ 2,5 %) et en Guadeloupe (+ 1,6 %).

Les bailleurs sociaux doivent faire face à des coûts de construction plus élevés que dans l'Hexagone, lesquels ont connu une augmentation de 25 % ces deux dernières années. Les coûts des matériaux de construction sont supérieurs de 30 à 40 % dans les territoires ultra-marins.

Sur la période 2013-2021, une baisse de la construction de logements sociaux s'observe à La Réunion et en Guadeloupe, à contrario de la Guyane : entre 2 500 et 3 500 selon les années, un chiffre en chute libre pendant et après Covid.



La résidence Paradiso de la Guyanaise d'HLM : résidence de 76 logements à Cayenne, livrée en décembre 2023.

« *Nous militons pour une politique adaptée de l'habitat dans les territoires ultra-marins, dont les spécificités sont bien différentes de l'Hexagone : les dispositifs et les moyens doivent dès lors s'agencer à ces réalités* ».

les empêchent d'investir dans de nouvelles opérations. Rappelons que nos bailleurs ultramarins sont en moyenne deux fois plus endettés que leurs homologues de l'hexagone ».

Si l'USHOM plaide pour une évolution des dispositifs de droit commun (comme l'ANAH) avec une adaptation aux réalités ultramarines, elle compte sur une gouvernance partagée et territorialisée de l'habitat. Une mise en application qui doit passer par une co-construction avec les collectivités locales, amenées à s'outiller progressivement et à se doter d'une vision territoriale de l'habitat, au croisement des politiques sociale, économique et de peuplement.

Une feuille de route de 40 mesures précisée dans un livre blanc
Pour Sabrina Mathiot, cet équilibre territorial entre une vision encore trop uniformisatrice de l'Etat et une montée en compétence des élus est primordial pour répondre aux

nombreux enjeux de l'habitat social. L'USHOM a ainsi compilé dans un livre blanc sur l'habitat ultramarin 40 mesures, délivrant un peu plus le message d'une différenciation des politiques de l'habitat en Outre-mer, eu égard aux difficultés d'accès au logement, aux revenus des ménages bien inférieurs en outre-mer à ceux de l'hexagone ou encore aux aides au logement insuffisamment adaptées pour solvabiliser les ménages.

Elles font figurer la définition d'un plan stratégique national de rattrapage sur 10 ans, avec pour corolaire la promulgation d'une loi de programmation pluriannuelle, en partie pour augmenter la production de logements sociaux et très sociaux et rénover le parc existant. Un objectif qui doit par ailleurs s'intégrer à une stratégie de décarbonation du parc locatif social et privé, avec des freins persistants explique Sabrina Mathiot : « d'un montant de 3,5 milliards d'euros, les aides de MaPrimeRenov'

destinées aux propriétaires privés de logement ne profiteront pas aux territoires ultra-marins car l'éligibilité aux financements nécessite un DPE dont l'élaboration est retardée à 2028, ainsi qu'un guichet « Mon accompagnateur Rénov » instauré pour le suivi des dossiers inexistant en Outre-mer ».

L'Union Sociale pour l'Habitat Outre-mer (USHOM) renforce son engagement aux côtés des territoires ultramarins dans leur politique de l'habitat en organisant, **le 21 novembre à l'Assemblée nationale**, son colloque annuel. Cette édition sera marquée par la remise du « **premier guide de l'habitat outre-mer** », un document inédit destiné aux élus, visant à les soutenir dans la conception et l'application de politiques de logement adaptées aux spécificités des territoires ultramarins. Un pas significatif pour répondre aux besoins locaux en matière de logement.

Des conducteurs
de chantier en Guyane.

La FRBTP mise sur l'innovation et la formation



© FRBTP

En Guyane, l'urgence de bâtir rend encore plus précieux l'accompagnement de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics (FRBTP) dans l'innovation et la formation des 5 000 salariés du secteur.

Par Maria Salomon

L'or pour les bâtisseurs de Guyane : début octobre, l'entreprise *La Brique de Guyane* s'est classée en tête de la catégorie hors-site des Awards de l'innovation du salon Batimat, à Paris, pour SymbioFlex. Cette maison préfabriquée associe bois et briques de terre compressée : une solution 100 % locale, à faible émission, en matériaux naturels et « respectueuse des habitants et confortable », comme le dit le fabricant Stéphane Lambert. Également 20 à 25 % moins cher qu'avec des matériaux classiques, l'habitation se positionne sur les marchés des particuliers, des logements sociaux, intermédiaires ou même de luxe.

Accompagner la formation

« La construction durable, avec des matériaux biosourcés, innove tout en valorisant le territoire », pointe Lauric Sophie, secrétaire général de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics (FRBTP) de Guyane. Cet économiste qui a signé une thèse sur la structuration de la filière bois guyanaise, explique que « cette ressource est absorbée à 95 % par le BTP et peut servir des constructions vernaculaires, avec des savoir-faire ancestraux, jusqu'à la production d'immeubles R+2 ou +3 en pré-fabrique ». Côté terre, la fédération est aussi

attentive - entre autres - aux travaux de Lily Walter, une ingénieure en thèse à l'Université de Guyane, qui a mis au point un béton réalisé avec de la terre coulée. « Une de nos missions est d'accompagner l'innovation pour la rendre opérationnelle, relève Lauric Sophie. D'autant qu'elle est aussi un facteur d'attractivité du secteur ». La FRBTP avait organisé en 2022 une rencontre autour de la construction durable avec la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) dont un des thèmes clés était la formation et l'emploi.

5 000 salariés dans le BTP

« L'augmentation de l'activité nécessite de recruter en nombre et en qualité, donc de former, confirme le dirigeant. Nous sommes passés de 3 000 salariés fin 2018 à 5 000 en 2024, avec quelque 500 intérimaires. Les salariés du secteur doivent monter en compétence ». Depuis le début de l'année, la Fédération a ainsi organisé, avec le Centre de formation BTP AO Guyane ; la formation de douze chefs d'équipe, finalisée le 25 octobre. « La montée en compétence des conducteurs de travaux et chefs de chantier est cruciale car c'est par elle, notamment, que l'on fait passer les nouvelles modalités de construction, notamment le tri des déchets, le respect des normes de prévention QSE (Qualité, sécurité, environnement) », complète-t-il. Selon Lauric Sophie, le secteur doit progresser en matière de gestion des déchets, alors qu'une première déchèterie professionnelle est en train de se mettre en place à Kourou. Enfin, au-delà des dossiers de structuration de la filière, la Fédération soutient et représente sa cinquantaine d'adhérents de toutes tailles, des grandes majors aux PME, sur des sujets de stratégie d'aménagement pour le territoire de Guyane, « toujours dans la co-construction », conclut-il. ♦



© Semsamar

La Semsamar en transversalité

Grâce à ses métiers d'aménageur, de bailleur et d'équipementier, la Semsamar se positionne comme l'un des acteurs incontournables du logement et de l'aménagement urbain du territoire en Guyane, où elle s'est implantée en 2005.

Par Maria Salomon

Avec une première pierre posée en février dernier, le projet d'aménagement de Balaté Nord, dans la deuxième couronne de Saint-Laurent du Maroni, promet de transformer une ancienne zone de stockage de matériaux de travaux publics en un quartier doté de 900 logements, dont 750 sociaux ou très sociaux, un lycée de 1 200 élèves et un groupe scolaire de 19 classes, mais aussi une plaine de jeux, des plateaux sportifs, un centre commercial, des activités tertiaires ou une crèche privée... Le portage global est assuré par la Semsamar, qui avait racheté ces 33,6 hectares en 2014, pour démarrer les études en 2018.

Répondre à l'enjeu démographique

« Ce projet d'ampleur, avec un budget prévisionnel de 47 millions d'euros (*), représente un enjeu majeur pour l'ouest guyanais, autant qu'il est structurant pour la commune de Saint-Laurent en pleine explosion démographique (ndlr, voir article démographie), estime Patrick Weirback, directeur territorial de la Semsamar en Guyane. Nous mettons là en œuvre notre rôle d'aménageur, en concertation et en partenariat avec tous les acteurs du logement, les bailleurs sociaux, les promoteurs tels que la Sodim Guyane et Apromeos, la commune, la Collectivité territoriale et l'Etat ». La Semsamar, société d'économie mixte créée en 1985 à Saint-Martin, en

Guadeloupe, s'est implantée en 2005 en Guyane, y transférant ses expertises de bailleur, d'aménageur et d'équipementier pour le compte des collectivités. « Ces trois métiers nous apportent une vision transversale pour promouvoir un aménagement urbain cohérent, notamment en nous assurant que la diversité des fonctions urbaines sont bien prises en compte », note Patrick Weirback.

Des logements dans la ville

En effet, poursuit le directeur territorial, « au-delà du logement de plus de 3 500 personnes, ce nouveau quartier comprendra également des fonctions économiques, avec la création de plus de 7 200 m² d'activités commerciales, tertiaires et de services, ainsi que des services publics, notamment avec la construction d'un lycée et d'un groupe scolaire ». A l'est du territoire, cette fois, à Saint-Georges-de-l'Oyapock, là où la société avait conduit pour la Collectivité territoriale de Guyane les opérations de réalisation d'une cité scolaire (collège et lycée), elle mène un nouveau programme de construction de 72 logements, pour répondre au besoin d'hébergement de la population et des personnels de ce nouvel établissement.

Face aux énormes besoins de logements des habitants, la Sem investit en moyenne en Guyane plus de 50 millions d'euros, et s'appuie également sur son métier, central, de bailleur, avec 4 700 logements répartis principalement dans l'agglomération cayennaise, jusqu'à Apatou, en passant par Saint-Laurent du Maroni... ♦

(*)Le portage du projet est assuré par la Semsamar, grâce à un préfinancement de la Caisse des dépôts (prêt Gaïa foncier d'une durée de dix ans). Le projet d'un montant total 47 millions d'euros est cofinancé par la vente de charges foncières à hauteur de 32,37 millions d'euros et à hauteur de 14,62 millions d'euros via des subventions du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (Frafu) travaux, dont 41 % proviennent de l'Etat, 12 % de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et 47 % du Fonds européen de développement régional (Feder).

Le secteur de la pêche est menacé par les activités illégales.

Une économie de territoire

L'économie de la Guyane est portée par son centre spatial mais se développe aussi grâce à l'exploitation de ses richesses naturelles. Très abondantes, elles permettent au territoire de créer de la valeur ajoutée. Mais aussi d'envisager l'avenir.

Par Sébastien Fournier

La Guyane cherche les voies de son développement. Certes, beaucoup de choses restent à faire dans ce territoire confronté à des défis sociaux de grande ampleur. Pour autant, l'activité économique n'est pas au point mort. Loin de là. La Guyane est d'abord indissociable de son centre spatial à Kourou (lire page 44). Créé en 1964, il occupe une place importante dans l'économie guyanaise en concourant à 15 % de la création de richesses. Selon l'Insee, un emploi privé sur six est lié à l'activité spatiale. Cela représente un peu plus de 10 % des salaires dans le territoire. Ce secteur à forte valeur ajoutée génère des investissements réguliers qui favorisent les échanges commerciaux dans tous les secteurs de l'économie. Mais l'activité économique ne se résume pas seulement à la haute technologie. Le territoire dispose de richesses naturelles abondantes. Avec son océan vert, la Guyane a développé une filière

bois importante. Selon la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane, il s'agit de la troisième filière économique du territoire. On compte environ 250 entreprises dont près de 90 % de TPE. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 100 millions d'euros pour environ 80 000 m³ de grume exploités chaque année. Dans ce secteur, figurent l'exploitation forestière ainsi que les unités de sciage et de rabotage du bois, soit environ 40 entreprises pour plus de 200 salariés. Aussi, la filière comprend les entreprises transformant le bois en sortie de scierie (charpentes, mobiliers, bois profilés, artisanat d'art, etc.) et assurant la pose de produits finis (charpente, menuiserie, agencement). Elle est composée de plus de 160 entreprises et concerne plus de 600 emplois.

Des richesses aurifères

La Guyane peut également compter sur son patrimoine minéral. La filière

aurifère représente 500 à 600 emplois et réalise un chiffre d'affaires proche de 50 millions d'euros. La production est principalement réalisée par une quarantaine de petites entreprises « artisanales » et un petit nombre d'entreprises de taille moyenne, en exploitant des gisements alluvionnaires. Mais en Guyane, l'extraction de l'or se fait aussi de manière illégale. De nombreux chercheurs clandestins, venus essentiellement du Brésil ou du Suriname exploitent les sous-sols causant des saccages de la forêt amazonienne. Lors de son déplacement en Guyane en mars 2024, le président de la République s'est montré justement déterminé à lutter contre ce phénomène. La Guyane dispose aussi d'un potentiel halieutique important au sein de 126 000 km² de zone économique exclusive. Plus de 200 espèces de poissons et de crevettes sont recensées. En 2018, 2 300 tonnes ont été débarquées pour le poisson blanc, et 1 700 tonnes pour le vivaneau. Deux ports de pêche et 14 points de débarquement sont recensés en Guyane. On comptait en 2018 plus de 450 marins actifs dont 90 % sont de nationalité étrangère. L'activité de la pêche côtière emploie 350 salariés tandis qu'on en compte

120 pour la pêche au large. Là aussi, ce secteur est en difficulté en raison des activités illégales qui le concurrencent frontalement. Elles représenteraient entre 1,5 et 3 fois celles de la pêche formelle.

Parmi les activités en pointe, le BTP figure en bonne place en Guyane. Porté par les besoins structurels du territoire, le secteur était en plein essor en 2023. Les carnets de commandes étaient fournis et les importations pour la construction ont bondi de 27,3 % par rapport à l'année précédente. La Cellule économique régionale de construction a enregistré une hausse de construction de logements et de locaux autorisés de 1,1 %. L'ensemble des entreprises de la filière du BTP employaient 4 830 salariés en 2023.

Mais l'activité économique ne se résume pas seulement à la haute technologie. Le territoire dispose de richesses naturelles abondantes. Avec son océan vert, la Guyane a développé une filière bois importante.

L'innovation pour créer des emplois

Côté innovation, la Guyane n'est pas en reste. Le territoire, avec ses différents acteurs, se dote de moyens pour développer une industrie innovante. L'agence de la Collectivité territoriale de Guyane, Guyane développement innovation (GDI), née de la fusion en 2013 de Guyane développement et de Guyane technopole, a pour

objectif de soutenir le développement durable et pérenne de l'économie, avec l'innovation comme principal moteur à l'échelle du territoire guyanais. Parmi ses actions figure le soutien à la filière bioressources. Il fait l'objet d'un déploiement d'outils comme la Halle technologique pour l'agro-transformation. L'agence soutient également les filières du numérique et des énergies renouvelables. Dans le cadre du Schéma régional de développement économique de la Collectivité, GDI a proposé la mise en place d'un système d'information territoriale, un outil d'intelligence économique d'aide à la décision et à l'aménagement du territoire. En accompagnant le développement des filières et des entreprises par l'innovation, le territoire souhaite accroître son potentiel de compétitivité et favoriser la création d'emplois dans des secteurs de niches. ♦



NOFRAYANE

Une entreprise de Guyane pour le développement du Territoire

Lycée de Maripasoula

Lycée 4 Saint-Laurent du Maroni

Siège social de NOFRAYANE
 Lieu-dit Parc d'Activités Parkway - 9 rue Yayamadou
 CS 21106 - 97351 MATOURY
 Tél. 0594 29 85 36 - nofrayane@nofrayane.fr



Décollage d'Ariane 6 sur le site de Kourou.

Kourou et la Guyane cultivent leur lien spécial

Chaque année, le Centre spatial guyanais consacre un budget de dix millions d'euros à différents types d'actions utiles au territoire. Cette initiative s'ajoute aux retombées économiques liées aux tirs de fusée dont la cadence va se densifier.

Par Marc Fressoz

Affirmer que l'avenir des 1 500 emplois directs du centre spatial guyanais tient à un fil, celui d'Ariane, serait excessif. Auparavant, « quand le Centre spatial toussait, toute la Guyane était malade », souligne Marie-José Gauthier, la déléguée Espace pour la Guyane du CNES. Cette activité représentait 30 % du PIB territorial guyanais en 1998 mais depuis la montée en puissance d'autres secteurs économiques, sa part relative est tombée à 12 %. Il n'empêche, « nous nous réjouissons du succès du premier tir test d'Ariane 6 », applaudit-elle. Lancé le 9 juillet dernier pour répondre à l'offensive commerciale de SpaceX, cet

engin ouvre une perspective à moyen terme de douze lancements par an, très loin du creux actuel (quatre tirs annuels avec des fusées Vega) causé par le retard de mise au point de ce nouveau modèle après la fin de carrière d'Ariane 5. Tout est prêt, les travaux de modernisation des installations sont déjà en cours et vont s'étaler dans le temps, fournissant du travail aux entreprises locales. L'impact économique du centre de Kourou, qui concentre trois grands acteurs (le CNES, Arianespace et l'Agence spatiale européenne), ainsi qu'une quarantaine d'équipementiers et prestataires, est évident. Avec ses 2 000 emplois indirects et 1 000 induits, 4 500 personnes

Avec ses 2 000 emplois indirects, plus de 1 000 induits, 4 500 personnes au total dépendent du centre de Kourou.

au total en dépendent. Et chaque tir équivaut à un surcroît d'activité pour les hôtels, la restauration, les loueurs de voiture, etc.

L'IUT de Kourou

Il existe également des liens plus institutionnalisés entre Kourou et la Guyane, « destinés à aider d'autres secteurs à se développer », explique Marie-José Gauthier, qui en est la grande ordonnatrice. « Chaque année, nous consacrons en moyenne dix millions d'euros à différentes actions : la réhabilitation des Îles du Salut, des bourses pour les étudiants, la construction de bâtiments pour l'université, ou encore des actions dans les 22 communes de la collectivité territoriale ». On retrouve aussi la pâte du CNES, administrateur de l'Université de Guyane, à travers certains cursus. « Nous sommes à l'origine de la mise en place il y a plus de 20 ans de l'IUT de Kourou, aujourd'hui intégré à l'Université. Il s'agissait d'avoir des techniciens dans les télécoms et réseaux, le génie électrique, la maintenance industrielle. » Des ingénieurs de Kourou ou de Toulouse animent également certains modules de formation, par exemple sur la télédétection. Peu à peu, le CNES s'implique de façon plus globale vis-à-vis de la société. Les bourses sont désormais également attribuées à des étudiants qui se forment à des métiers utiles à la Guyane et pas seulement à l'industrie spatiale. On peut également mentionner un autre apport de Kourou, avec la mise à disposition gratuite auprès des pouvoirs publics d'images satellite utiles pour surveiller le trait de côte, par exemple, ou cette partie de l'Amazone où s'inscrit la Guyane. ♦



MPI Guyane, fédérer les industriels locaux et accompagner les mutations du secteur

L'association des Moyennes et Petites Industries (MPI) Guyane fédère depuis plus de quarante ans une centaine d'entreprises du secteur industriel. Elle les représente et les accompagne dans leur champ d'intervention respectif, avec plusieurs enjeux de fond que présente Lionel Loutoby, directeur général.



ENTRETIEN AVEC...
Lionel Loutoby,
directeur général
de la MPI Guyane.

Défendre l'intérêt de la filière industrielle locale

MPI Guyane coordonne une partie de la filière économique de la Guyane (hors-spatial), équivalent à plus de 500 millions de chiffres d'affaires en Guyane et 2 640 emplois directs (60 % des emplois industriels). Les secteurs d'activités représentés (matériaux de construction, agroalimentaire, énergies, secteur aurifère...)

peuvent compter sur un appui de l'association autour de trois piliers d'action, à savoir la défense des intérêts des industriels (identifier les dispositifs favorables aux entreprises), la promotion de l'industrie ou encore la mutualisation des projets.

Moyennes et Petits industries guyanaises : une identité amazonienne valorisant les ressources locales de manière durable

La valorisation et la coordination passent en outre par l'organisation en novembre de la semaine de l'industrie, afin de susciter des vocations et mieux faire connaître les différents métiers, ou encore par une mutualisation de l'expertise entre industriels avec une plateforme de ressources. Lionel Loutoby souhaite poursuivre le développement de l'industrie locale en sanctuarisant l'octroi de mer, véritable outil de préservation du tissu économique, tandis qu'il plaide pour un renforcement de l'autonomie et de la souveraineté industrielles.

Des industries localement et durablement investies

Solicaz (probiotique naturel agricole), Délices de Guyane (produits locaux) ou encore Solamaz (concepteur de solutions d'éclairage solaires et autonomes) : l'association des MPI Guyane sait pouvoir compter sur plusieurs industries dont les valeurs cardinales convergent vers une empreinte carbone neutre et un respect de la nature.

Poursuivre les conditions du développement : les 30 mesures de l'industrie

Ces demandes sont compilées dans les 30 mesures de l'industrie, lesquelles font également figurer la mise en place d'un « observatoire de l'industrie » pour mieux connaître le niveau de rentabilité de l'industrie en Guyane, le financement public investi ou encore les effets de la défiscalisation. « Nous avons besoin de ces indicateurs pour mieux nous

projeter dans l'avenir et préfigurer différents scénarios » précise le directeur général des MPI Guyane. D'autres éléments figurent parmi le manifeste, à savoir une modernisation des infrastructures maritimes et routières ou encore une garantie énergétique industrielle. L'association contribue également à une formation dédiée à la maintenance industrielle, avec l'ambition à terme de voir émerger en Guyane une école d'ingénieur.



En 2023, Solicaz a reçu le prix #IOM dans la catégorie #OrVert pour son projet de développement de probiotiques agricoles en faveur d'une agriculture durable.

Innover face à l'illettrisme : un pari économiquement gagnant



Gavriel Serville, président de la Collectivité territoriale de Guyane, lors de l'inauguration, en septembre 2024, de la première édition du Village des compétences clés organisée dans le cadre des Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

En Guyane, la lutte contre l'illettrisme est une priorité. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), met en place des actions innovantes auprès des acteurs locaux pour l'éradiquer.

Par Vanessa Gelas

Alors que la Guyane se prépare à accompagner des changements sociétaux majeurs tels que les transitions écologiques et numériques, la lutte contre l'illettrisme est identifiée comme une priorité pour favoriser le développement socio-économique local.

L'illettrisme désigne la situation de personnes adultes qui ont été scolarisées en France, mais ne maîtrisent pas assez la lecture, l'écriture, les mathématiques de base et les compétences numériques pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne ou professionnelle.

L'illettrisme ne se limite pas aux personnes sans qualifications ou sans travail. En effet, la moitié des personnes en situation d'illettrisme occupent un emploi.

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), groupement d'intérêt public créé en 2000 et placé sous l'égide du ministère du Travail, est chargée d'animer et de fédérer le réseau national des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme. En Guyane, l'ANLCI travaille en partenariat étroit avec les pouvoirs publics, les acteurs locaux et les entreprises pour optimiser la mise en œuvre des politiques publiques. Le Plan de lutte contre l'illettrisme (PLCI), a permis à 1 420 personnes d'accéder à des formations adaptées en matière de consolida-

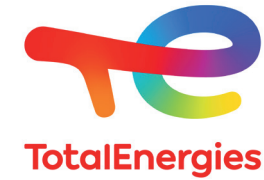
L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), est chargée d'animer et de fédérer le réseau national des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme.

tion des compétences clés. Pour 2024, 700 nouvelles places sont ouvertes.

Sensibiliser les salariés en fragilité

C'est en milieu professionnel que l'illettrisme peut avoir des conséquences graves, telles que des accidents liés à une mauvaise compréhension des consignes de sécurité. L'ANLCI travaille donc avec les entreprises pour sensibiliser les employeurs et former les salariés en fragilité, afin de garantir un environnement de travail sûr et inclusif. Ainsi l'ANLCI propose une gamme variée de solutions, telles qu'un service numérique reconnu d'intérêt national, qui identifie et mesure les situations d'illettrisme et expérimente des programmes de formation adaptés. Un autre, Ev@gill, permet de diagnostiquer et de mieux appréhender les risques de situations d'illettrisme en environnement de travail.

L'ANLCI se veut un pilier crucial du développement économique de la Guyane grâce à des approches novatrices et un engagement constant en faveur du renforcement des compétences individuelles et collectives. ♦



TotalEnergies contribue à l'emploi local et à l'autonomie électrique du territoire d'ici 2030

TotalEnergies poursuit ses actions dans le développement, la construction et l'exploitation d'actifs de production d'électricité d'origine renouvelable. L'entreprise agit en Guyane pour contribuer aux besoins énergétiques nécessaires au territoire tout en portant l'ambition de TotalEnergies, avec l'ensemble de la société, d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Des spécificités et des actualités que présente Olivier Wattez, responsable Agence Guyane, pour Objectif Guyane.



ENTRETIEN AVEC...
Olivier Wattez,
responsable Agence Guyane.

La Guyane vers une autonomie en « énergie verte »

Dans le cadre des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES), TotalEnergies se mobilise au service de la décarbonation de l'énergie. En Guyane, le déploiement des énergies renouvelables s'inscrit dans un contexte de forte mobilisation énergétique pour couvrir la croissance estimée de 3 à 4 % ces prochaines années... nécessitant ainsi la production d'environ 400 GWh supplémentaires de production d'électricité d'origine renouvelable.

« Ces projections s'insèrent dans l'objectif de 100 % d'énergie verte en Guyane » indique Olivier Wattez. Le territoire dispose d'une vaste surface et d'importants gisements renouvelables (soleil, eau, biomasse...). TotalEnergies apporte des solutions adaptées pour répondre à une ambition en autonomie électrique, parfaitement atteignable en 2030.

Poursuivre les investissements en projets solaires

TotalEnergies mise principalement sur l'énergie solaire, et construit ou exploite déjà des centrales photovoltaïques sur des surfaces anthropisées (toitures, parkings...), à l'image des chantiers en cours sur les parkings de l'aéroport ou encore sur le nouveau centre de maintenance des bus de Cayenne.

« Nous avons aussi la volonté de couvrir les besoins du territoire dans sa globalité par des projets structurants et à plus grande échelle » complète Olivier Wattez. La première centrale photovoltaïque flottante sur le lac de Petit Saut doit voir le jour en 2026 et fait figure de projet innovant. TotalEnergies mise aussi sur la construction de la centrale

La centrale photovoltaïque Maya, un projet d'envergure

Macouria, à quelques kilomètres de Cayenne, accueillera la centrale photovoltaïque à puissance pilotable Maya. Ce projet, d'un montant de plus de 200 millions d'euros, contribuera largement à l'autonomie électrique du territoire. De grande ampleur, le chantier générera plusieurs dizaines d'emplois pérennes et dotera la Guyane d'une des centrales solaires les plus performantes au monde.

photovoltaïque Maya, dont les 120 GWh de production annuelle contribueront à l'atteinte des objectifs de production d'énergie bas carbone et d'autonomie électrique en 2027.

Des actions au bénéfice des territoires

La démarche de la compagnie vise à mobiliser les acteurs du territoire, en particulier au travers de concertations volontaires

du public et de financements participatifs afin d'encourager d'encourager la co-construction des projets. Elle privilégie le recours à des entreprises liées au territoire pour les études, la construction, puis l'exploitation et la maintenance de ses installations, favorisant ainsi l'emploi local et générant des retombées fiscales pour les collectivités locales.



Les ombrières photovoltaïques implantées sur les parkings de l'aéroport Félix Eboué – 1.5 MWc – Mise en service fin 2024.

Le barrage hydraulique de Petit-Saut à proximité de la commune de Saint-Élie. Mis en service en 1996, il permet de fournir aujourd'hui la majeure partie des besoins en électricité du territoire.

Une région en route vers le 100 % renouvelable

Avec une électricité déjà majoritairement fournie par ses barrages, la Guyane vise à court terme la production d'une énergie totalement renouvelable. Mais cela dépend de l'ouverture encore incertaine d'une nouvelle centrale thermique aux émissions de CO₂ réduites, ainsi que de la montée en puissance d'autres solutions.

Par Marc Fressoz

C'est un challenge excitant dans lequel est engagé la Guyane : « Nous travaillons pour devenir en 2028 le premier territoire à produire 100 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables », expose Pierre Cazelles. Chargé de l'adaptation au changement climatique au sein de la Collectivité territo-

riale, il orchestre avec différents acteurs – tel EDF – la mise en musique de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'échelle de ce territoire d'outre-mer. Engagée dans cette dynamique, la Guyane doit en même temps résoudre ses « paradoxes énergétiques », prévient Ariane Fleurival, la présidente du CESECE en exergue d'un rapport ren-

du en avril 2024 en faveur d'une « transition énergétique durable ». Sur le plan des renouvelables, la région « fait figure de référence avec un taux de couverture en énergie du territoire qui en est majoritairement issu », continue la responsable, soulignant que la Guyane accueillera « le plus grand projet de centrale hydrogène du monde et la première innovation en centrale biomasse liquide des Outre-mer ». Cependant, « sur le plan de l'accès à l'électricité, elle est une région présentant les plus grandes fractures », pointe-t-elle. Près d'un Guyanais sur dix en est privé – un sur deux dans l'Ouest – et la Guyane est dépendante aux hydrocarbures pour les transports. Sans parler des coupures de courant assez fréquentes.

Une centrale biomasse

Cependant, la Guyane ne part pas de zéro. Ses caractéristiques naturelles ont permis de limiter la place du thermique dans le mix actuel. Il n'assure en effet que 43 % de la production, derrière l'hydraulique, en tête avec 56 %. Le grand barrage de Petit-Saut constitue la principale unité. Suivent très loin derrière le photovoltaïque, développé sur le littoral et dans le centre enclavé où il assure une part d'autosuffisance là où le réseau est défaillant, et enfin la biomasse. L'énergie solaire se développe à un bon rythme dans les zones urbanisées. « Actuellement elle représente 60 MGW de capacité, avec les projets en cours, celle-ci passera à 100 MGW », détaille Pierre Cazelles. Différence notoire par rapport aux îles

La Guyane accueillera le plus grand projet de centrale hydrogène du monde et la première innovation en centrale biomasse liquide des Outre-mer.

de la Guadeloupe et de la Martinique : la Guyane, avec sa dense forêt, a fait une croix sur l'éolien.

Reste cette question : comment la Guyane peut-elle faire chuter ses émissions de carbone en construisant une nouvelle centrale thermique au Larivot (laquelle est destinée à remplacer la principale unité du pays, celle, vétuste, de Dégrad-des-Cannes) ? « En réalité, fonctionnant au carburant biomasse liquide produit à partir de colza, notamment, et non au fioul, elle sera une des moins émettrices de CO₂ », explique le chargé de mission de la CTG. « Certes, elle ne renforcera pas notre indépendance énergétique dans la mesure où ce bio carburant arrivera de métropole, mais il s'agira bien d'une énergie renouvelable », précise-t-il. Quoiqu'envisagée en 2028, sa date d'ouverture est encore incertaine. « La fermeture de Dégrad-des-Cannes est sans cesse repoussée », s'inquiète la sénatrice de Guyane Marie-Laure Phinéa-Horth. Car en réalité, la nouvelle unité thermique est contestée par des associations qui redoutent un démarrage au fioul, compte tenu des incertitudes sur la mise en place d'une filière d'approvisionnement et d'une solution nouvelle pour EDF.

Pour augmenter la part du bois dans la biomasse, hors de question en revanche d'importer du bois des pays voisins, prévient le CESECE. « Nous veillons à une utilisation du bois respectueuse de l'environnement, rassure de son côté Pierre Cazelles qui met en avant différentes sources d'approvisionnement : récupération des écorces d'arbre des scieries, des déchets d'exploitation forestière, récupération aussi des bois morts sur le lac du barrage du Petit lac. La CTG et la filière

comptent aussi sur les défrichages prévus pour faire de la place à l'agriculture. Mais beaucoup reste à faire pour développer une filière du bois pas suffisamment industrialisée, au coût de revient élevé. Un paradoxe pour une région à 90 % recouverte par les bois. « Le Brésil organise un accès plus facile à sa forêt, nous manquons de moyens pour créer des pistes et cela renchérit le coût du transport », souligne le député de Guyane David Rimane, « mais avec de la volonté nous pouvons. »

Améliorer les choses

Au-delà de ces renouvelables classiques, avec une série d'acteurs publics et privés, la Guyane embraye clairement vers la production d'hydrogène vert à Kourou. « C'est l'objet du projet Hyguane, destiné à verdir l'hydrogène utilisé par la fusée Ariane avec une proportion de 40 % produit avec de l'électricité décarbonée en 2030 », détaille-t-on au Centre spatial. Mais ce gaz sera également réservé à des usages quotidiens. « Sur 100 tonnes produites, 60 tonnes seront destinées aux fusées, 40 aux transports », explique la CTG. La collectivité s'inquiète d'un certain retard vis-à-vis de l'échéance de 2035 où la vente de véhicules thermiques neufs sera interdite. « L'électricité ne représente qu'un pourcent des ventes, il nous faut déployer un schéma directeur des installations de recharge et tirer parti de tous les ressorts fiscaux et aides publiques. » À quoi bon produire vert, si une partie de la population n'en profite pas ? Si la fiabilité de l'accès à l'électricité dépend de différents acteurs (producteurs, gestionnaire du réseau, communes), l'installation en cours du Syndicat mixte d'énergie de Guyane (SMEGUY) peut contribuer à améliorer les choses, du moins en termes financiers. « Nous avons vocation à négocier avec EDF le contrat de concession pour l'utilisation du réseau sur tout le territoire », explique Carl Leveille, son directeur général des services. « Certaines communes n'en n'avaient pas et cela représentait des pertes pour elles ». Un petit pas d'accompli. ♦



Voltalia Guyane, acteur historique du territoire engagé dans les énergies renouvelables

Créée en 2005, Voltalia Guyane est une entreprise de production d'électricité renouvelable multi-technologies. Investie de longue date dans le développement des énergies renouvelables, elle produit environ 8% de la consommation électrique du territoire et poursuit son engagement pour répondre aux besoins énergétiques croissants de la Guyane. Pour Objectif Guyane, Arnaud Flament, directeur Voltalia Guyane, revient sur les principales spécificités et enjeux énergétiques du territoire.



ENTRETIEN AVEC...

Arnaud Flament,
directeur Voltalia Guyane.

Une entreprise « intégrée »

Depuis bientôt deux décennies, Voltalia pourvoit aux besoins énergétiques du territoire guyanais par le développement et la mise en service de centrales exclusivement issues de technologies renouvelables, valorisant les ressources du territoire. L'entreprise a participé cette dernière décennie à l'implantation de centrales de production électrique à partir des énergies hydrauliques, solaires avec stockage ou issues de la biomasse.

La production d'un mégawattheure renouvelable nécessite beaucoup d'étapes en amont précise Arnaud Flament : « nous sommes un acteur économique intégré car présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers du renouvelable, avec des compétences clés internes ». Plus d'une soixantaine de collaborateurs interviennent en Guyane sur les différentes phases d'un projet, de la partie développement pour identifier et étudier la zone d'implantation de la centrale à la partie exploitation/maintenance, en passant par la construction de ses centrales.

Voltalia poursuit son développement à l'international

Ce schéma d'intervention sur l'ensemble de la chaîne de valeur fait partie de l'ADN de Voltalia qui est maintenant une société présente dans plus d'une vingtaine de pays. L'entreprise connaît une croissance forte, comptabilisant aujourd'hui plus de 1800 collaborateurs dans le monde, tandis qu'elle émerge désormais à 2,8 gigawatts en opération et en construction (soit l'équivalent des

besoins en électricité d'environ 3 millions de particuliers).

Elle dispose en particulier d'une forte activité au Brésil, sur les segments de l'éolien ou encore des énergies solaires. Arnaud Flament résume la méthode Voltalia : « lorsque lors que nous développons un projet sur un territoire, nous faisons le choix

de le construire selon les ressources naturelles disponibles pour en faire une énergie bas carbone, durable et la plus compétitive possible. En tant qu'acteur multi-technologique, nous sommes en mesure de valoriser au mieux les ressources d'un territoire pour la production d'une électricité décarbonée. Cela s'inscrit dans l'ADN de Voltalia depuis sa création ».



La Centrale hybride de Parc Sable blanc

Entièrement développé et exploité par Voltalia, Parc Sable Blanc associe une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 5 MW, associée à une unité de stockage par batteries d'une puissance de 5 mégawatts et d'une capacité de 10,6 mégawattheures. La centrale a été mise en service en 2023, produit l'équivalent de la consommation de 6400 guyanais et permet d'éviter l'émission de 5000 tonnes de CO₂ par an (soit le rejet de 2000 voitures effectuant une moyenne de 20 000 km par an).



Le Pôle Scierie et Energie de Petit Saut

Ce projet d'exploitation vise à valoriser localement une partie des bois de la forêt immergée du lac de Petit Saut, ennoyée lors de la construction du barrage de Petit Saut dans les années 1990. D'un côté la société française Triton Guyane, détenue à 100 % par Voltalia, produira 9 000 m³ de produits finis en bois/an afin de répondre notamment à la demande croissante en bois d'œuvre sur le territoire grâce au Pôle Scierie. En parallèle, les résidus d'exploitation permettront d'approvisionner la centrale biomasse de Sinnamary Biomasse Energie pour une période de 25 ans à compter de la mise en service en 2025. La centrale produira annuellement jusqu'à 80 GWh d'électricité représentant 8 % de la demande d'électricité du littoral guyanais.

Voltalia opère la construction et la gestion de centrales pour son compte mais également pour des acteurs économiques tiers. En Guyane, elle assure par exemple la construction de deux centrales photovoltaïques pour le Centre Spatial Guyanais, à Kourou.

... tout en étant fidèle à son ancrage régional

Un engagement qui se confirme pour la Guyane, en tant que territoire qui dispose de ressources et de spécificités propres. Le territoire guyanais bénéficie d'un ensoleillement qui lui permet de dégager un potentiel de production supplémentaire d'environ 30 % par rapport à l'hexagone. Terre d'eau, la Guyane présente aussi un potentiel hydraulique important avec environ 60 % de la production annuelle émanant du barrage électrique de Petit-Saut. Par ailleurs, Voltalia a inauguré la première centrale 100 % biomasse à l'échelle des territoires ultramarins, en 2010 et a mis en service la centrale de Cacao en 2021. Acteur majeur de la structuration de la filière

ces quinze dernières années, l'entreprise est un acteur pionnier de la production d'énergie biomasse en Guyane.

L'entreprise opère également des centrales de stockage d'énergie par batteries, afin de contribuer à la stabilisation du réseau électrique guyanaise, à l'équilibre offre/demande et ainsi limiter les coupures d'électricité pour le consommateur final. Un véritable challenge en Guyane selon Arnaud Flament, qui s'explique en particulier par l'enclavement de la Guyane, non interconnectée électriquement avec les pays frontaliers.

En cohérence avec les dynamiques locales, l'enjeu d'accompagner les parties prenantes locales dans la décarbonation du territoire guyanais

Le développement de Voltalia se combine aux grands enjeux de décarbonation et de sobriété énergétique. L'acteur économique agit sur des leviers concrets, en particulier en accompagnant l'ensemble des acteurs de la filière « bois » afin de valoriser les déchets des exploitations forestières ou encore les déchets de scierie

Voltalia doit également parer aux dynamiques territoriales, à savoir répondre à la forte croissance démographique de la Guyane, tout en poursuivant le maillage énergétique du territoire qui reste déséquilibré. Ces besoins en consommation électrique se doublent d'une croissance forte de nouveaux usages (climatisation, véhicules électriques...), soulignant un peu plus les enjeux de souveraineté énergétique et de production locale.

La Programmation pluriannuelle de l'Energie, en cours de révision

de la Guyane pour ces prochaines années sera décisive. Elle est particulièrement attendue pour fixer un cadre pour la décarbonation du mix électrique guyanais et à adresser certaines contraintes comme la connexion des projets en renouvelables au réseau, ou encore la mise à disposition du foncier.

« Nous sommes très sensibles à notre ancrage local et à rappeler que l'aventure de Voltalia a commencé ici, en Guyane ».

« Guyane connectée » : des classes virtuelles pour réduire les inégalités



En septembre 2023, un vent d'innovation souffle sur l'Éducation nationale en Guyane, avec le lancement du projet précurseur « Guyane connectée ». L'initiative vise à établir des classes de 6^e dans des villages amérindiens isolés tels que Twenké-Taluen, Antécume Pata-Pilima et Cayodé, situés sur le Haut-Maroni. L'objectif est clair : rendre l'école accessible à tous, même dans les coins les plus reculés du territoire.

Par Vanessa Gelas

Porté notamment par la région académique Guyane, avec le soutien de l'État, de la Collectivité territoriale de Guyane, de la commune de Maripasoula et des universités d'Aix-Marseille et de Guyane, le projet « Guyane connectée », s'inscrit dans le cadre du dispositif « Innovation dans la forme scolaire »

de France 2030, opéré par la Caisse des dépôts. Son objectif est « d'assurer une éducation de qualité tout en préservant l'identité culturelle et en relevant les défis uniques liés à l'enclavement et à la mobilité en Guyane ». Cette initiative révolutionne le paysage éducatif en France car son fondement

repose sur « une volonté farouche d'offrir à tous les enfants une éducation de qualité, indépendamment de leur lieu de résidence », précise Philippe Dulbecco, recteur de l'Académie de Guyane, et ce, sans déracinement familial trop précoce. Ainsi, les élèves bénéficient d'un enseignement à distance synchronisé avec la classe de rattachement. Cette connexion est rendue possible grâce à une liaison satellitaire mise en place par la Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane (SPLANG), permettant aux collégiens d'interagir directement avec leurs enseignants et leurs camarades, situés dans l'établissement de référence à Maripasoula.

Pour l'égalité des chances

Le projet se distingue notamment dans une région de France où la croissance démographique défie toutes les tendances nationales. Chaque année, l'académie enregistre une augmentation de 1 000 à 1 500 élèves, entraînant ainsi une demande croissante en infrastructures et en ressources humaines, nécessitant des solutions innovantes et pérennes de la part de l'académie et des municipalités.

La création de classes virtuelles interconnectées vise à répondre aux défis actuels de l'enseignement en Guyane. Ce dispositif permet de surmonter les obstacles géographiques et les freins culturels ou liés à la mobilité, offrant ainsi un accès équitable à l'éducation pour tous les élèves. Le programme « Guyane connectée » reflète l'engagement de l'académie en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion éducative, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour les générations futures, comme le souligne Philippe Dulbecco. Dès 2025, le projet s'étendra aux classes de 5^e, renforçant ainsi la lutte contre la non-scolarisation et le décrochage scolaire. ♦

Innover pour la souveraineté alimentaire en Guyane

Depuis cinq ans, le Groupement d'employeurs pour le renforcement humain des organisations professionnelles agricoles de Guyane (GERHOPA) s'est engagé à dynamiser le secteur agricole en vue d'atteindre la souveraineté alimentaire dans la région. Entretien avec son président, Jean-Yves Tarcy.

Par Vanessa Gelas



© DR

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le GERHOPA ?

Le GERHOPA est une association loi 1901 créée en 2019. Son objectif principal est de fournir un accompagnement technique et administratif aux agriculteurs adhérents des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) du territoire. Il a été créé en réponse à la demande exprimée lors des mouvements historiques de 2017 par la population

guyanaise et les professionnels agricoles. Ces derniers réclamaient la mise en place d'un groupement capable d'offrir un soutien technique à la profession, favorisant ainsi une agriculture plus innovante, résiliente et apte à contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire sur le territoire. Le GERHOPA est composé principalement de techniciens et d'ingénieurs agricoles. À ce jour, nous comptons 19 salariés, dont certains formés localement.

Pourquoi le GERHOPA est-il important pour l'agriculture en Guyane ?

En offrant un accompagnement de proximité aux agriculteurs, nous les aidons à améliorer leurs pratiques, à optimiser leur production et à renforcer leur compétitivité sur le marché... En effet, la mutualisation des ressources humaines permet aux OPA d'accéder à des compétences variées pour valoriser et augmenter leur production, mais également pour consolider puis diversifier progressivement leurs revenus. À ce jour, le GERHOPA, à travers la mise à disposition de ses techniciens, a pu soutenir 11 OPA et 417 adhérents, avec une présence dans douze communes de Guyane.

Quels sont les défis auxquels le GERHOPA doit faire face ?

Parmi les principaux défis auxquels nous sommes confrontés figure la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires. À ce titre, sur les 1,95 million d'euros engagés sur 18 mois, nous avons dépensé la moitié, permettant de toucher 74 % des bénéficiaires visés. La principale raison pour laquelle nous n'avons pas épuisé les crédits est liée à la problématique du recrutement de techniciens, en particulier locaux, afin de stabiliser les emplois. Certaines zones sont beaucoup moins attractives que d'autres, notamment en raison de leur enclavement, ce qui peut décourager les candidats hexagonaux. Il est également primordial de renforcer notre réseau de partenaires et de promouvoir nos actions auprès des agriculteurs. Malgré ces défis, le GERHOPA reste déterminé à innover pour soutenir le développement de l'économie agricole en Guyane. ♦



La SPLANG, un acteur de choix pour l'aménagement numérique de la Guyane

La Société publique locale pour l'aménagement numérique de la Guyane (SPLANG) coordonne depuis plus de 10 ans l'aménagement numérique de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et de la Communauté d'agglomération Centre Littoral (CACL), rejointes en 2019 par la commune de Saint-Laurent du Maroni. Elle élabore une politique locale ambitieuse au bénéfice de la population et du développement économique du territoire, sur laquelle revient Marie-Lucienne Rattier, présidente directrice générale de la SPLANG.



ENTRETIEN AVEC...

Marie-Lucienne Rattier, présidente directrice générale de la SPLANG.

Depuis 2003, la SPLANG agit au plus près des habitants pour pouvoir apporter des réponses adaptées aux territoires guyanais. Cette coordination, essentielle pour porter une politique d'aménagement numérique du territoire ambitieuse, s'élabore en bonne intelligence selon les compétences propres à la CTG, à la CACL ou encore à la commune de Saint-Laurent du Maroni. Le défi est immense : la Guyane recouvre une superficie de plus de 91 000 kms² et dispose de plus de 300 000 habitants, avec

des usages numériques de plus en plus répandus et une attente forte à l'égard des pouvoirs publics. « En tant que présidente directrice générale de la SPLANG et conseillère territoriale de Guyane, je mesure toute l'importance d'une telle structure sur notre territoire pour porter une stratégie volontariste et engagée au bénéfice des particuliers et des entreprises » mentionne Marie-Lucienne Rattier.

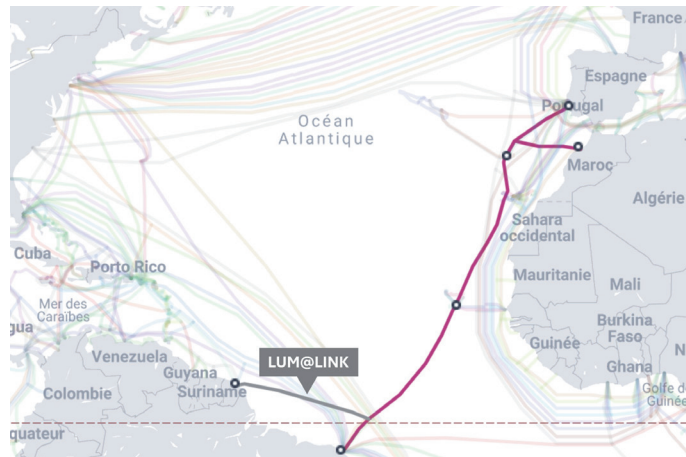
Résorber les zones blanches et contribuer au déploiement du très haut débit et de la fibre
La société publique locale travaille

avec les opérateurs d'infrastructures et de réseaux : deux délégations de service public ont été récemment signées, permettant d'une part le raccordement de 35 000 prises à la fibre d'ici 2026 (24 500 sont déjà disponibles), tandis que la seconde vise à un déploiement par satellite sur les territoires moins bien dotés en infrastructures numériques. Ainsi, l'intégralité du territoire sera couverte en très haut débit à brève échéance, par des réseaux d'initiative privés FttH (Fiber to the home) principalement sur Cayenne et Rémire-Montjoly, des réseaux d'initiative publique FttH sur la Ville de Kourou et de

la CTG (pour toutes les autres communes du littoral) et du réseau d'initiative publique satellitaire pour l'ensemble des communes non desservies par la fibre. Le portage public-privé demeure essentiel pour le financement des infrastructures et pour répondre aux contraintes géographiques du territoire.

Le réseau mobile est également au cœur du projet de la SPLANG,

« La SPLANG est un partenaire de confiance pour les collectivités territoriales en Guyane, offrant son expertise, son réseau et son engagement pour relever les défis numériques et favoriser le développement durable de la région grâce aux technologies de l'information et de la communication ».



Représentation du projet « lum@link » reliant la Guyane au câble Ellalink déjà existant entre le Brésil et le Portugal.



Le câble sous-marin reliant la Guyane à l'Europe renforcera la souveraineté numérique et permettra une plus grande connectivité fibre.

qui a récemment bénéficié d'une enveloppe de 10 millions d'euros de l'Etat pour couvrir la RN1 et la RN2, et poursuivre ainsi l'implantation de pylônes sur le territoire.

Lutter contre la fracture numérique et faire du « numérique responsable » un engagement politique
Pour Marie-Lucienne Rattier, le déploiement des infrastructures numériques ne saurait être indissociable d'une politique volontariste en matière d'inclusion numérique. A cet égard, la SPLANG propose trois types d'offres d'accès à internet selon les spécificités territoriales. Il s'agit, en outre, de pouvoir ajuster les prix pour coller au plus près des réalités sociales avec une offre internet grand public. La SPLANG souhaite ainsi pouvoir investir durablement le « numérique responsable », en s'appuyant sur des associations comme Guyaclic, qui favorise l'accès aux outils

informatiques et numériques (collecte de matériels informatiques, réparation et redistribution auprès des personnes les plus précaires). Cette politique intègre également des initiatives en matière de sensibilisation à l'exposition aux écrans ou encore au déploiement de l'intelligence artificielle, auprès de la population comme des entreprises.

La SPLANG collabore également avec les établissements scolaires pour promouvoir l'éducation aux usages numériques et encourager les jeunes à s'intéresser aux métiers du numérique, notamment à travers une participation active au projet d'école connectée dans les communes éloignées.

Un câble sous-marin pour consolider la souveraineté numérique de la Guyane
Afin de consolider le déploiement de la fibre, renforcer la connectivité internationale de la Guyane et réunir les conditions de

souveraineté numérique, la SPLANG travaille à la réalisation d'un nouveau câble sous-marin (code projet « lum@link ») qui relie Cayenne à une branching-unit existante sur le câble Ellalink, connectant depuis juin 2021 Fortaleza au Brésil à Sines au Portugal. Le territoire est actuellement desservi par deux câbles : Americas II (câble ancien vers la Floride via les Caraïbes, mis en service en 2000), Kanawa (mis en service en 2019, vers la Martinique). Il est par ailleurs prévu la mise en service du câble Deep Blue One en 2024 (connexion Trinité-et-Tobago, Guyana, Suriname).

À cet égard, La SPLANG a attribué en décembre 2023 à la société EllaLink le marché public de conception et de réalisation d'un réseau de fibres sous-marin entre le territoire guyanais et le continent européen, dont les travaux seront lancés dans les prochains mois.

Un projet d'envergure estimé à 61 millions d'euros avec un concours de financement du CNES, l'Europe ainsi que la Collectivité Territoriale de Guyane.

Aux côtés d'opérateurs privés, plusieurs Etats et territoires ultra-marins ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt, à l'instar du Brésil et du Portugal ou encore la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Cette souveraineté se caractérise également par une politique renforcée en matière de cybersécurité. Un campus de la cybersécurité sera prochainement implanté en Guyane, avec le concours de l'Agence caribéenne de la sécurité, créée en 2022 par la CTG et les régions de Guadeloupe et Saint-Barthélemy. « L'implantation de data centers sur le territoire participera également à terme à notre souveraineté » affirme Marie-Lucienne Rattier.

Le Medef, un réseau au service des entreprises locales



Géré par des entrepreneurs pour les entrepreneurs, le Medef Guyane a pour mission de défendre, représenter, fédérer, servir et animer les entreprises locales. Un accompagnement et un soutien qui se veulent professionnels et personnalisés.

Par Nancy Lafine

Défendre les intérêts des entrepreneurs locaux

Implanté en Guyane depuis 2005, le Medef, majoritairement composé de TPE /PME, regroupe aujourd'hui plus de 400 entreprises adhérentes évoluant dans tous les secteurs d'activité. Il s'adresse principalement aux entreprises, aux dirigeants et cadres, aux entrepreneurs, aux organisations patronales. Véritable espace d'échange et de dialogue, il œuvre activement à la création de richesses et de valeur sur le territoire. Il constitue également un lien de proximité propre à rompre l'isolement, en organisant de nombreux événements et des réunions de groupes de travail. En interne, son défi à court terme porte sur sa capacité à mobiliser des moyens financiers suffisants pour renforcer les équipes opérationnelles et développer par la suite de nouveaux services au bénéfice de ses adhérents.

Au-delà de l'accompagnement, le Medef Guyane se fait également le porte-parole des acteurs socio-économiques locaux auprès de l'État et des diverses collectivités publiques territoriales. Il défend leurs intérêts, notamment par l'intermédiaire de plusieurs centaines de mandataires siégeant au sein de diverses instances liées à l'économie, au social et à la formation.

Une équipe engagée

Depuis avril 2018, l'organisation patronale est présidée par Thara Govindin. En succédant à Stéphane Lambert, président de la Brique de Guyane, la cheffe d'entreprise est devenue la première femme à la tête de cette association loi 1901 indépendante. Pour mener à bien sa mission, elle est épaulée par une équipe de deux permanents et un conseil d'administration, composé de chefs d'entreprise bénévoles. ♦

LE MEDEF EN CHIFFRES

173 entreprises adhérentes directes

8 fédérations professionnelles représentant plus de **6 000** salariés

70% de TPE

Plus de **120** mandats

Infos pratiques

Site internet medefguyane.fr

Facebook [@guyane.medef](https://www.facebook.com/guyane.medef)

X [@MedefGuyane](https://twitter.com/MedefGuyane)

ENTRETIEN AVEC THARA GOVINDIN, PRÉSIDENTE DU MEDEF GUYANE

« La Guyane est un territoire d'innovation »

Présidente du Medef Guyane, Thara Govindin évoque l'importance de l'action de l'organisation patronale sur le territoire.

Propos recueillis par Nancy Lafine

On sait que l'une des missions du Medef est l'accompagnement des entreprises existantes. La création d'emplois est-elle également un volet sur lequel vous travaillez ?

Notre mission première est de soutenir la compétitivité des entreprises et leurs appareils de production. Les dispositifs d'exonération de cotisations patronales mis en place dans les DROM constituent le premier levier et le principal dispositif de développement de l'emploi privé. Le gouvernement a annoncé récemment une mission d'évaluation des régimes de défiscalisation dans le cadre de la Loi pour l'ouverture et le développement économique des Outre-mer (LODEOM). Ceci ne doit en aucun cas conduire à une remise en cause du dispositif. Ce serait mortifère pour nos entreprises, qui sont aujourd'hui fragilisées à la suite de crises à répétition depuis 2019, et qui peinent à sortir la tête de l'eau. Concrètement, l'augmentation du coût du travail et la perte de compétitivité des entreprises favoriseront inévitablement des pertes d'emplois massives ainsi qu'une baisse conséquente du pouvoir d'achat des Guyanais. L'emploi en Guyane et dans les Outre-mer ne doit absolument pas être la victime d'un « rabot budgétaire » sous

prétexte de vouloir réduire le déficit de la France. Cette position est partagée par les présidents des Medef ultramarins, qui siègent avec moi au sein du Comité des Outre-mer du Medef.

Comment se porte l'entrepreneuriat en Guyane en 2024 ?

La Guyane est un territoire d'innovation qui développe un modèle économique et social amazonien en phase avec les considérations internationales en matière de développement durable. Les opportunités d'affaires sont nombreuses. Cela se traduit dans les chiffres du 1er trimestre 2024 de l'Institut d'émission d'outre-mer : le climat des affaires est en progression de 2,4 points. Toutefois, les principaux freins à la dynamique entrepreneuriale concernent notamment la sous-capitalisation des structures, une activité informelle non maîtrisée, une insécurité administrative et un déficit de compétences dans des métiers en tension.

Quels sont actuellement vos attentes et besoins ?

Sur le plan politique, nous attendons une meilleure lisibilité sur la trajectoire économique et sociale voulue par



© Medef Guyane

nos décideurs publics et nos dirigeants locaux. En tant qu'opérateurs, nos entreprises ont besoin de savoir où elles vont, avec des règles du jeu clairement établies pour adapter leurs appareils de production et créer de la valeur. Nous avons anticipé cette problématique et réfléchi avec nos adhérents, au plus fort de la crise sanitaire, à ce que serait la Guyane en 2040. De cette réflexion est née « Guyane symbiose », une vision et une approche pragmatique qui reposent sur une méthode de valorisation durable et harmonieuse de nos ressources naturelles et immatérielles au bénéfice de la population et de son environnement. Notre capacité à agir en intelligence collective permettra de poser les jalons d'une « transition économique » réussie de notre territoire. ♦

La Chambre de Commerce et d'Industrie Guyane, un acteur incontournable du développement économique local

En accompagnant et conseillant les entreprises, la CCI Guyane dispose d'un rôle central dans le rayonnement économique du territoire.

Pour Objectif Guyane, la présidente de la CCI, Carine Sinaï-Bossou, illustre à travers trois questions les enjeux du développement économique en Guyane.



ENTRETIEN AVEC...

Carine Sinaï-Bossou,
présidente de la CCI.

La CCI dispose-t-elle de prérogatives particulières en Guyane ?

La CCI Guyane est un établissement public administratif, chargée comme l'ensemble des CCI ultra-marines et hexagonales de défendre les intérêts moraux et matériels des chefs d'entreprise. Notre action s'élabore en cohérence avec le préfet de région et les collectivités territoriales, comptant sur les 145 salariés que nous employons, auxquels s'ajoutent une centaine de personnes réparties entre enseignants et prestataires directs.

Elle est structurée en 4 pôles, à savoir les services généraux, la concession aéroportuaire Cayenne Felix Eboué (unique aéroport national et international de la Guyane), le centre de formation des apprentis (CFA) et l'école de gestion et de commerce (EGC).

Comment la CCI parvient-elle à concilier développement des entreprises et lutte contre l'économie informelle ?

La stimulation économique passe par la création d'entreprises : nous sommes satisfaits, depuis le renouvellement des instances et notre prise de fonction à la tête de la CCI Guyane en 2017, de constater une augmentation significative du nombre d'entreprises, à hauteur de 25 % et ce malgré la crise sanitaire. La CCI a souhaité pouvoir accompagner le riche tissu d'entrepreneurs guyanais, regrettant pour autant une réduction de la dotation de l'Etat, là où nous avons besoin au contraire d'une contribution plus forte pour accompagner ce développement économique. Nous sommes jugés sur nos prestations vendues aux entreprises, dans un territoire où la quasi-majorité d'entre elles sont des

micro-entreprises qui arrivent à peine à dégager un revenu. Afin de préserver ce tissu économique, nous luttons contre l'économie informelle malgré une responsabilité qui n'est pas la nôtre et pour laquelle nous attendons des réponses des autorités compétentes. Elle entrave le développement économique du territoire et nuit à la fiscalité locale.

Quelle est la feuille de route pour ces prochaines années ?

Nous poursuivons nos efforts pour pallier aux manques d'ingénierie et d'infrastructures, pour dépasser les freins que sont la cherté des produits et plus largement l'insuffisance des moyens. Notre priorité reste la formation, un des piliers de l'économie territoriale, en accompagnant les jeunes dans

Réouverture de lignes aériennes et nouveaux horizons pour la Guyane

La crise sanitaire a engendré une baisse de l'activité aérienne et la fermeture de la ligne vers le Brésil avec la compagnie AZUL. L'année 2023 marque une reprise de cette destination et l'ouverture de nouvelles lignes, dont celle reliant en vol direct Cayenne à Belém. La réouverture de la ligne sur le Brésil permet aux Guyanais de se reconnecter à leur continent mère, l'Amérique du Sud. Depuis juin 2023, la compagnie Sky High Aviation relie en vol direct de 3 h30 Cayenne à Saint-Domingue, à raison de deux vols hebdomadaires. C'est un nouveau pont aérien qui s'ouvre pour le marché guyanais avec la possibilité de rejoindre les dessertes de la compagnie sur Cuba, les Etats-Unis, les îles anglophones de l'arc caraïbéen et l'Amérique centrale. « L'offre créant la demande, chaque ouverture de ligne permet de nouvelles connexions et offre des opportunités de voyages de loisirs, d'affaires et d'échanges économiques entre nos pays. C'est à moyen et long terme, le potentiel de développement du territoire qui se met en place avec une évolution du trafic en provenance de ces destinations, en pariant sur le développement touristique » affirme Carine Sinaï-Bossou.



La CCI accueille à la maison des entreprises les porteurs de projets afin de les informer des mesures de soutien et d'accompagnement à la création d'entreprises.

des corpus pédagogiques et des filières adaptées à nos besoins. Classée première école du réseau EGC France à plusieurs reprises, notre école de commerce et de gestion concourt à former les futurs entrepreneurs et cadres d'entreprises, mais peu d'écoles encore octroient une formation de 3^e cycle. Ce départ des étudiants qui souhaitent se qualifier davantage s'accroît par ailleurs une fois qu'ils sont diplômés, avec des salaires encore trop peu attractifs en Guyane.

Nous agissons aussi pour le développement de l'immobilier d'entreprise, la modernisation de notre outil industriel, le renouvellement de la concession aéroportuaire ou encore la création d'un port en eau profonde. La lutte contre les difficultés de circulation, le désenclavement de la Guyane et les réflexions sur notre avenir au sein de la région amazonienne sont également des leviers au service de la création de richesse, essentielle pour le développement de nos territoires et pour la cohésion sociale.



Les étudiants de l'EGC Business School Guyane peuvent compter sur une proximité avec les acteurs économiques et territoriaux locaux, en lien direct avec la réalité du terrain.

Le Centre d'apprentis (CFA) et l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de Guyane : deux écoles accompagnées par la CCI

Le CFA de la CCI de la Région Guyane, l'un à Saint-Laurent du Maroni, l'autre à Cayenne, propose des formations de niveau Bac+2/+3 en alternance, et adapte chaque année son offre de formation selon les besoins des entreprises. Il affiche un taux de réussite de 74 % et un taux d'insertion professionnelle de 80%. Le CFA de la CCI de Région Guyane se positionne au 1^{er} rang des effectifs en apprentissage. En constante progression, l'effectif global a atteint 343 apprentis sur l'ensemble du territoire qu'il couvre jusqu'à l'ouest à Saint-Laurent du Maroni.

« L'acquisition de nouvelles compétences, liées aux emplois de demain, est donc un enjeu majeur pour notre institution consulaire qui souhaite contribuer au développement économique de notre territoire, ainsi qu'à la compétitivité des entreprises ».

Carine Sinaï-Bossou

L'EGC Business School est une école de commerce qui permet, après le bac et pendant 3 ans, de développer une véritable expérience professionnelle en marketing, gestion et commerce. Unique École de Gestion et de Commerce du département, ouverte en 2010, l'EGC fait partie du réseau national des EGC Business School, comptant 20 campus (territoire national et DROM). L'EGC Guyane a formé 14 promotions de jeunes et assure des formations en Commercialisation, Marketing et Gestion sanctionnées par un Bachelor in Business and Management (Bac+3).

À l'ouest, le géant aux pieds d'argile

À l'évocation de la Guyane, on pense immédiatement à la fusée Ariane basée à Kourou dans le territoire des savanes, ou alors au baigneur, que l'on associe souvent à tort à la capitale, Cayenne, située sur le littoral. On a moins tendance à se tourner vers l'ouest du territoire, qui est pourtant le nouveau poumon de cette région française d'Amazonie.

Par CLAP

L'ouest Guyanais est sans conteste le plus grand territoire de la région, vaste de 40 956 km², soit 49 % de sa surface générale, et surpasse en superficie huit des treize régions hexagonales. Mais l'ouest de la Guyane est également son nouvel Eldorado – là où la jeunesse avide d'espace et de voyages est la plus concentrée. C'est aussi là que les projets sont pensés avec un dynamisme renforcé par les influences du Suriname voisin, qui partage avec la Guyane 520 kilomètres de frontière, et dont le développement industriel et économique, suite à la guerre civile qui l'a déchiré dans les années 1990, force le respect.

Un boom démographique et une immigration galopante

Le territoire de l'ouest est officiellement composé de huit communes, régies par un établissement public de coopération intercommunale, la Communauté de communes de l'Ouest Guyanais, présidée par Sophie Charles, maire de Saint-Laurent du Maroni. Les chiffres de l'Insee de 2024 recensent 10 604 habitants à Apatou, 1 590 à Awala-Yalimapo, 12 595 à Mana. Un peu plus loin sur le fleuve du Maroni on comptabilise 9 120 habitants à Grand-Santi, 9 177 à Maripasoula et 4 929 à Papaïchton. Dans l'intérieur du territoire, on recense 461 habitants à Saül. Enfin, Saint-Laurent du Maroni, la capitale de l'Ouest, dénombre 53 956 âmes.

En janvier 2024, les 93 255 habitants de l'Ouest Guyanais représentaient donc 33,77 % de la population de Guyane. Ces chiffres sont toutefois à nuancer car de nombreux habitants ne sont pas comptabilisés, un décalage régulièrement dénoncé par les élus locaux. Il faut en effet ajouter à ces données « officielles » un flux migratoire important venu du Suriname voisin, mais également du Brésil, de Haïti et du Guyana. Le territoire connaît un boom démographique important. La population a quadruplé depuis 1990. Pour la seule ville de Saint-Laurent du Maroni, 3 200 naissances ont été enregistrées en 2023. À titre de comparaison, on en comptait 3 000 la même année sur tout le territoire de la Martinique. Les moins de 15 ans représentent 39 % de la population, contre 18 % en France hexagonale. Une formidable richesse sur le papier, alors que cette jeunesse est en réalité confrontée à un manque d'opportunités, d'emplois et de formations. Et la situation n'est pas près de s'améliorer selon l'Insee. En effet, à l'horizon 2030 la ville de Saint-Laurent du Maroni devrait être la ville la plus peuplée de Guyane avec plus de 135 000 habitants.

Une dynamique économique

Cette réalité démographique n'est pas sans conséquences. Notamment dans le secteur économique qui, peu industrialisé et faiblement pourvoyeur d'em-

ploi, répond difficilement aux besoins de la population. C'est le cas dans des communes isolées qui souffrent d'une grande faiblesse du secteur privé, mais aussi de la concurrence du secteur informel. Ici, les emplois publics représentent 70 % des emplois et ce, principalement dans les domaines de l'éducation, la santé et l'administration. À titre d'exemple, dans l'Ouest Guyanais, le plus grand employeur privé arrive à la vingtième position alors qu'il occupe la 15^e place dans la Communauté des communes du centre littoral en Guyane. La Communauté de communes de l'Ouest, forte de sa compétence en matière de développement économique, entend néanmoins renverser la tendance et a engagé plusieurs projets en ce sens. Ses objectifs sont assez clairs : favoriser la création d'activités, d'emplois et d'installation de services de proximité dans les zones qui en

La Communauté de communes de l'Ouest Guyanais, forte de sa compétence en matière de développement économique, entend néanmoins renverser la tendance et a engagé plusieurs projets.

sont dépourvues, puis accompagner et mettre en place une ingénierie territoriale de création d'activités propres au développement local. Afin de favoriser ce programme de développement, de multiples formules d'aides d'investissement aux entreprises et porteurs de projets locaux sont proposées par l'intercommunalité, à l'instar de l'aide directe à l'immobilier d'entreprise, afin d'encourager les investissements dans les secteurs économiques jugés prioritaires.



Vue aérienne de Saint-Laurent du Maroni, ville centre de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais.

En septembre 2023, un pas a été franchi lors de la signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en présence de Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer, et de Sophie Charles, soutenue par les chambres consulaires locales de Commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture. Ce contrat se décline en quatre axes stratégiques majeurs, co-finançant des projets ayant trait à des domaines de développement assez vastes comme la culture, avec la construction de la Maison des cultures à Maripasoula, ou encore l'accès à l'eau potable dans les communes de Mana et d'Awala-Yalimapo. On note aussi l'installation de bornes wifi à Grand-Santi afin de réduire la fracture numérique. La question de l'aménagement urbain est également au cœur des priorités avec la création de logements sociaux dans les communes

de Grand-Santi et Papaïchton, ainsi qu'un projet de réfection du quartier de la Charbonnière à Saint-Laurent du Maroni. Les infrastructures routières ne sont pas en reste. Le contrat prévoit un renforcement des axes d'Apatou afin de faciliter les déplacements. Nécessitant l'investissement de fonds européens, cette enveloppe, dont le budget est estimé à 300 millions d'euros, est une gageure pour les projets de ce territoire en pleine expansion qui ne demande qu'à se développer grâce à des moyens adaptés.

Un tourisme vert et historique valorisé

Autre aspect fort de ce territoire, le tourisme – notamment le tourisme vert et le tourisme historique, fleurons de la Guyane et de l'Ouest en particulier. La Guyane se compose en effet de jungles luxuriantes, d'une faune et .../...

La commune de Saül
au coeur de la forêt
amazonienne, membre
de la Communauté
de communes de l'Ouest
guyanais.

© Shutterstock

d'une flore uniques qui en font l'un des plus beaux territoires ultramarins et d'Amazonie. De son côté, le territoire de l'Ouest regorge de décors allant des majestueuses chutes d'eau de Saül aux vastes savanes de Mana, en passant par les mangroves mystérieuses de Saint-Laurent du Maroni et les criques chantantes d'Apatou. Ces richesses sont idéalement situées aux portes du Parc amazonien de Guyane, là où la forêt est reine et où les amateurs de nature peuvent trouver un parfait terrain de jeu, d'apprentissage et de découverte. Afin de répondre à cette demande grandissante d'authenticité, un Office du tourisme de l'Ouest Guyanais a été créé en 2019, assurant la promotion du tourisme de la Communauté de communes. Il assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de tout le territoire, en coordination avec le Comité régional du tourisme de la Guyane.

Le territoire connaît un boom démographique important. La population a quadruplé depuis 1990.

Un soin tout particulier est apporté à la question écologique, le territoire étant engagé dans une démarche de développement durable ainsi que dans la promotion des petits producteurs et artisans, en facilitant la visites des exploitations agricoles et la vente de produits locaux. Le pan patrimonial de l'ouest du territoire n'est pas pour autant négligé. Il faut savoir que l'histoire de Saint-Laurent du Maroni – et de l'Ouest Guyanais en général – est indissociable du bagne. C'est là en effet que les condamnés en provenance de la métropole ont été, entre 1795 et 1953, débarqués au camp de la Transportation avant d'être emprisonnés dans l'un des centres pénitentiaires de Guyane. Trois célèbres prisonniers ont ainsi été enfermés dans les geôles du bagne de Saint-Laurent du Maroni : Alfred Dreyfus, Henri Charrière, dit « Papillon », et Guillaume Seznec. Refusant de se laisser enfermer dans ce passé douloureux, la commune a décidé de rendre accessibles les vestiges, allant jusqu'à les valoriser en proposant des visites de ce monument classé au patrimoine historique. En 2020 elle inaugure ainsi le Centre

d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, destiné à devenir un lieu majeur de l'histoire et de la mémoire des bagnes de Guyane. Dans la même démarche, la ville de Saint-Laurent du Maroni s'est vue décerner le label Ville d'Art et d'Histoire le 26 décembre 2005, avant de co-signer une convention éponyme le 14 août 2007. Ce label est adressé à des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance et de conservation. Dans ce cadre, la commune capitale de l'Ouest Guyanais travaille sans relâche afin de mettre en valeur ses richesses historiques, qu'il s'agisse de ses racines amérindiennes, de son patrimoine historique et industriel, ou encore de la colonisation ou des richesses apportées par les cultures des Noirs Marrons ou Bushinengue. L'Ouest Guyanais regorge de richesses naturelles, culturelles et humaines qui ne demandent qu'à être exploitées. Cette sous-région en pleine transition se projette déjà dans le futur, forte de projets structurants qui devraient changer le visage de la Guyane dans les années à venir. ♦

Développement économique et écologie peuvent-ils rimer ensemble ?

La Guyane en général et l'ouest en particulier, ne saurait penser son développement économique sans prendre en compte la transition écologique. En effet, couverte à plus de 90 % par des forêts primaires, ce territoire a toutes les cartes en main pour devenir un modèle de développement durable. A condition de lui en donner les moyens.

Par CLAP

Un développement économique durable en Guyane semble évident. Malheureusement le premier frein est la non-éligibilité du territoire aux leviers européens en son nom propre. En effet, tous les outils de politiques de gestion de la biodiversité guyanaise sont régaliens et l'État est propriétaire de 90 % du foncier guyanais. Qui plus est, le territoire, qui fait partie de l'espace économique européen, est considéré comme un pays développé relevant de l'annexe I du protocole de Kyoto et ne peut donc prétendre au statut et aux accompagnements financiers de pays forestiers en développement. Une situation qui alimente les revendications d'autonomie, certains élus locaux souhaitant avoir la main sur la gestion et l'exploitation des ressources durables.

Des projets industriels

Malgré les perspectives qu'offre un tel environnement, la Guyane semble tirailler entre besoin de développement et respect de l'environnement. Ses richesses sont nombreuses et leur exploitation, nécessaire, ne répond pas aux exigences environnementales d'aujourd'hui. Comme en témoignent de nombreux exemples, à l'instar du projet La Montagne d'Or, à proximité

de Saint-Laurent du Maroni. Initié en 2018, il consistait à creuser à ciel ouvert une fosse à proximité d'une réserve biologique au cœur de la forêt afin d'extraire 85 tonnes d'or. Face à la protestation des défenseurs de la nature dont le collectif « Or de Question », composé de pas moins de 25 associations écologiques et autochtones, et après un imbroglio juridique interminable, la justice administrative entérine le projet en février 2024 en rejetant les requêtes de la société exploitante. Autre projet qui suscite de grandes inquiétudes, celui porté par la compagnie pétrolière brésilienne Petrobras qui, après un refus de l'agence environnementale brésilienne Ibama en mai 2023, a annoncé en avril 2024 sa volonté de déposer une nouvelle demande d'autorisation d'exploration pétrolière au Suriname, à quelques centaines de kilomètres des côtes guyanaises, au grand dam des pêcheurs du village de la commune d'Awala-Yalimapo, qui vivent principalement de cette activité.

Un Contrat de relance et de transition écologique

Malgré ces projets qui suscitent des inquiétudes, la Guyane - l'ouest du territoire en particulier - ambitionne de prendre soin de son environnement et de ses ha-



Sophie Charles lors du lancement de l'exposition olympique à Saint-Laurent du Maroni.

bitants, en s'engageant dans un futur durable. La Communauté de communes de l'Ouest (CCOG) a en effet signé avec l'État un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en septembre 2023. Deux des principaux axes de ce contrat sont articulés autour de la conciliation entre défi démographique et préservation de la biodiversité, puis de l'émergence d'une intelligence territoriale au service de la transition écologique. Sur les 118 actions identifiées dans le CRTE, figurent des projets concourant au renforcement de l'accès aux services publics de l'eau, de l'assainissement, l'application d'une politique intercommunale de gestion durable et efficace des déchets ainsi que le développement des activités artisanales, agricoles et halieutiques. Par ailleurs, la CCOG a été labellisée « Territoire d'Industrie » en 2023. Le projet porté par le groupement intercommunal vise un « développement de l'écoconstruction dans l'Ouest guyanais ». L'ambition est de favoriser notamment la valorisation des ressources naturelles et le recyclage des déchets du secteur du BTP. Petit à petit, le développement durable semble trouver sa place dans l'agenda du développement économique du territoire comme en attestent ces projets. ♦

ENTRETIEN AVEC SOPHIE CHARLES,
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS
(CCOG) ET MAIRE DE SAINT-LAURENT
DU MARONI



« Gérer un EPCI grand comme la Belgique est un défi »

L'élue de l'Ouest Guyanais fait le point sur les compétences de la plus vaste communauté de communes guyanaise et les défis qu'elle rencontre sur les fronts climatique, démographique et économique.

Propos recueillis par Marc Fressoz

Vous êtes à la tête d'une intercommunalité couvrant la moitié de la Guyane et confrontée à des défis démographiques, économiques, environnementaux, avec peu de ressources fiscales. Comment concilier tout cela ?

L'Ouest Guyanais fait face à de multiples défis, ceux liés à notre position frontalière avec le Suriname à l'ouest et le Brésil au sud s'ajoutant à ceux que vous citez. La clé de notre réussite réside dans la priorisation et la mutualisation des moyens ainsi que dans la possibilité de s'occuper de sujets sur lesquels nos partenaires nous demandent d'être en appui ou bien s'appuient sur notre connaissance du territoire, de ses acteurs et notre savoir-faire. Nous travaillons étroitement avec l'État, les collectivités territoriales et les institutions européennes afin de bénéficier de financements et d'accompagnements adaptés à notre situation unique.

Vous êtes confrontés à la montée des eaux – celles du fleuve frontrière, le Maroni, et celle de l'océan Atlantique. L'évacuation des populations touchées est-elle inéluctable ?

La montée des eaux est une réalité à laquelle nous devons faire face avec pragmatisme et anticipation. Le dispositif anti-submersion que nous avons mis en place sur la commune d'Awala-Yalimapo est unique dans les Outre-mer, c'est une réponse technique à un phénomène naturel grandissant. Cependant, à mes yeux, ce n'est pas l'ultime barrière avant l'évacuation des populations. Protection des côtes face à l'érosion, lutte contre les inondations... Nous travaillons sur plusieurs fronts. Nous faisons également face à une sécheresse historique sur le Haut-Maroni. Les

répercussions sont dramatiques sur la navigabilité du fleuve, avec plusieurs accidents mortels, et sur la vie des habitants de village isolés, privés d'eau potable sur de longues périodes. Ici, à l'image du Sud global, le réchauffement climatique pèse beaucoup plus que dans l'Hexagone.

La CCOCG est compétente pour la gestion des déchets. Comment arriver à une collecte pour tous alors que plus de la moitié de votre EPCI n'a pas de route pour y accéder ?

Nous avons dû repenser totalement notre système de collecte pour l'adapter aux réalités d'un EPCI étendu comme la Belgique. Pour les zones inaccessibles par la route, nous avons mis en place des solutions adaptées, comme des points de collecte dans les villages et écarts sur le Maroni, parfois par voie fluviale. Et nous encourageons la gestion locale des déchets.

Vous ambitionnez un fort développement international du Port de l'Ouest. Quels sont ses atouts ?

Avec sa position géographique stratégique – situé au cœur du plateau des Guyanes, entre les Caraïbes le Brésil et l'Europe – le Port de l'Ouest est un atout majeur pour nous. Notre schéma stratégique de développement, adopté en 2023, vise à en faire une plateforme incontournable pour le fret fluvial et maritime. Cela implique l'optimisation des infrastructures portuaires, l'amélioration des connexions logistiques, mais aussi la diversification des destinations et des types de marchandises traitées. Cela passe aussi par la recherche de partenariats avec des opérateurs privés et des institutions régionales et internationales. ♦



Choisissez une solution abordable pour votre bien-être au quotidien !



La solution venue de l'ouest guyanais

ÉCONOMIE ET INNOVATION

*SymbioFlex est un concept d'**habitat modulaire** qui allie flexibilité et durabilité, offrant des installations rapides, une valorisation optimisée des ressources naturelles et une **expérience de vie confortable et écoresponsable**.*

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

*Notre approche de **construction durable** respecte les normes écoresponsables, assurant un **environnement sain** pour les générations présentes et futures. Nous privilégions la **valorisation de nos ressources naturelles**.*

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENTS CONFORTABLES

*Nos logements sont conçus pour être **accessibles à tous, évolutifs et adaptatifs**, répondant aux divers besoins des familles tout en offrant un **haut niveau de confort** et de **fonctionnalité**.*



www.labriquedeguyane.com

LA BRIQUE DE GUYANE
SAS AU CAPITAL DE 24 000 EUROS
RCS CAYENNE 487 853 558

f La Brique de Guyane
@ labriquedeguyane
in LA BRIQUE DE GUYANE / D'AMAZONIE
▶ LA BRIQUE DE GUYANE

Un acteur économique majeur de l'Ouest

Le port de l'Ouest situé sur le fleuve Maroni, sépare la Guyane du Suriname. Inauguré en 2008, le deuxième port de Guyane ambitionne de devenir un acteur clé dans le commerce régional.

Par CLAP

Le port de l'Ouest, situé à Saint-Laurent du Maroni, s'organise en 3 zones d'activités distinctes : le port de commerce dédié à l'accueil des navires de transport de marchandises, la zone internationale d'accostage permettant aux passagers et véhicules d'embarquer sur le bac « La Gabrielle » assurant quotidiennement une rotation vers et depuis Albina, la ville frontalière du Suriname, puis le port piroguier accueillant l'accostage d'embarcations réservées au transport de passagers.

Un outil de développement au service de l'Ouest

La Communauté de communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) est propriétaire du port de l'Ouest depuis 2009. Elle assure son exploitation sous forme de régie depuis avril 2014. La volonté politique de l'EPCI est claire : faire du port un véritable outil de développement économique de l'Ouest guyanais en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'activités sur la zone portuaire tout en encourageant les échanges commerciaux avec les pays voisins.

Les ambitions du port de l'Ouest

Le port de l'Ouest a ainsi franchi une étape significative en novembre 2023 en accueillant son premier navire porte-conteneurs de la CMA-CGM. L'accostage de l'Aurora, mesurant 20 mètres de long et 40 mètres de hauteur, a permis au port de prouver sa capacité à accueillir des navires de grande envergure. Une réussite qui lui permet désormais de nourrir des projets d'expansion et d'amélioration de ses activités commerciales. En outre, le port est doté d'un schéma directeur, qui bénéficie d'un financement de 24 millions d'euros, visant à le positionner comme un carrefour maritime majeur dans la zone Caraïbes-Amazone.

En effet, après avoir quitté Saint-Laurent du Maroni, l'Aurora a ensuite relié le Guyana, Trinidad, la Grenade et la Jamaïque. La société CMA-CGM, première entreprise française et troisième mondiale de transport maritime en conteneurs, forte de ce premier accostage auréolé de succès, pourrait donc intégrer le port de l'Ouest dans son itinéraire. Un partenariat qui permettrait de dynamiser l'économie locale en attirant plus d'investissements tout en favorisant la création d'emplois locaux. Une perspective formidable pour l'ouest du territoire mais aussi pour la Guyane dans son ensemble qui peut renforcer sa position comme acteur clé du commerce régional.

La mobilité, cœur du développement dans l'Ouest Guyanais

Cette dynamique a très certainement participé à nourrir les ambitions du territoire de l'Ouest qui a inauguré en octobre 2024 le baccalauréat professionnel « Organisation des transports de marchandises » (OTM) au sein du lycée Lumina Sophie de Saint-Laurent du Maroni. Une première en Guyane. Ces 28 jeunes étudiants formeront la prochaine génération de spécialistes du transport logistique du territoire. Une nouvelle offre de formation accompagnée notamment par le port de l'Ouest qui prépare déjà son futur. ♦

Le port de l'Ouest ambitionne d'être au carrefour maritime dans la zone Caraïbes-Amazone.

© CCOG

Le délicat sauvetage d'Awala-Yalimapo

Le village amérindien d'Awala-Yalimapo, déjà déplacé une première fois pour échapper à la montée du niveau de l'océan pourrait être relocalisé de nouveau. Mais la perspective de devenir les premiers réfugiés climatiques de France et d'outre-mer est difficile à vivre pour les habitants.

Par Marc Fressoz

Sauver un village de la montée des océans, tout le monde ne peut qu'adhérer à cette idée. En revanche, déplacer ses habitants de leur lieu de vie, de leurs racines, de leur histoire est une perspective qui ne va pas de soi. Le cas du village amérindien d'Awala-Yalimapo, avec ses 1 500 habitants et 200 maisons, illustre ce dilemme qui n'aurait jamais existé sans une érosion du littoral de plus en plus visible. Régulièrement à l'occasion des grandes marées, des vagues submersives rendent vulnérables les habitations et noient la route venant rappeler les effets du bouleversement climatique dans cette zone où les estuaires des fleuves Maroni et Mana rencontrent l'Atlantique. Face à ce phénomène, l'État et le maire du village Jean-Paul Féreira envisagent cette décision radicale de relocalisation du village sur un terrain déjà trouvé. Une telle issue aurait à coup sûr valeur de symbole, en faisant de ses habitants les premiers réfugiés climatiques de France et d'outre-mer. De quoi susciter



La commune d'Awala-Yalimapo menacée par la montée des eaux.

© Adobe stock

une prise de conscience dans l'Hexagone où le trait de côte recule là aussi. En réalité, ce ne serait pas tout à fait une première pour Awala-Yalimapo. « Le village a déjà été déplacé par le passé en raison de la montée des eaux, rappelle la sénatrice Marie-Laure Phinéra-Horth, soulignant qu'en l'espace de cinq ans, le sable a reculé de cinquante mètres dans ce nouveau village. » Cette fois il s'agirait d'aller en lieu sûr.

Une barrière souple anti-submersion

Malgré le caractère irréversible du grignotage du littoral, surveillé de près par le Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM), le sujet d'un déplacement fait tout de même débat. « C'est forcément difficile à vivre pour les habitants, on peut le comprendre », convient-on au sein de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais, dont Awala-Yalimapo fait partie. Député de la deuxième circonscription, Davy Rimane conteste cette stratégie de déménagement. « L'État a privilégié la logique fi-

nancière dans sa décision, il a choisi la solution la moins chère alors qu'il est possible d'en envisager d'autres moins contraignantes pour les habitants. » Et de citer « la construction d'une digue ou le réensablement de la côte ». Dans cet esprit, un dispositif à 110 000 euros composé d'une barrière souple anti-submersion, rapidement déployable à terre, a été testé le 17 septembre, financé à 80 % par l'État et à 20 % par la collectivité. Baptisé WaterGate, il est destiné à contenir l'eau lorsqu'elle gagne la terre. Mais n'est-ce pas un pis-aller permettant seulement de gagner un peu de temps ? « La question de la montée des eaux est prégnante, souligne Marie-Laure Phinéra-Horth. D'autres communes guyanaises ont été touchées et restent sous la menace de l'érosion. Je pense notamment à Rémire-Montjoly et à Kourou. Toutefois, le cas d'Awala est le plus grave. Il doit alerter l'ensemble des concitoyens français sur les risques encourus et surtout sur les gestes à adopter pour préserver notre planète », résume la sénatrice. ♦

Saint-Laurent du Maroni, commune centre de la CCOG.

Saint-Laurent du Maroni en quête de classement à l'Unesco



© Adobe stock

Quoique confrontée à des nuisances quotidiennes, la ville frontalière n'en est pas moins connectée à son histoire et à son patrimoine. Elle travaille à l'inscription de son ancien bagne, le camp de la Transportation, sur les listes de l'Unesco, une affaire de longue haleine.

Par Marc Fressoz

Une évidence. Pour ses partisans, l'inscription du centre ancien de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco va de soi. « Saint-Laurent est la seule commune pénitentiaire au monde et cette singularité historique, urbanistique et architecturale nous donne une véritable légitimité à y pré-

tendre », plaide Sophie Charles, la maire de la commune. Cela couronnerait plus « de 20 ans de travail acharné pour protéger et valoriser ce patrimoine étroitement lié à l'histoire du bagne », ajoute-t-elle. À l'instar d'une bonne partie des villes guyanaises comme Cayenne, la ville de l'ouest garde l'empreinte de la loi de la Transportation

de 1854 entrée en vigueur sous le Second Empire, qui a organisé la migration forcée de condamnés par leur envoi au bagne dans ses colonies lointaines. Cette reconnaissance s'inscrit dans un long mûrissement. Les habitants ont peu à peu pris conscience de ces vestiges, la création de la commune en 1949 ayant contribué à faire émerger ce besoin d'appropriation. Depuis 2007, la commune est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » et a mis en place une équipe municipale spécialisée dans la restauration du patrimoine, l'occasion au passage de former des jeunes du territoire aux métiers du patrimoine.

A suivi la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), une condition préalable à toute inscription sur la liste de l'Unesco. L'aboutissement de la démarche permettrait de mieux « faire connaître notre patrimoine exceptionnel à l'international et de développer ainsi le tourisme, mais aussi de le préserver durablement en captant des financements pour la restauration des bâtiments classés ou inscrits », liste encore Sophie Charles.

Changer l'image de la Guyane
La dimension mémorielle et identitaire n'est pas négligeable non plus. Ce serait « une reconnaissance importante qui permettrait à des générations de Guyanais de connaître leur histoire et de se l'approprier », souligne de son côté la sénatrice Marie-Laure Phinéra-Horth, rappelant que « le camp

« Comme beaucoup de villes frontalières, Saint-Laurent du Maroni est en proie à des violences liées aux commerces illicites qui ternissent son image. »
Marie-Laure Phinéra-Horth

de la Transportation demeure un lieu incontournable en Guyane, pour les résidents comme pour les visiteurs ». Cette action pourrait-elle aussi agir sur un présent chahuté ? À n'en pas douter, selon la sénatrice. « Comme beaucoup de villes frontalières, Saint-Laurent du Maroni est en proie à des violences liées aux commerces illicites qui ternissent son image », estime-t-elle. « Mais cette image et celle de la Guyane peuvent sortir amé-

liorées de cette démarche », veut-elle croire. Apporter un coup de projecteur sur son patrimoine et son rôle dans l'histoire de la Guyane fait ainsi partie des moyens qui pourraient rétablir la balance. Une analyse que ne partagent pas forcément tous les élus. « Certes ce travail de mémoire et de transmission constitue une vraie plus-value vis-à-vis des générations futures », analyse le député Davy Rimane. « En revanche, je ne suis pas certain que cela résolve les déséquilibres d'une commune en pleine croissance démographique avec ses urgences : loger, nourrir, donner une activité à une population qui est en train de se paupériser. » Ce programme de l'Unesco « n'a pas vocation à remplacer une politique publique pour traiter ces problèmes » conclue-t-il. ♦

WE ARE
SELECT
— WAS

TOMMY HILFIGER ANTONY MORATO Calvin Klein SALSA JEANS I Z A C

KARL LAGERFELD A | X ARMANI EXCHANGE BOSS GUESS Desigual. LIU JO CAROLL PARIS

PRIX MÉTROPOLE
ZONE TERCA - MATOURY

La Guyane cherche les voies du désenclavement

Entre l'obligation de consacrer des budgets à l'entretien des voies dans les zones les plus peuplées et le souci de désenclaver des villages tributaires du fleuve, les pouvoirs publics sont tiraillés. Mais les dossiers avancent.

Par Marc Fressoz

© Adobe stock



Le village de Kawi, situé dans la commune de Régina est uniquement accessible par les marais en petites embarcations.

« **S**avez-vous qu'une commune guyanaise sur trois n'est pas accessible par la route ? » Ainsi la sénatrice de Guyane Marie-Laure Phinéra-Horth résume-t-elle l'enjeu du désenclavement de la Guyane, dont une grande partie des habitants de l'intérieur reste tributaire de deux modes de transport : la pirogue – 2 000 enfants l'utilisent pour aller à l'école – et, pour les trajets longs, le transport aérien, dont la faillite d'Air Guyane en 2023 souligne la fragilité économique. En somme, la route est une revendication constante, particulièrement de l'Ouest guyanais.

En témoignent les initiatives et pétitions du collectif Apachi de Maripasoula, porte-voix des 30 000 habitants isolés qui réclament la fameuse route

du fleuve, destinée à relier Saint-Laurent du Maroni à Maripasoula. Seuls 60 kilomètres ont été construits grâce aux deniers de la Région. Les forces vives, comme le CESECE, se sont emparées du sujet pour maintenir un rapport de force avec l'État. En février 2024, ce dernier a formulé ses recommandations dans le rapport « Des voiries et liaisons terrestres mieux aménagées ». Aménagement des fleuves et des ports, priorité aux dessertes des communes intérieures ou encore recherche de financements croisés collectivités-État-Europe pour moderniser le réseau figurent au menu. Le rapport appelle aussi à une simplification administrative facilitant les travaux en milieu naturel, à un entretien préventif des voies, ainsi qu'à une modernisation des aéroports.

Des aménagements encore en cours

Le problème ne date pas d'aujourd'hui. « En 500 ans de présence sur le sol guyanais, la France n'a construit que 440 kilomètres de routes nationales – soit moins d'un kilomètre par an », a eu l'occasion de rappeler le député de Guyane Jean-Victor Castor dans l'hémicycle du palais Bourbon. De son côté, la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) gère 550 kilomètres de départementales, tandis que s'ajoutent « 408 kilomètres de routes, 1 311 kilomètres de voies communales et plusieurs centaines de kilomètres de voies sans statut officiel, gérées de manière floue et par conséquent, mal entretenues », comme le décrit le CESECE. En outre, État et collectivités n'accordent pas toujours bien leurs violons. Élaboré

en 2012 par l'État, la Région et le Département, le Plan global transport et déplacements (PGTD), s'il n'a pas été approuvé par la Région, a abouti toutefois à certaines réalisations. Mais 17 actions portant sur des infrastructures majeures sont encore dans les tuyaux « ou partiellement réalisées », pointent les membres du CESECE.

La géographie physique et la démographie expliquent largement le tableau actuel. Territoire aussi vaste que le Portugal (dix millions d'habitants), la Guyane ne compte que 300 000 âmes (autant qu'un département comme la Mayenne), dont 90 % sont installées le long de l'Atlantique et des fleuves. D'autre part, parmi les territoires français d'outre-mer, la Guyane s'avère également le moins peuplé.

Les moyens financiers venus de l'État existent mais sont surtout captés par les axes existants les plus importants pour l'activité économique. La vétusté du pont du Larivot sur la RN1 a ainsi engendré la construction d'un ouvrage neuf de 1 300 mètres, enjambant la rivière de Cayenne. Coût de l'investissement : quelque 150 millions d'euros, versés par l'Agence de financement des infrastructures de transport. Synonyme « d'embouteillages considérables » aux heures de pointe, l'accroissement démographique et l'urbanisation à Cayenne et Saint-Laurent aspirent également des crédits routiers.

Pour autant, l'État ne délaisse pas la logique d'aménagement du territoire. Lors de sa visite en mars 2024, le président de la République a ouvert des perspectives en annonçant la construction de la section Maripasoula-Apatou sur la fameuse route du fleuve, réclamée depuis des décennies et inscrite dans le Schéma d'aménagement régional de 2016. Les élus sont curieux des conclusions des études confiées par l'État au génie militaire qui doit en fixer le coût et le calendrier. Mais cette impulsion donnée par Emmanuel Macron laisse un goût doux-amer. Coût oblige, ce sera une



L'aérien est l'un des deux modes de transport en Guyane.

© Guyane express fly

piste améliorée et non « une route digne de ce nom », s'insurge le député de Guyane Davy Rimane. « Vouloir faire des économies risque de s'avérer un mauvais pari à long terme, analyse-t-on à la CCOG, car la remise en état de la route abîmée par les intempéries nécessitera des budgets importants. » Une autre forme d'enclavement, celle de la Guyane à l'échelle de l'Amazonie, alimente également les réflexions. Le CESECE recommande ainsi la construction d'un pont transfrontalier avec le Suriname, la route étant privilégiée pour les échanges avec les États voisins. Mais ce n'est pas tout. « Je suis préoccupée par la difficulté pour les Guyanais à se rendre aux Antilles », pointe la sénatrice Marie-Laure Phinéra-Horth. Air France ayant le monopole, « un billet Cayenne-Fort-de-France peut occasionnellement atteindre plus de 1 000 euros », souligne-t-elle. Pour deux heures de vol entre deux territoires français, cela fait beaucoup.

Lors de sa visite en mars 2024, le président de la République a ouvert des perspectives en annonçant la construction de la section Maripasoula-Apatou sur la fameuse route du fleuve.

Turbulences dans le ciel de Guyane

Pas question de revivre le scénario noir de 2023 où, en raison de la liquidation d'Air Guyane, plus aucun vol intérieur régulier n'a été assuré. Les élus s'emploient à stabiliser la situation. Dans l'urgence, la CTG a d'abord confié une délégation de service publique (DSP) provisoire à trois compagnies assurant le monopole de dessertes différentes – Guyane Fly, Van Air et Jet Airways – et ce, le temps d'organiser le passage au nouveau régime juridique d'obligation de service public (OSP). Depuis le 4 juillet 2024, elles exercent dans ce régime où les tarifs sont encadrés par un dispositif d'aide à caractère social (DACs), testé pour une durée d'un an, voire plus. La CTG verse aux compagnies un forfait par passager transporté avec un tarif réduit pour les résidents de l'intérieur. Mais l'argent fait l'objet d'un bras de fer, l'État renvoyant la CTG à ses responsabilités de chef d'orchestre des liaisons aériennes. Sur l'enveloppe de 10 millions d'euros annuels prévus, la CTG, qui en finance 8,5 millions, presse l'État d'augmenter sa part de 1,5 million pour garantir l'équilibre financier. Dans le cadre d'une recherche d'économies tous azimuts prévue dans la loi de finances 2025, la bataille s'annonce difficile. ♦

Le Grand port maritime de la Guyane, un acteur économique du territoire

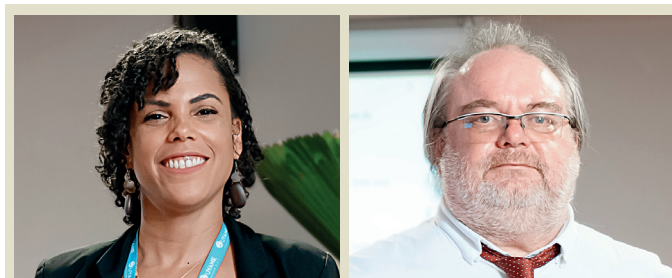
Considéré comme un maillon dans la chaîne de création de valeurs sur le territoire de la Guyane, le Grand port maritime (GPM) de la Guyane bénéficie depuis 2013, date de sa création, d'un plein essor. Il est un acteur clé dans la chaîne économique du territoire guyanais, avec plus de 95% des biens import/export traités sur ses installations.

UN CHAMP D'ACTIONS ENTIÈREMENT DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE ET ÉCONOMIQUE

Les activités du GPM de la Guyane se développent sur deux sites stratégiques : le port de Pariacabo, situé à Kourou et spécialisé dans le fret spatial, et le port de Dégrad-des-Cannes où sont réalisées toutes les activités portuaires (conteneurs, fret roulier, marchandises diverses, vracs liquides et vracs solides). Ce dernier situé sur la commune de Rémire-Montjoly, s'étend sur une superficie d'une cinquantaine d'hectares et accueille le panel des activités de manutention, de pilotage, de dragage et des entreprises sur la zone industrialo-portuaire. En effet, le complexe industrialo-portuaire en 2021, c'est 67 entreprises, 1 180 emplois directs, soit 2 % de l'emploi salarié, 3,9 % de la valeur ajoutée du secteur marchand guyanais et enfin 2,3 % du PIB régional. C'est aussi 750 emplois induits grâce à l'activité portuaire (Insee Analyses Guyane, septembre 2024). Ces métiers permettent notamment les opérations d'accueil des navires de commerce, de pilotage, de manutention des marchandises ou encore de gestion et de préservation du domaine public.

LE GPM, PORTE D'ENTRÉE STRATÉGIQUE POUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION

Véritable outil logistique au service du territoire guyanais, le GPM accueille ainsi plus de 95 % des produits destinés à la consommation et aux activités locales. En 2023, l'activité portuaire affiche un trafic global (import/export) sur les ports de commerce de Dégrad-des-Cannes et de Pariacabo qui avoisine le million de tonnes, en hausse de 0,43 % par rapport à l'année précédente, ainsi qu'un nombre de conteneurs en équivalents vingt-pied (EVP) traités qui s'élève à 75 777. Le GPM permet notamment le traitement des marchandises diverses conteneurisées, des vracs solides (clinker pour la fabrication de ciments), des vracs liquides (hydrocarbures), à cela s'ajoute les activités « rouliers » pour l'importation de véhicules et d'engins et du fret sur remorque. L'enjeu pour le GPM est de répondre aux besoins du territoire en termes d'infrastructures d'équipements et d'être prêt à accompagner le développement économique. Un rôle qui passe par d'importants investissements, soutenus par l'État et l'Europe, qui témoignent de cette volonté de modernisation dans une optique de développement durable pour la Guyane.



3 QUESTIONS À...
Mariana Royer, présidente du Conseil de Surveillance,
& Stéphane Tant, président du Directoire et directeur général.

Le Grand Port Maritime de Guyane a engagé l'élaboration de son 3e projet stratégique : quelles en sont les grandes lignes ?

Depuis 2014, le Grand Port Maritime et les différents acteurs portuaires et économiques du territoire de la Guyane disposent d'un document de pilotage stratégique fédérateur pour le développement portuaire. Ces projets stratégiques, élaborés pour une période de 5 ans, permettent de construire une vision à long terme avec nos partenaires et de donner de la visibilité à notre action. Nous avons adopté notre Projet Stratégique 2024-2028, le troisième depuis la création du Grand Port Maritime il y a 10 ans. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la modernisation et de l'amélioration de la performance des installations portuaires au service du territoire.

Un des enjeux majeurs est la prise en compte de l'environnement et des objectifs de décarbonation du transport maritime. Dans ce cadre, nous allons aménager des réserves foncières pour accueillir des opérateurs économiques travaillant sur l'économie circulaire, la valorisation des ressources naturelles et les énergies renouvelables. Ce document stratégique est structuré en cinq volets et les volets 4 et 5, liés à l'aménagement durable, aux dessertes portuaires et à l'intermodalité, font l'objet d'une évaluation environnementale. Les sites concernés sont les installations portuaires de Dégrad-des-Cannes et de Pariacabo, ainsi que le futur site de Saint-Georges-de-l'Oyapock.



La plateforme portuaire de Dégrad-des-Cannes.



Le poste de contrôle d'accès aux terminaux.

« Nous avons pour ambition de promouvoir une croissance verte en établissant un modèle portuaire énergétique durable. Des indicateurs et un dispositif de suivi sont prévus pour évaluer les impacts et garantir l'efficacité des mesures environnementales. »

Qu'est-ce que cette trajectoire va générer en termes d'aménagement ou encore de développement économique ?

Dans le cadre du projet stratégique 2024-2028, nous avons établi un plan pluriannuel d'investissements avec notamment la mise en service de grues de quai électriques, premières du genre en Guyane, ainsi que la reconstruction d'un poste pour le débarquement des marchandises en mode horizontal, afin de séparer cette activité de celle des conteneurs. Cela nous permet de répondre à la stratégie nationale portuaire qui ambitionne d'augmenter la part du fret conteneurisé à destination/ en provenance de la France et manutentionné dans les ports français à l'horizon 2050.

Cette stratégie permet au Grand Port Maritime de Guyane d'être prêt à accompagner le développement économique du territoire et à lever les freins qui peuvent exister. Nous voulons être au service de la Guyane en permettant son meilleur développement économique et ses échanges commerciaux.

Comment concevez-vous l'ancrage territorial du GPM ?

Les coopérations régionales en tant que levier d'ingénierie et de partage sont au cœur de notre démarche. Nous avons accueilli en décembre dernier le conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane (CCIAG), avec pour objectif de disposer d'un observatoire commun et de mutualiser les bonnes pratiques en matière

d'adaptation au changement climatique ou encore de lutte contre le trafic de stupéfiants dans les emprises portuaires. Si une feuille de route quinquennale avec les ports des Antilles est en préfiguration, nous souhaitons

par ailleurs renforcer les relations directes avec les collectivités et autorités locales pour un ensemble d'actions à partager. Parmi les nombreux chantiers, nous cibons l'effort de décarbonation de nos activités, la préservation de la biodiversité, l'anticipation des risques technologiques et naturels ou encore la promotion économique et logistique de la plateforme portuaire afin de permettre de nouvelles connexions maritimes performantes en particulier avec les pays voisins.

Depuis la naissance du GPM-Guyane, un bilan positif pour la Guyane

En une décennie d'existence, le GPM-Guyane s'est métamorphosé. L'outil portuaire et logistique est reconnu comme un levier économique important. Parmi les évolutions substantielles figurent l'instauration d'une unicité de commandement, la meilleure visibilité régionale du port de Dégrad-des-Cannes, la réhabilitation, l'adaptation et la modernisation des infrastructures, la professionnalisation des équipes et la consolidation de partenariats locaux et régionaux. Plus de 100 millions d'euros ont été investis entre 2013 et 2023 sur les installations portuaires, et près de 70 millions d'euros sont planifiés entre 2024 et 2028, cofinancés par l'Europe et l'Etat.

Maquette du TCSP
sur la ligne A

© CACL

TCSP Yanéo, un chantier colossal

Impatiemment attendu par les habitants de l'île de Cayenne, le transport collectif en site propre a engendré depuis 2020 de nombreux travaux et embouteillages, notamment dans le chef-lieu. Sa mise en circulation va néanmoins transformer le territoire.

Par CLAP

C'est en 2013 que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a officialisé le projet de Transport collectif en site propre (TCSP), un moyen de transport empruntant une voie qui lui est réservée, afin de répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants du territoire. Pour la CACL, le choix s'est porté

sur des bus à haut niveau de service (BHNS), avec la création de deux lignes : la première allant du canal Laussat aux Maringouins (ligne A) ; la seconde desservant la cité Mont-Lucas (ligne B).

Le désengorgement et la mobilité douce et durable, objectifs principaux de la CACL

L'EPCI a pour objectif d'encourager l'utilisation des transports en commun en proposant un axe s'articulant autour des sites de fortes demandes de déplacements. Le projet global, établi sur vingt kilomètres, permet entre autres la liaison entre les communes de Matoury, Cayenne et Rémire-Montjoly. Pensé principalement pour les écoliers et étudiants situés à proximité du tracé, il est également adapté aux personnes à mobilité réduite. En totalité c'est près de 16 000 voyageurs par jour qui sont attendus à une fréquence de passage du BHNS programmée toutes les dix minutes en heure de pointe sur les 21 stations desservies. Géolocalisables, ces bus peu polluants et peu bruyants rouleront sur une plage horaire allant de 5 heures du matin jusqu'à 23 heures en semaine. Puis en week-end et les jours fériés de

En totalité c'est près de 16 000 voyageurs par jour qui sont attendus à une fréquence de passage du BHNS programmée toutes les dix minutes en heure de pointe sur les 21 stations desservies.

6 heures à 22 heures. La tarification sera la même que celle appliquée aujourd'hui sur le réseau Agglo'Bus.

Dix ans plus tard, le projet Yanéo prend forme

Les travaux qui ont débuté en octobre 2020 devraient s'achever fin 2024 pour une mise en circulation effective au deuxième trimestre 2025. Malheureusement, la modification du tracé a engendré de nouveaux travaux et retards qui mettent les nerfs des automobilistes à vif et mécontentent les futurs usagers. Début octobre 2024, une phase de test de l'usage des feux tricolores a débuté avec des bus du réseau actuel en attendant l'arrivée des 14 BHNS de 110 places chacun commandés par l'agglomération. À l'issue des travaux, il est prévu un test grandeur nature sans voyageurs. Baptisé la « marche à blanc », il consistera à peaufiner les réglages en vue d'une circulation effective.

Après un budget initial de 166 millions d'euros, l'investissement total est finalement évalué à 183 millions d'euros.

Le TCSP, début d'une politique de renforcement de la mobilité

Le projet du TCSP fait partie de la restructuration des transports en commun voulue par l'agglomération. Outre ses extensions déjà programmées dans le cadre des phases 2 et 3, un projet de navette fluviomaritime permettant de relier le marché de Cayenne à la commune de Montsinéry, en passant par le port du Larivot et Soula à Tonate-Macouria, est également à l'étude. ♦



© An nou Alé

An nou Alé, le BlaBlaCar guyanais

En Guyane, les réseaux de transports en commun sont encore en pleine structuration. Afin de pallier les difficultés, différents modes de transports émergent, comme le covoiturage, avec notamment An nou Alé.

Par CLAP

En Guyane, l'offre de transports en commun est loin de pouvoir répondre aux attentes des usagers, dont le nombre augmente de façon exponentielle. Dépourvue de réseau ferroviaire ou de tramway, elle se développe néanmoins, comme en témoigne l'inauguration en juillet 2024 de la première navette en bus reliant le centre-ville à l'aéroport de Cayenne. Par ailleurs, les travaux du projet de Transport en commun en site propre (TCSP) ont débuté en 2020, afin de fluidifier la circulation entre Cayenne et Matoury. Les premiers essais viennent d'avoir lieu et l'infrastructure, une voie réservée et sécurisée permettant à un bus à haut niveau de service (BHNS) de desservir les principaux axes de circulation, devrait être inaugurée au premier trimestre 2025.

En un mot, les heureux propriétaires d'un véhicule individuel mesurent pleinement leur chance pour se déplacer. Quant à ceux qui n'en possèdent pas, ils doivent se rabattre sur des lignes de bus à horaires variables ou sur des taxis souvent onéreux dont ils doivent souvent attendre

la complète occupation des places avant d'espérer une prise en charge. Difficile, dans ces conditions, de planifier sa journée ou de fixer des rendez-vous. Reste une solution, l'autostop – pratique et qui a toujours été très populaire en Guyane comme dans les Outre-mer en général, mais tout aussi aléatoire.

Le covoiturage, héritier connecté de l'autostop

Le déploiement des réseaux – et l'émergence du digital en général – a toutefois permis le développement d'offres différentes, comme le covoiturage, avec la création de groupes WhatsApp mais également de sites Internet ou d'applications mobiles.

C'est ainsi qu'en mars 2021 est née la société An nou Alé qui propose, via son application, de mettre en contact conducteurs et passagers désirant faire du covoiturage de longue distance. En trois ans, la société est devenue leader sur le marché grâce à une campagne de communication calibrée et offensive, utilisant des arguments tels que le respect de l'environnement, la rentabilité et le gain de temps.

Ses points forts ? L'application est intuitive, les tarifs sont annoncés dès la connexion et des crédits de réservation sont proposés pour plus de transparence ; mais aussi c'est une communauté dynamique, forte d'un vaste réseau de conducteurs et proposant des offres allant des trajets quotidiens – pour aller en cours ou au travail – aux commandes de touristes désireux de découvrir le territoire. L'entreprise encourage également les conducteurs à adhérer à son programme en communiquant intensivement sur les avantages fiscaux, tels que les primes de covoiturage ou encore les réductions sur les frais d'essence. Après avoir débuté son développement sur l'île de Cayenne, An nou Alé étend désormais son réseau de Saint-Laurent du Maroni à l'ouest à Saint-Georges à l'est, sans oublier les grandes zones urbaines du centre littoral.

Un mode de transport limité

Aujourd'hui, le site An nou Alé fait face à une concurrence rude avec l'émergence de nouvelles applications, comme Blada, et avec l'apparition d'offres individuelles qui génèrent la création de nombreux groupes de covoiturage sur WhatsApp. En tout, une dizaine de concurrents proposent une centaine d'offres de covoiturage par jour, principalement sur de longues distances entre les capitales de l'ouest et du littoral, contre une participation généralement fixée à 25 euros pour près de 250 kilomètres de trajet partagé. Toutefois, cette concurrence sauvage n'est pas sans risque pour les consommateurs – légalement, le covoiturage est une activité non lucrative et la participation financière des passagers doit exclusivement servir à couvrir les frais du trajet effectué. Si le conducteur venait à réaliser des profits, il s'agirait alors d'une activité de transport public non autorisée qui pourrait coûter cher à tous les occupants du véhicule. ♦

ENTRETIEN AVEC FRANCK LOUISON,
PRÉSIDENT DE GUYANE EXPRESS FLY

Le nouvel homme fort du ciel guyanais

En septembre 2023, la société Air Guyane a été liquidée suite à de grandes difficultés financières. Son activité a été reprise en décembre de la même année par un entrepreneur guyanais, Franck Louison, avec l'appui de deux autres sociétés. Guyane Express Fly poursuit aujourd'hui la mission de délégation de service public pour désenclaver le territoire. Explications avec son président.

Propos recueillis par CLAP

Pourquoi avez-vous repris l'activité d'Air Guyane ?

A travers mes différentes activités, notamment dans le BTP, j'ai rapidement compris l'importance de desservir les communes de Guyane dont certaines ne sont accessibles que par voie aérienne. La Guyane a toujours été très mal desservie. A ce titre, j'ai pris des cours de pilotage dans les années 90 puis j'ai fait l'acquisition d'avions privés pour me permettre d'être autonome dans mes déplacements. L'aéronautique est pour moi une passion. Passion que j'ai d'ailleurs



© DR

la chance de partager avec mon fils aîné. Depuis plusieurs années, je réfléchissais avec mes partenaires à la création d'une compagnie entièrement guyanaise. Les graves difficultés financières rencontrées par l'ancienne Air Guyane m'ont conduit à présenter un dossier pour la reprise de l'activité.

Mais, à l'époque, votre offre avait été refusée ?

Oui, malheureusement mon offre n'a pas convaincu le tribunal de Point-à-Pitre et l'ancienne compagnie a été liquidée, laissant ainsi la Guyane dans une impasse. Vivant sur la commune de Maripasoula depuis plusieurs années, j'ai mesuré à quel point les habitants se sont sentis en prison à ciel ouvert. Ma fibre entrepreneuriale m'a conduit alors à proposer une solution : la création d'une compagnie guyanaise dans le cadre d'un consortium, avec la reprise des anciens salariés et le rachat des actifs Air

Guyane. A ce jour, notre compagnie est propriétaire du matériel et des avions opérants sur la Guyane. Pour mener à bien notre activité, nous avons proposé diverses formations à notre personnel tout en intégrant de nouveaux outils existants sur le marché.

Guyane Express Fly opère depuis déjà près d'un an. Quel premier bilan tirez-vous ?

Cette année est très positive. Nous avons la chance d'avoir dans l'entreprise un personnel très motivé pour que la Guyane ait sa propre compagnie. L'entreprise qui compte actuellement le même nombre d'employés que l'ancienne, a des perspectives de développement. Nous projetons d'augmenter le personnel de 20 %. Mais à ce jour, ce qui compte pour nous, c'est de stabiliser le trafic, de l'augmenter le cas échéant, et, globalement, de continuer à améliorer notre service pour nos compatriotes guyanais.

Est-il impossible d'améliorer les dessertes en Guyane ?

Nous travaillons actuellement sur le sujet qui reste tout de même complexe pour de multiples raisons. Des difficultés demeurent et nous le regrettons au regard des besoins de la population guyanaise qui augmente de façon exponentielle, mais aussi de l'activité économique qui malheureusement peine à décoller dans certaines communes. ♦

Guyane Express Fly assure les liaisons

CAYENNE ► MARIPASOULA

CAYENNE ► SAÛL

CAYENNE ► GRAND-SANTI

CAYENNE ► CAMOPI

CAYENNE ► SAINT-LAURENT DU MARONI

GRAND-SANTI ► MARIPASOULA

SAINT-LAURENT DU MARONI

► GRAND-SANTI

SAINT-LAURENT DU MARONI

► MARIPASOULA

SAÛL ► MARIPASOULA

En Guyane, le cabinet Gondran de Robert Avocats investit pour le développement territorial

Basé à Paris, le cabinet Gondran de Robert Avocats intervient depuis une dizaine d'années dans les territoires ultra-marins, en particulier en Guyane.

Il parvient à remporter pour ses clients des marchés significatifs et structurants pour le développement du territoire, dernièrement celui de la pêche : une actualité sur laquelle revient le fondateur du cabinet, Pierre-Edouard Gondran de Robert.



ENTRETIEN AVEC...
Pierre-Edouard Gondran de Robert,
fondateur du cabinet
Gondran de Robert Avocats.

l'écosystème. « Notre implantation se mesure également par notre collaboration avec un ensemble d'acteurs locaux, dont le MEDEF Guyane et d'autres » précise Pierre-Edouard Gondran de Robert.

La pêche, un actif majeur et significatif pour le territoire guyanais

Récemment, le tribunal de commerce de Cayenne a tranché en faveur de la reprise de la Compagnie guyanaise de transformation des produits de la mer (Cogumer) par la société Antoine Abchée et Fils, représentée par le cabinet Gondran de Robert Avocats. Une victoire significative qui

« Nous souhaitons participer à la dynamique actuelle de l'Etat pour que Cayenne devienne le 3^e port de pêche de France. Un objectif atteignable si l'on parvient à disposer d'une stratégie d'ensemble pour exploiter dans le respect de la loi cet "or bleu" guyanais, assortie d'une offre responsable sur les plans économiques et sociaux »

va permettre un renouvellement important de la filière affirme le fondateur du cabinet : « nous souhaitons prendre part à une nouvelle dynamique pour la pêche en Guyane, avec une gestion

assainie et un modèle de développement ambitieux pour le territoire ». Le cabinet espère ainsi défendre et promouvoir des actifs en mesure de favoriser les investissements économiques et réhabilitant la Cogumer comme fleuron de la filière pêche. Les équipements nautiques et d'infrastructures portuaires pour l'extraction et l'export, ou encore la formation avec la création d'un lycée de la pêche figurent parmi les investissements prioritaires. Le chef étoilé Thierry Marx se déplacera par ailleurs en Guyane dans le cadre de sa capsule « Cuisine, mode d'emploi » pour former les jeunes et moins jeunes à la transformation des produits de la pêche.

Un cabinet d'avocats au service des politiques nationales et locales

La récente mission du cabinet Gondran de Robert Avocats par le groupe Abchée, dans le secteur de la pêche, s'inscrit dans le contexte du récent déplacement en Guyane du président de la République, Emmanuel Macron, en mars dernier. Parmi les annonces, celles visant l'intensification de la formation pour la pêche ou encore le renouvellement de la flotte maritime. Pour la Guyane, le cabinet souhaite également prolonger sa mobilisation pour l'immobilier, avec un projet en cours à plus de 120 millions d'euros pour la construction de logements à tarifs raisonnables. « L'ancien Premier ministre, Gabriel Attal, a annoncé en janvier dernier qu'il fallait sortir les mètres carrés avec les dents, nous souhaitons participer à cette dynamique pour la Guyane » mentionne Pierre-Edouard Gondran de Robert.

Un cabinet d'avocats engagé pour la Guyane

Incontournable depuis plusieurs années sur le territoire guyanais, le cabinet Gondran de Robert Avocats recouvre un champ d'expertise autour des procédures collectives, des conflits d'associés, du droit immobilier. Fort de 7 collaborateurs, le cabinet dispose d'une représentation quasi-permanente en Guyane ainsi que de consultants connaisseurs de

L'exécutif joue le stand-by avec les élus guyanais

L'hôtel de Préfecture de la Guyane à Cayenne.

© Adobe stock

Le processus d'évolution statutaire de la Guyane est en stand-by. Après deux ans d'âpres négociations entre les élus guyanais et le gouvernement, la dernière visite officielle d'Emmanuel Macron en mars n'a pas eu l'effet escompté. Le nouveau ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet, aura-t-il les marges de manœuvre pour incarner une nouvelle méthode ?

Par Louis Guarino

Depuis début 2024, les brasiers ne cessent de s'allumer en outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie à la Martinique. À tel point qu'un nouveau foyer risque de s'étendre à la Guyane au moment où le processus d'évolution statutaire est en calminé. Le nouveau ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet, nommé dans le gouvernement de Michel Barnier le 21 septembre, pare à l'urgence. Après une visite expresse en Nouvelle-Calédonie du

16 au 18 octobre, il prévoit de se rendre en Guyane avant la fin de l'année. Les élus s'impatientent parce que le dossier est en stand-by depuis la dernière visite officielle d'Emmanuel Macron en mars. De quoi parle-t-on ?

En gestation depuis le projet avorté de « statut spécial » du député guyanais Justin Catayée en 1959, le débat sur l'évolution statutaire n'a cessé de refaire surface à la fin des années 1990, dans un territoire à 7 000 kilomètres de la métro-

pole, en pleine expansion démographique et en proie à un taux de chômage élevé. « L'évolution institutionnelle ou statutaire se pose depuis des années avec la nécessité d'une autonomie de gestion pour la Guyane », décrypte le sénateur RDPI Georges Patient.

L'Accord de Guyane

Pour rappel, la loi de départementalisation adoptée en 1946 a érigé les quatre anciennes colonies issues du premier empire colonial français – Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane – en départements. « Ce que l'on veut soumettre au gouvernement fait toujours l'objet de réunions dans le cadre d'un congrès composé de l'ensemble des élus, soit 22 maires, quatre présidents d'EPCI, 51 élus de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), deux sénateurs et deux députés », explique Jean-Victor

« L'évolution institutionnelle ou statutaire se pose depuis des années avec la nécessité d'une autonomie de gestion pour la Guyane »

Georges Patient, sénateur de la Guyane

Castor, député guyanais co-fondateur du parti indépendantiste MDES (Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale). Toute la classe politique y est représentée suite aux deux marches historiques du 28 mars 2017 dans les rues de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni exprimant un réel sentiment d'abandon par la République. L'exécutif a dû négocier un pacte politique, l'Accord de Guyane, le 21 avril 2017, lequel comporte trois axes majeurs : un volet financier d'urgence (un milliard d'euros pour l'éducation et la lutte contre l'insécurité) ; un volet d'investissement dans les infrastructures (deux milliards d'euros) ; et un volet institutionnel qui stipule que les élus plancheront sur un projet statutaire qui sera soumis au gouvernement. « Les travaux ont commencé difficilement sous la présidence de la CTG de Rodolphe Alexandre (2015-2021) et se poursuivent aujourd'hui avec la présidence de Gabriel Serville », admet Jean-Victor Castor. Certes, le poids des élus dans le débat sur l'évolution statutaire est primordial. Mais jusqu'alors la stratégie de l'exécutif – qui a vu défiler trois ministres délégués chargés des Outre-mer en deux ans (Jean-François Carenco, Philippe Vigier et Marie Guévenoux) – interroge. « Ces ministres délégués n'avaient pas de marge de manœuvre, ils devaient rendre compte à leur ministre de tutelle, Gérald Darnain, le ministre de l'Intérieur, qui avait alors annoncé vouloir s'appuyer sur le statut de la Corse sans le faire en réalité », déplore Davy Rimane, député de la deuxième circonscription de la Guyane.



© Adobe stock

Interpréter la Constitution

Fait marquant, le débat sur l'évolution statutaire a pris une tournure nouvelle à l'occasion de la réélection d'Emmanuel Macron en 2022 : le 16 mai 2022, les présidents des collectivités ultramarines ont lancé l'appel de Fort-de-France pour demander plus d'autonomie avec une révision constitutionnelle*. En ce qui concerne la Guyane, les élus sont partisans d'une collectivité *sui generis*, c'est-à-dire d'un statut spécifique sur le modèle calédonien. Le président réélu ne répondra que partiellement à leur demande : si des évolutions institutionnelles sont envisageables, c'est à la seule condition de ne pas franchir les lignes rouges du régalien (défense, justice, sécurité et représentation nationale) et de bien définir le projet institutionnel souhaité. Sont en fait en jeu les articles 73 et 74 de la Constitution qui régissent le cadre juridique des collectivités d'outre-mer. L'article 73 fait référence aux territoires qui ont fait le choix de rester français après la seconde guerre mondiale avec une identité législative : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane et Mayotte. Le principe étant d'avoir

une évolution symétriquement semblable à celle des collectivités hexagonales avec un pouvoir de légiférer. L'article 74 offre de son côté une forme de spécialité, une autonomie aux territoires ultramarins. Selon un bon connaisseur du dossier, si les élus de Guyane sont clairement demandeurs d'une forme d'autonomie, ils n'en ont toutefois pas réellement défini les contours. « Ils veulent tout autant conserver les avantages de l'article 73 et bénéficier des avantages de l'article 74 », précise-t-il, tout en ajoutant que « l'exécutif considère que les élus ne sont pas allés au bout de ce qu'offrait l'article 73 ».

« Nous attendons que tout se remette en place avec le nouveau gouvernement de Michel Barnier pour démarrer à nouveau les négociations sur l'évolution statutaire », résume le député Davy Rimane. Pour renouer le dialogue avec les élus, la balle est désormais dans le camp de François-Noël Buffet et de Matignon. ♦

* L'Appel de Fort-de-France est l'initiative des édiles des territoires ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Saint-Martin, La Réunion) appelant à « un changement profond de la politique outre-mer de l'État ».

REGARDS CROISÉS

L'emprise du scepticisme

Antoine Karam, l'ancien président de la Collectivité de Guyane, et Rodolphe Alexandre, l'ancien président de la Région, décortiquent le dossier de l'évolution statutaire. L'exécutif a certes confié une mission sur l'évolution institutionnelle des Outre-mer à deux personnalités qualifiées, mais le scepticisme semble gagner les deux analystes.

Par Louis Guarino

L'État joue le stratège, tergiverse... et procrastine. C'est le sentiment partagé par deux personnalités de gauche, Rodolphe Alexandre et Antoine Karam, qui ont apporté leur pierre au développement économique et social de la Guyane, et appréhendent à sa juste mesure le débat sur l'évolution statutaire. Leur fil conducteur remonte à l'année 1958. C'est la raison pour laquelle la mission sur l'évolution institutionnelle des Outre-mer, confiée en janvier 2024 par Emmanuel Macron à deux experts qualifiés (Pierre Egéa et Frédéric Monlouis-Félicité) ne peut que les laisser songeur.

« L'évolution statutaire, c'est un stand-by complet », annonce Rodolphe Alexandre, l'ancien président de la Collectivité territoriale de Guyane (2015-2021). « Nous voulions évoluer vers une loi mais nous avons échoué parce que le gouvernement n'a pas souhaité poursuivre le partenariat. Nous avons déjà tenté l'expérience des habilitations, contrairement à ce qu'a affirmé Emmanuel Macron lors de sa visite en mars 2024. Deux habilitations sur le transport et l'énergie, deux autres habilitations sur la compétence sport et la formation. La Guyane a ainsi créé un mini-CREPS dédié aux sports de

haut niveau. » Avant de préciser que « nous sommes tous d'accord sur un statut *sui generis* mais paradoxalement ce mot ne veut rien dire juridiquement ». Au commencement, il faut revenir à l'année 1958, lorsque le député socialiste Justin Catayée lance l'idée d'un statut spécial. « Quand on rentre dans le débat sur l'éthique du statut spécial, on se rend compte qu'il souhaitait une Région, c'est-à-dire une collectivité unique. À l'époque, cela voulait dire un grand Département comme interlocuteur de l'État, note Rodolphe Alexandre. L'expression 'statut spécial' signifie en réalité une collectivité avec des compétences nouvelles, mais elle n'était pas dans l'autonomie et encore moins dans l'indépendance. »

« Si nous n'avons pas un statut propre dans le cadre de la République française, nous sommes condamnés à disparaître. »

Antoine Karam

Justin Catayée, socialiste et grand admirateur du général de Gaulle, est un pragmatique. « Au plan économique, il faut se référer au document qu'il a rédigé, 'SOS Guyane', dans lequel il demande un statut spécial », décrypte Antoine Karam, l'ancien sénateur socialiste de la Guyane qui a présidé la Région de 1992 à 2010. Fait marquant, jusqu'en 1962, Justin Catayée va défendre la notion d'autonomie de gestion. « Il va devenir l'un des co-fondateurs du Front des Antillais et des Guyanais pour l'au-

tonomie (FAGA) avec Edmée Marie-Joseph et l'écrivain Édouard Glissant, poursuit Rodolphe Alexandre. Le hasard fait que l'avion de Justin Catayée va se crasher en Guadeloupe au nord de la Basse-Terre à Deshaies en juin 1962, avec une dizaine d'anticolonialistes à bord. Dans les années 1990, le député de la Guyane Élie Castor va lui aussi proposer une évolution statutaire qui s'apparente davantage à l'Assemblée unique que nous avons réalisée en 2015 avec la Collectivité territoriale de Guyane. »

Vers un statut spécifique

Pour l'ancien président socialiste de la Région, il est utile de revenir aux fondamentaux de la géographie. « Nous sommes sud-américains et nous partageons un espace de 1,7 million de kilomètres carrés, le plateau des Guyanes, et avons des frontières communes avec le Suriname et le Brésil », observe-t-il. « Compte tenu de notre espace géographique, nous devons regarder qui nous sommes et où nous voulons aller. La loi de départementalisation, votée le 19 mars 1946 avec Aimé Césaire, Gaston Monnerville et le député de la Réunion Raymond Vergès, implique une égalité totale avec la France hexagonale, parce que la Guyane était sous-traitée. » Seul bémol, rien n'a vraiment avancé en 2024. « Emmanuel Macron n'est pas fermé à une évolution statutaire mais il s'agit de facto d'une réalité propre, qui parle d'une réalité économique et sociale », insiste Antoine Karam. « La réponse institutionnelle est nécessaire. C'est dans cet esprit que nous avons créé une collectivité territoriale en fusionnant le Département et la Région avec un certain nombre de compétences. Nous réclamons de pouvoir aller beaucoup plus loin pour faire émerger la Guyane en tant qu'institution avec une organisation politico-administrative, avec des dotations et des objectifs précis en matière de ressources fiscales. Nous ne voulons plus dépendre à la fois des finance-

« Nous voulions évoluer vers une loi mais nous avons échoué parce que le gouvernement n'a pas souhaité poursuivre le partenariat. »

Rodolphe Alexandre

ments de l'Union européenne et de l'État. Nous voulons échanger commercialement avec nos voisins. Par exemple, le raisin vendu dans les grandes surfaces provient de l'Union européenne alors qu'auparavant, il provenait du Brésil ou d'Argentine et que son prix était abordable. Les fruits passent par le marché d'intérêt national de Rungis pour être conformes aux normes européennes et reviennent en Guyane. Nous n'avons pas le droit de commercer avec nos voisins en Amérique du Sud, c'est absurde. »

La prospection et l'exploration pétrolière est un autre exemple hallucinant. « Le Guyana est devenu la première puissance d'exploration et d'exploitation pétrolière de l'Amérique du Sud », poursuit Antoine Karam. « Le Guyana sera à terme le Dubaï de l'Amérique du Sud. Lorsque j'étais sénateur de la Guyane, je me suis fâché avec l'ancien ministre de l'Écologie, Nicolas Hulot, parce qu'il a interdit la prospection pétrolière en Guyane jusqu'en 2040. Nous ne pouvons pas continuer à vivre dans la dépendance totale de conte-neurs qui repartent complètement vides vers l'Union européenne. Si nous n'avons pas un statut propre dans le cadre de la République française, nous sommes condamnés à disparaître », résume Antoine Karam, soulignant que, selon le dernier congrès des élus de 2022, la Guyane souhaite un statut spécifique d'autonomie pour refonder les relations entre ce territoire ultramarin et la République et instaurer un nouveau cadre de politiques publiques. « Nous sommes une région ultra-périphérique, à l'instar des Canaries et des Açores, qui représentent un modèle pour nous. Nous ne voulons pas imposer, mais co-construire avec la République », conclut Antoine Karam. Autant dire que le rapport des deux experts mandatés par Emmanuel Macron n'est pas attendu comme le Messie ! ♦

OBJECTIF métropoles de France magazine



OBJECTIF

Strasbourg

Au travers de ses hors-séries et suppléments, *Objectif Métropoles de France* interroge la fabrique des métropoles et décrypte les enjeux de l'aménagement des plus grandes agglomérations françaises. Projets immobiliers, croissance économique, défis d'attractivité, marketing territorial, mobilités réinventées, dynamisme universitaire et culturel, la ville du XXI^e siècle rayonne sur un territoire plus large.

ABONNEZ-VOUS



au premier
magazine
d'information sur
les métropoles
françaises

SEULEMENT

49€

POUR 1 AN

Frais de port et de livraison offerts



objectifmetropolesdefrance.fr



LA CCOG

Au service de l'Ouest Guyanais



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir



Un territoire en pleine expansion

Un territoire dynamique, jeune et en mouvement. La CCOG offre les outils pour se former, entreprendre, travailler et découvrir ses richesses naturelles et culturelles.

La CCOG est en ordre de marche pour vous accompagner au quotidien.



le grand public



les entreprises



les associations et administrations



0594 34 34 94



info@ouestguyane.fr



www.ouestguyane.fr



Ouest Guyane



ccouestguyane